
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 11 février 2003, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{mes} Barbara Cramer, Sophie Fischer, M. François Henry, M^{mes} Vanessa Ischi Kaplan, Virginie Keller Lopez, MM. Jean-Charles Lathion, Jean-Pierre Lyon, Pierre Maudet et Daniel Sormanni.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade et Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 janvier 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 février, mercredi 12 février et lundi 24 février 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2004¹.

Suite

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ajouterai rien par rapport à ce que j'ai dit lors de la précédente séance, à savoir que nous avons l'obligation de dresser la liste d'environ 1000 personnes, de plus de 25 ans et de moins de 60 ans, entre la lettre N et V, raison pour laquelle M^{me} Vanek est venue voir si son nom figurait sur la liste... Tous ceux qui étaient intéressés ont pu consulter cette liste. Il reste maintenant à votre Conseil, conformément à l'usage, d'approuver l'arrêté correspondant, afin que nous puissions transmettre dès demain l'ensemble de ces noms à la Chancellerie d'Etat.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice, police et sécurité;

¹ Présentation, 4763.

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1032 juré(e)s de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2004 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346)¹.

M. Jacques François (AdG/SI). Partout dans le monde, les opposants à une guerre en Irak crient de plus en plus fort pour essayer de faire entendre la voix de la raison. C'est au moment où la guerre semble se préciser, au moment où elle nous semble presque impossible à arrêter que nous vous proposons cette motion. Il nous paraît important que Genève crie également devant ce qu'il faut bien appeler un massacre programmé. Le Conseil municipal de notre ville se doit de dire son indignation...

Le président. Monsieur François, je vous prie de vous en tenir à l'urgence. Si celle-ci est acceptée, vous pourrez développer le fond du sujet.

M. Jacques François. Alors, je dirai simplement, Monsieur le président, que, si nous voulons dénoncer le risque de guerre qui existe actuellement, il est clair que nous ne pouvons que demander l'urgence, car urgence il y a!

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, je ne vais pas m'exprimer sur l'urgence, mais sur un point de forme. J'ai été président de ce Conseil, j'ai un très

¹ Annoncée, 4756.

grand respect pour les décisions que prend le bureau et j'aurais aimé que celle que vous avez fait appliquer pour le Conseil municipal s'appliquât aussi au Conseil administratif. Je vous demande donc de bien vouloir faire retirer l'affiche «*No war*», même si j'y souscris... Mais je vois qu'elle a déjà été retirée, donc je me rétracte...

Le président. Je prie effectivement le Conseil administratif de faire comme les conseillers municipaux et de retirer toute affiche...

M. Guy Dossan (R). Il est évident que le groupe radical ne peut pas s'opposer à cette urgence. Au point où en sont les choses, il faut intervenir maintenant; après, ce sera peut-être trop tard. Nous ne sommes pas certains que la décision qui sera prise tout à l'heure aura beaucoup de poids, par rapport à tous ceux qui dans le monde essaient de faire quelque chose et qui n'y arrivent pas, mais enfin, nous n'allons pas nous opposer à cette urgence...

Mise aux voix, la clause d'urgence est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

5. Motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les préparatifs d'une guerre contre l'Irak ne font que s'intensifier;
- que cette guerre menace directement la vie de dizaines de milliers de personnes dans la population civile;
- que Genève est une ville de paix;
- qu'il est important de dire notre opposition sans concession à ce massacre programmé,

¹ Urgence acceptée, 4831.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'utiliser ses espaces d'affichage dans la ville pour placarder des affiches, signées par le Conseil municipal, disant en particulier: «Genève, ville de paix. Non à la guerre»;
- d'installer des panneaux sur la place des Nations comportant les mêmes affiches;
- de réaliser ces affichages le plus rapidement possible.

M. Jacques François (AdG/SI). Je reprends donc mon intervention sur le fond. Partout dans le monde, les opposants à la guerre essayent d'élever la voix, la voix de la raison. C'est au moment où cette guerre nous semble effectivement très difficile à arrêter que nous devons crier qu'elle ne doit pas avoir lieu. Il nous paraît important que Genève crie également devant ce qu'il faut bien appeler un massacre programmé. Le Conseil municipal de notre ville se doit de dire son indignation; il a du reste commencé à le faire à travers l'annonce publiée dans le *New York Times*, qui fait suite à la résolution R-53 et dont le Conseil administratif nous a parlé à la séance précédente. Bien sûr, poser des affiches disant notre indignation et notre non définitif à la guerre n'est pas une opération qui peut paraître extrêmement efficace. Cependant, nous pensons qu'il est important que notre population prenne conscience de ses responsabilités face à un événement aussi grave. Si parler et crier, ce n'est pas extrêmement efficace, se taire, c'est être complice de ce qui est en train de se préparer, et cela nous ne pouvons pas le supporter!

M. Didier Bonny (DC). J'ai accepté de cosigner cette motion urgente, parce que, lorsque le Conseil municipal de la Ville de Genève – ou un autre conseil – prend position, il participe à mon avis à la construction de l'édifice pour la paix. C'est grâce à des actions comme celle-ci que les dirigeants au plus haut niveau prennent conscience que la plus grande partie de la population, en tout cas européenne, est contre cette guerre. C'est grâce à cette opinion publique remuante qu'ils se sentent des ailes pour intervenir auprès du président des Etats-Unis, par exemple. MM. Chirac et Schröder ou M^{me} Calmy-Rey ne combattraient peut-être pas de la même manière s'ils ne se sentaient pas soutenus par l'opinion publique. C'est pourquoi, en tant que conseillers municipaux de la ville de Genève, nous devons de participer, nous aussi, à cette action et la motion qui est proposée ici va tout à fait dans le bon sens. Le Conseil administratif a 250 panneaux d'affichage à sa disposition: qu'il les utilise à bon escient, en placardant le message «non à la guerre». J'espère que cette motion sera votée à l'unanimité ce soir.

Préconsultation

M. Jean-Marc Guscetti (L). Des événements graves se produisent dans le monde et, à Genève, l'Alternative veut récupérer cette situation à des fins politiques... (*Protestations.*) Je répète, Monsieur le président, pour ceux qui n'auraient pas compris, vu le bruit: à Genève, l'Alternative souhaite récupérer ces événements à des fins politiques et électoralistes! C'est inadmissible. Nous, libéraux, souhaitons de la dignité dans cette affaire et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

M. Alain Marquet (Ve). Je vais répondre immédiatement aux propos de M. Guscetti qui, se faisant le porte-parole du Parti libéral, nous a à nouveau démontré la morgue, le mépris, le manque d'humanité de ce parti par rapport aux événements graves qui se produisent actuellement. Leur manière de se désolidariser du mouvement que nous croyons pouvoir rendre le plus ample possible dans cette enceinte est honteuse!

Toutefois, restons modestes: notre collectivité de 180 000 habitants peut effectivement paraître bien faible face au drame qui se prépare actuellement. Cela dit, je mets souvent en regard la petitesse de la taille et du nombre d'habitants de notre ville avec le fait qu'il y a partout dans le monde des villes de plus d'un million d'habitants dont on ignore simplement le nom. Il se trouve que notre ville bénéficie d'une sorte d'aura, de reconnaissance internationale, du fait que de nombreuses organisations internationales y sont installées. Nous entendons profiter, récupérer – j'emploie le terme à bon escient et consciemment – cette aura, cette audience dont bénéficie notre ville, pour pouvoir répercuter le message que nous entendons donner ce soir, à savoir que nous ne voulons pas de la guerre. La guerre, ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent, des corps mutilés, des chairs déchirées, des cœurs arrachés. Finalement, la guerre, comme disait Brecht dans *Mère Courage et ses enfants*, vainqueur ou perdant, personne ne la gagne. Nous entendons donc voir ce projet de motion soutenu largement, et que ceux qui se défilent en portent la responsabilité!

M^{me} Michèle Ducret (R). Il y a déjà eu une résolution R-53 sur ce même thème, vous vous en souvenez, à la dernière séance plénière. Nous l'avons soutenue en disant que le groupe radical ne voulait pas de la guerre. Je crois que notre Conseil se fait ainsi l'écho de toute la population genevoise et, plus généralement, de la population suisse et même européenne. Nous soutiendrons donc cette motion même s'il est à craindre, malheureusement, qu'elle n'aura pas un grand retentissement et qu'un affichage sur les panneaux de la ville ne changera grand-

chose. La guerre aura malheureusement lieu quand même, nous le regrettons, mais nous soutiendrons de toute manière cette motion, nous ne nous abstiendrons pas.

M. Pierre Losio (Ve). Je suis affligé d'entendre le préopinant du Parti libéral trahir les idées qui ont été défendues par de grands libéraux dans l'histoire de notre pays; je ne citerai que Denis de Rougemont et Olivier Reverdin. Monsieur Guscelli, je crois que vous vous trompez: il n'y a pas de récupération politique, nous ne faisons aucun électoralisme en disant non à la guerre.

Nous vivons dans une ville qui a la chance d'accueillir des institutions internationales, nous vivons dans une ville où, il y a une semaine à peine, 4000 jeunes, non instrumentés, par aucune force politique, sont descendus dans la rue. Je pense que cette motion est en adéquation avec leur message et même – bien que je n'aie pas à défendre le Parti libéral puisque je n'en suis pas membre – en adéquation avec le message libéral porté depuis des décennies par de grands hommes politiques, qui ont fait honneur au Parti libéral. Vous avez fait insulte à votre histoire et je le regrette infiniment.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste soutiendra évidemment cette motion, parce que Genève est une ville de paix, parce que Genève ne peut rester silencieuse étant probablement la plus petite des grandes capitales internationales. Vu l'ensemble des organismes internationaux qui sont installés chez nous, ce serait un vrai scandale que de ne rien dire aujourd'hui. Il est vrai aussi que nous devons appeler à la raison, rappeler la voix d'Henry Dunant qui, il y a un peu plus de cent ans, a créé la Croix-Rouge, après une guerre affreuse et tout aussi inutile. En effet, la vieille Europe que citent certains a commis parfois des bêtises et l'unité italienne pouvait s'épargner quelques massacres...

Aujourd'hui, nous sommes devant la même alternative: soit on est capable, comme toute grande civilisation, de discuter, d'utiliser la diplomatie, d'entendre la voix de la sagesse, soit, comme d'autres dans des temps plus anciens, on répond à la violence par la violence. Pour notre part, nous nous y refusons. La plus grande des victoires serait d'éviter une guerre que nous jugeons tout à la fois cruelle, inutile et dangereuse pour la suite des événements, que ce soit en cas de victoire américaine ou en cas de statu quo, comme celui qui a résulté de la première guerre irakienne en 1991.

Voilà pourquoi le Parti socialiste va soutenir cette motion. J'ajouterai que nous sommes aussi étonnés de la position du Parti libéral. Ce dernier a compté de grands noms, des artisans de la paix, par exemple le conseiller fédéral Ador qui,

au terme de la guerre de 14-18, a passé pour un sage et a sauvé la Suisse d'une image qui était quasiment désastreuse. Comment pouvez-vous aujourd'hui oublier votre propre passé?

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Evidemment, face à la tragédie qui se prépare, face à la volonté du camp pétrolier américain de faire main basse sur le trésor d'or noir de l'Irak, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Nous ne pesons, nous Ville de Genève, que quelques molécules dans la balance de la justice, s'il y en a une sur cette terre! Cependant, nous sommes responsables de ce que nous pouvons faire; nous ne pouvons faire que peu de choses, mais ce que nous pouvons faire, nous devons le faire. Face à cette tragédie qui se prépare, face aux missiles américains qui sont pointés sur Bagdad et sur les grandes villes irakiennes, il est de notre devoir de réagir.

Certains ont parlé de récupération et de dignité: je pense que notre dignité d'être humain consiste à dire non à cette guerre qui se prépare, pas de sang pour le pétrole. Maintenant, à propos de la possible récupération de ce vaste mouvement, de ce mouvement croissant contre la guerre, je rappellerai qu'il y a déjà eu plusieurs manifestations l'année passée et cette année contre la guerre. Nous, militants pacifistes, étions partie prenante de ces manifestations comme nous serons partie prenante des manifestations internationales qui auront lieu le 14 février: j'espère que vous serez nombreux dans cette salle à nous rejoindre à Berne le 14 février.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Le groupe du Parti du travail, fidèle à sa longue tradition de paix, soutiendra bien sûr cette motion, d'abord parce qu'il n'est jamais trop tard pour parler, ensuite parce que, comme l'a dit notre collègue Künzi, jamais les intérêts stratégico-pétroliers ne pourront justifier en eux-mêmes le conflit.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (abstention des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'utiliser ses espaces d'affichage dans la ville pour placarder des affiches, signées par le Conseil municipal, disant en particulier: «Genève, ville de paix. Non à la guerre»;

- d'installer des panneaux sur la place des Nations comportant les mêmes affiches;
- de réaliser ces affichages le plus rapidement possible.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous prenons maintenant la proposition PR-269, qui faisait l'objet d'une motion d'ordre à notre séance de 17 h et dont vous avez accepté l'urgence.

6. Proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 090 000 francs, montant destiné à des travaux structurels et de sécurité du bâtiment du Parc des Eaux-Vives situé au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille N° 42, section Eaux-Vives (PR-269).

Préambule

En date du 29 juin 1999, le Conseil municipal a voté un crédit de 3 953 000 francs destiné à la transformation et redistribution des locaux, aux locaux de préparation, zone banquets, stockage au sous-sol, rénovation des salles et aménagement de la cuisine au rez-de-chaussée et création de sanitaires et bureaux au 1^{er} étage du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Ces travaux auraient dû être entrepris en parallèle avec ceux prévus lors de l'incendie du 23 avril 1999, payés en grande partie par l'assurance du bâtiment. Malheureusement, suite au conflit que la Ville de Genève a eu avec le fermier, nous n'avons pu qu'exécuter les travaux concernant l'incendie (toiture, combles et en partie le 1^{er} étage), qui se sont terminés le 19 septembre 2000 et qui sont d'une qualité remarquable.

Afin de préserver l'avancement du chantier dû à l'incendie, le Service des bâtiments a dû anticiper les gros problèmes qu'il a constatés lors des démolitions partielles du 1^{er} étage et des combles concernant la structure du bâtiment. Les décisions ont été prises entre le Service des bâtiments et le bureau d'ingénieurs qui avait soumis des rapports éloquents sur la sécurité du bâtiment. Si ces décisions n'avaient pas été prises, le chantier aurait déjà été arrêté fin 2000.

Exposé des motifs

Suite à l'avancement du chantier et aux constatations faites par l'ingénieur, il s'avère qu'il faut renforcer la structure du bâtiment pour atteindre les nouvelles normes SIA (500 kg/m², alors qu'elle se situait à 100 kg/m²). Ces travaux sur la structure nous contraignent à refaire la distribution du chauffage au sous-sol et la distribution verticale pour l'alimentation des radiateurs. D'autre part, la démolition de certaines dalles, jugée plus économique par rapport au renforcement de celles-ci, nous oblige à refaire une distribution électrique générale au sous-sol. Nous profiterons par la même occasion de créer un ascenseur supplémentaire pour le personnel pouvant desservir les 4 niveaux afin qu'il n'y ait pas de conflit entre les clients et l'exploitation du bâtiment.

Obligation légale et de sécurité

Suite à l'autorisation de construire N° 96055 du 18 novembre 1999, il est obligatoire de prévoir la détection incendie et le raccordement du bâtiment au Service d'incendie et de secours (SIS), la sonorisation et l'évacuation du bâtiment et l'installation d'un réseau de secours avec onduleur. Enfin, la cabine SIG qui était située dans le bâtiment et qui gérait toute une partie privée du quartier sera déplacée à l'extérieur du bâtiment.

Descriptif des travaux

a) Structure du bâtiment

Renforcement de poutraison au sous-sol, renforcement de dalles à nervures sur 1^{er}, rez et sous-sol, démolition de dalles et planchers sur 1^{er}, rez et sous-sol et exécution de dalles, création d'ouvertures et démolition de murs pour ascenseur comprenant démolition, renforcement, coffrage ferrailage et bétonnage.

b) Renforcement de la dalle de la terrasse du 1^{er} (130 m²)

Renforcement de la terrasse du 1^{er}, y compris agrandissement partiel selon autorisation APA N° 12338 du 13 août 1996 et rapport de l'ingénieur comprenant démolition, renforcement, bétonnage, ferblanterie, étanchéité et dallettes.

c) Réfection de la terrasse du rez, y compris son abaissement partiel (500 m²)

Réfection totale de la terrasse du rez comprenant son abaissement partiel, la dépose et le remplacement de son revêtement et l'installation électrique.

d) *Ascenseur supplémentaire*

Exécution d'un ascenseur supplémentaire demandé par le Conseil administratif afin de séparer les clients par rapport à l'exploitation.

e) *Cabine SIG*

Déplacement de la cabine SIG alimentant le quartier, hors du bâtiment selon exigences et exécution de fouilles pour reprendre toutes les alimentations SIG du parc des Eaux-Vives et toutes les taxes.

f) *Distribution d'installation de chauffage*

Suite aux démolitions de dalles et renforcement, démontage des distributions horizontales et verticales, y compris évacuation et refaire ces distributions qui étaient vieillotées, et par la même occasion, sur recommandation du Service de l'énergie, le remplacement de tous les radiateurs du sous-sol, du rez et du 1^{er} étage. Ceux des combles seront également remplacés, mais pris sur le compte incendie.

g) *Electricité, sécurité, évacuation et secours*

Suite aux démolitions de dalles, démontage des anciennes installations, y compris évacuation, installation d'une détection incendie reliée au SIS selon demande d'autorisation N° 96055 du 18 novembre 1999 et installation d'une sonorisation-évacuation et d'un éclairage de secours sur onduleur.

h) *Traitement du bois*

Exécution de traitement de solives sur sous-sol et combles (solde de l'ancienne charpente).

i) *Aménagements extérieurs*

Suite à la réfection de la terrasse, exécution de plantations et d'aménagements extérieurs.

j) *Frais d'héliographie*

Divers frais d'héliographie inhérents aux divers travaux décrits.

Conception énergétique

Travaux prévus dans la première demande de crédit du 29 juin 1999.

Estimation du coût

Bien que, dès le 1^{er} janvier 2002, toutes les demandes de crédit soient présentées selon le code des frais par élément, ce crédit complémentaire est présenté sous la même forme que le premier crédit.

Fr.

a) <i>Structure du bâtiment</i>	423 383
Enlèvement de la poutre au sous-sol	
Renforcement du plancher en sous-sol	
Construction d'un nouveau mur en sous-sol	
Renforcement de la base des piliers en sous-sol	
Nouveau pilier d'enrobage des 2 piliers métalliques du sous-sol (1 ^{re} et 2 ^e parties)	
Sommier d'enrobage du sommier métal en sous-sol	
Reconstruction d'une dalle sur sous-sol	
Renforcement de la poutraison sur sous-sol	
Etayage de la façade au rez et au sous-sol	
Construction d'une dalle sur 1 ^{er} en remplacement du plancher existant	
Construction d'une dalle sur rez en remplacement du plancher existant	
Renforcement de la dalle de la terrasse du 1 ^{er} (voir position b)	
Pose de profilés RHS pour vitrages du sous-sol, côté lac	
Agrandissement de la hauteur des vitrages du sous-sol, côté lac	
Prolongement de l'ascenseur d'un niveau	
Agrandissement du passage dans mur de refend au rez avec suppression du pilier	
Démolition du mur en sous-sol, côté ascenseur	
Renforcement des dalles sur rez et sur 1 ^{er} (exécution en 2 étapes)	
b) <i>Renforcement de la dalle de la terrasse du 1^{er} étage (130 m²)</i>	108 587
Renforcement de la dalle de la terrasse du 1 ^{er} étage comprenant démolition entre Nervures, bétonnage, ferblanterie, étanchéité et repose des dalles et de la balustrade	
c) <i>Réfection de la terrasse du rez (500 m²)</i>	186 602
Réfection totale de la terrasse du rez, y compris son abaissement partiel comprenant les travaux de maçonnerie, revêtement final et électricité	
d) <i>Création d'un ascenseur supplémentaire</i>	94 000
Création d'un ascenseur supplémentaire demandé par le CA comprenant les travaux de maçonnerie, électricité, ascenseur et peinture	

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003 (soir)
 Proposition: Restaurant du Parc des Eaux-Vives

4841

e) <i>Déplacement de la cabine SIG Mt-BT puissance 400kW</i>	148 665
Déplacement de la cabine hors du restaurant comprenant tous les travaux cabine, maçonnerie et fouilles	
f) <i>Installations électriques pour sécurité, évacuation et secours</i>	262 186
Démontage et évacuation de vieilles installations, installations de détection incendie, de sonorisation, d'évacuation et de réseau de secours avec onduleur	
g) <i>Installation de chauffage</i>	103 050
Suite aux démolitions de certaines dalles, démontage des distributions horizontales en sous-sol et verticales et le remplacement de tous les radiateurs du sous-sol, rez et 1 ^{er} étage ainsi que le chauffage provisoire du chantier	
h) <i>Traitement du bois</i>	11 538
Exécution du traitement des solives de planchers en bois au sous-sol et aux combles (ancienne charpente)	
i) <i>Aménagements extérieurs</i>	10 000
Suite à la réfection de la terrasse du rez, refaire les plantations	
j) <i>Frais divers</i>	5 000
Frais d'héliographie et de photocopies pour tout le dossier complémentaire	
Divers et imprévus 5% de 1 353 011 francs	67 650
Sous-total I (hors taxes et sans horaires)	1 420 661
k) <i>Honoraires des mandataires (hors taxes)</i>	400 000
Bureau d'architectes	202 000
Bureau d'ingénieurs civils	108 000
Bureau d'ingénieurs électriciens	55 000
Bureau d'ingénieurs chauffage	20 000
Bureau d'ingénieurs d'ascenseur	15 000
Sous-total II travaux et honoraires	1 820 661
TVA 7,6% sur 1 820 661francs	138 370
Coût total du crédit TTC	1 959 031
l) <i>Frais administratifs</i>	
Fonds d'art contemporain 1% de 1 820 661 francs	18 200
Honoraires de promotions construction 5% de 1 820 661 francs	91 033
Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
<u>1959 631 x 6 x 4,25% x 53%</u>	
2 x 12 mois	11 035

Rendement des fonds propres	
<u>1 959 631 x 6 x 4,25% x 47%</u>	9 786
2 x 12 mois	
Total du crédit demandé	2 089 095
Arrondi à	2 090 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de décembre 2002 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré est de 9560 m³, ce qui rapporté au total du chapitre CFC 2 des deux crédits additionnés donne un rapport de 484 francs le m³ SIA.

Autorisation de construire

Ce projet de transformation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° 96055 déposée le 29 avril 1999 et délivrée le 18 novembre 1999.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer un mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour l'été 2003.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu dans le 20^e programme financier quadriennal 2002-2005.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 2 090 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités: 150 400 francs.

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est la Gérance immobilière municipale

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 090 000 francs, montant destiné à des travaux structurels et de sécurité du bâtiment du Parc des Eaux-Vives situé au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille N° 42, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 090 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2023.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. En préambule à cette proposition, je rappellerai que celui qui vous parle avait dû, en juin 1999, vous présenter en urgence un crédit – l'un des premiers d'ailleurs que mes services m'avaient demandé de vous présenter – pour procéder aux travaux de réfection de cette noble bâtisse. Vous vous souviendrez qu'en plus des travaux de réfection qu'il nous incombait d'effectuer, en notre qualité de propriétaire du bâtiment, le Restaurant du Parc des Eaux-Vives avait fait l'objet d'un sinistre en avril 1999...

M. Bernard Lescaze (R). Où est M. Muller?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Bonne question, Monsieur Lescaze! Je pense que M. Muller va nous rejoindre, je parlerai en tout cas suffisamment longtemps pour qu'il ait le temps d'arriver, puisque, comme vous l'avez senti, le dossier l'intéresse au premier chef...

Je vous avais donc demandé ce crédit pour procéder à la remise en état du bâtiment, en même temps qu'aux travaux découlant du sinistre. Les exploitants d'alors, qui s'étaient incrustés pendant des années dans la bâtisse, non seulement nous avaient empêchés de procéder aux travaux dont il est question, mais avaient saisi les tribunaux pour nous faire interdiction d'y procéder. Je ne reviens pas sur toute la saga, dont vous connaissez mieux que moi certains épisodes. Vous avez donc voté un crédit – dont je ne rappellerai pas le montant, parce que personnellement je le considérais comme indécent – pour faire partir ces fermiers. Lorsque nous avons pu, enfin, remettre la main sur le bâtiment et que nous avons commencé les travaux sur la base du crédit que vous aviez bien voulu voter en juin 1999, nous nous sommes aperçus que le bâtiment était beaucoup plus vétuste que nous avions pu l'imaginer – quand je dis nous, je parle des architectes mandataires qui ont travaillé sur ce dossier.

Aujourd'hui on peut discuter à perte de vue pour savoir si des éléments, dans cette proposition de crédit complémentaire, auraient pu être décelés plus tôt, mais le problème n'est pas tellement là. Dès le moment où le Conseil administratif s'est enfin décidé sur le choix de l'exploitant futur, nous avons pu reprendre les travaux et, aujourd'hui, il est urgent pour nous de pouvoir disposer des fonds nécessaires pour les mener à terme. Une des questions qui se pose est celle de savoir quand les travaux arriveront à terme. Nous avons dit et redit que nous faisons tout pour que l'établissement soit ouvert cet été. Nous le répétons aujourd'hui: le bâtiment pourra être fonctionnel cet été. Bien évidemment, un des éléments qui était la base du cahier des charges défini par le Conseil administratif doit être respecté – et nous ferons en sorte que tel soit le cas – c'est le fait que le bâtiment puisse accueillir à la fois un restaurant de ville et les banquets traditionnellement organisés dans le bâtiment, que ce soit pour des mariages, des anniversaires ou d'autres fêtes, et qu'il soit également un lieu de gastronomie, comme c'était le cas précédemment. C'est pour réaliser cet objectif que ce crédit complémentaire vous est demandé ce soir.

Certains, tout à l'heure, demanderont peut-être si la date du mois de juin est définitive. Nous allons tout faire, comme nous l'avons dit depuis le début, pour que l'établissement puisse être ouvert l'été prochain et il le sera s'agissant de la brasserie et de la terrasse, parce que c'est le plus urgent. Nous ferons en sorte que les autres options que nous avons souhaitées, à savoir le restaurant gastronomique et les banquets, puissent également suivre. Nous avons des rendez-vous importants à Genève dès le mois de septembre prochain, je pense à Telecom et à

d'autres manifestations. Nous ferons en sorte, bien évidemment, que le restaurant puisse être fonctionnel pour ces dates-là.

Je ne veux pas monopoliser la parole, car je suis convaincu que vous avez certainement des remarques, des observations à formuler. Le fait est que ce dossier nous a fait beaucoup parler jusqu'à maintenant, sans qu'il avance vraiment. J'espère que nous aurons moins à parler et que nous avancerons davantage. C'est en tout l'objectif que nous nous sommes fixé. D'avance, nous vous remercions de faire bon accueil à cette proposition.

Préconsultation

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). La commission des travaux s'est rendue sur place avant même la remise de cette proposition. Nous sommes allés sur place et nous avons pu constater l'avancement, si on peut dire, des travaux de rénovation du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Oui, nous avons pu voir que le toit avait été refait et bien refait, il convient de l'admettre. Quant à ce qui reste à faire, il y a encore de l'ouvrage sur le métier. C'est pourquoi, lorsque vous nous annoncez la réouverture du restaurant pour cet été, Messieurs les conseillers administratifs, nous ne demandons qu'à vous croire...

Cela dit, passant outre l'optimisme en matière de coûts et de réalisation dans les délais, permettez-moi quand même de relever l'indigence du texte de la proposition que vous nous faites voter sur le siège ce soir. Indigence qui n'est pas la faute des membres de la commission des travaux, qui s'évertuent, de proposition en proposition, à rappeler qu'ils souhaiteraient un peu plus de détails, un peu plus de ci, un peu plus de ça... Apparemment, rien n'y fait. Ce dossier n'est manifestement pas pris au sérieux par la Ville, qui ne paraît pas avoir la bonne motivation... (*Exclamations.*) Quoi qu'il en soit, faisons en sorte que la population n'attende pas plus longtemps, et *alea jacta est!*

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je ne peux qu'adhérer aux propos de notre collègue Linda de Coulon. Pour être allée sur place avec la commission des travaux, je constate que c'est à un rempaillage que nous sommes confrontés aujourd'hui, pas à autre chose, et qu'il y a surtout un grand vide! Pour ma part, j'ai promis d'offrir le champagne aux collègues de mon groupe si le restaurant était ouvert au mois de juin. Je crois que je ferai l'économie du champagne, car cela m'étonnerait beaucoup qu'on y arrive.

Cela dit, j'aimerais reprendre les informations que nous avons lues dans la presse pour me réjouir que le Conseil administratif ait trouvé une solution, en

espérant que celle-ci ne sera pas bancal. Avec la solution précédente, tout avait l'air tout beau, tout neuf, formidable, et cela s'est cassé la figure pas longtemps après... Nous ne pouvons donc que souhaiter que cette nouvelle et peut-être dernière proposition soit la bonne.

Cela dit, que va-t-il se passer avec l'aménagement de la cuisine? Lorsque nous avons étudié les travaux à faire dans ce restaurant, on nous a toujours dit que l'aménagement de la cuisine, qui coûte entre 800 000 francs et 1 million, était aux frais du gérant. Maintenant, il semble que ce soit le Conseil administratif qui va gérer ce restaurant. Il y a là quelque chose d'un peu bizarre... Reste que, dans cette proposition, il manque 1 million pour la cuisine, pour installer tout le matériel nécessaire, puisque les précédents gérants sont partis avec leur matériel qui, de toute façon, n'aurait pas trouvé place dans la cuisine actuelle. Il manque donc en tout cas 1 million dans cette proposition et j'aimerais que le Conseil administratif veuille bien nous renseigner... (*Brouhaha.*) J'ai un peu mal à la gorge et, si mes collègues voulaient bien se taire, cela me permettrait de parler un peu moins haut!

Je rappellerai encore que, si nous votons cette proposition ce soir, nous en serons à 6 millions, sans compter, naturellement, ce qui a été fait avec le produit de l'assurance, c'est-à-dire le toit, les combles. Comme l'a dit M^{me} de Coulon, le toit est très beau, les poutres sont magnifiques, c'est formidable, mais il ne faut, pour l'instant, pas se pencher, car on risquerait de tomber et de tomber très bas! Messieurs les conseillers administratifs qui êtes concernés, Messieurs Muller et Ferrazino, allez donc sur place et vous verrez vraiment de quoi il s'agit! Pour le moment, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas. Vous entendez les ingénieurs, les architectes qui vous disent qu'il n'y a pas de problèmes, mais allez sur place et vous verrez ce que c'est! D'ailleurs, interrogez mes collègues qui siègent à la commission des travaux: ils vous diront ce qu'ils ont vu!

En conclusion, j'ai une question à poser au Conseil administratif: qu'en est-il de la cuisine, combien va-t-elle coûter et qui va la payer?

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Comme membre de la commission des travaux, je suis allé visiter ce chantier. Il est vrai que des choses assez extraordinaires ont été faites dans ce bâtiment, notamment des reprises en sous-cœuvres qui ont nécessité des techniques assez particulières et qui ont montré qu'en plus de ce qui avait été prévu initialement, au mois de juin 1999, des travaux complémentaires étaient nécessaires. Des améliorations vont aussi être apportées. Cela dit, je pense que, si le Conseil administratif le veut, on peut arriver à faire que ce chantier soit terminé pour le mois de juin, peut-être pour le mois d'août.

Par ailleurs, en juin 1999, j'avais demandé dans cette enceinte qu'on ne fasse pas de cet établissement uniquement un restaurant de luxe, mais qu'on prévoie

aussi une brasserie ou un restaurant de ville, pratiquant des prix un peu plus populaires qu'un restaurant de luxe. Je me rappelle la réponse de M. Muller, qui disait qu'il en tiendrait compte. Je vois que c'est ce qui va se faire et je l'en remercie.

Dans cette affaire, il y a eu toute une saga. Vous avez essayé, Monsieur le conseiller administratif, de trouver un fermier et cela n'a pas joué, je pense notamment à la société Mandarin Hôtel du Rhône et à un Monsieur qui s'appelle Torriani, sauf erreur, et qui, d'après ce que je me suis laissé dire, est un drôle de bonhomme. Maintenant, vous tentez une formule originale avec Swissôtel, le nouvel exploitant, gestionnaire et conseil de la Ville, et j'espère que cela va réussir. Notre groupe est prêt à voter ce crédit ce soir sur le siège.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste pourrait faire l'historique de ce dossier, il pourrait stigmatiser l'incurie ou la mauvaise foi de tel ou tel intervenant en la matière, mais il y renoncera par gain de temps et souci d'efficacité.

Nous sommes allés, comme d'autres membres de la commission des travaux, voir le chantier qui, c'est vrai, est impressionnant. Au premier coup d'œil, on pourrait estimer qu'il ne sera pas possible d'ouvrir le restaurant d'ici au mois de juillet ou au mois d'août. Quant à nous, nous pensons que ce sont les travaux de nettoyage proprement dits qui prennent un temps énorme et qu'il est encore possible d'ouvrir ce restaurant dans les délais impartis. Nous ne sommes pas des spécialistes, mais nous savons qu'il y a, dans notre canton, des entreprises de construction compétentes, qui devraient rendre cette ouverture possible. Dont acte, nous verrons bien...

En revanche, ce qui nous inquiète beaucoup plus, c'est qu'on ait glissé progressivement d'une solution de fermage à une solution de gestion par le Conseil administratif, par la Ville elle-même. Il est vrai que ce qui est prévu pour cet établissement, c'est-à-dire à la fois un restaurant de luxe et une brasserie, est un peu la quadrature du cercle. Il est vrai aussi qu'on demandait au fermier – c'est en tout cas ce qui nous a été dit lorsque nous nous sommes rendus sur place avec la commission des travaux – d'investir quelque 2 millions pour mettre lui-même en place la cuisine. Il est vrai enfin que la Ville prenait un pourcentage important sur les recettes. Dans ces conditions, il est apparu... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je vois que vous êtes en pleine conversation avec votre collègue vice-président, mais le bruit dans cette salle est difficilement supportable et me trouble... (*Exclamations.*) Monsieur le président, pouvez-vous faire votre office?

Le président. Attendons donc le silence, Monsieur Deshusses!

M. Gérard Deshusses. Je disais donc que les conditions de fermage qui étaient posées ont fait qu'en définitive il a été impossible de trouver l'oiseau rare. On s'est donc rabattu sur une solution de gestion par la Ville de Genève, sur laquelle nous avons quelques doutes, notamment parce que nous avons l'impression que cette solution n'est pas à la hauteur du prestige du bâtiment. Alors bon, nous verrons!

Nous constatons aussi que, dans la proposition qui nous est soumise, le prix des cuisines a sensiblement baissé. Est-ce à dire que, quand on gère soi-même, cela coûte moins cher que quand on demande à un fermier de faire lui-même l'investissement? C'est possible. Les grands cuisiniers auxquels on songeait ont peut-être l'habitude de dépenser au-delà de ce qui est nécessaire, on l'a vu avec certain grand cuisinier annécien il n'y a pas si longtemps... Je relève simplement ici qu'il y a un écart dans les chiffres.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, plus généralement, il faut bien admettre que la question des fermages en Ville de Genève laisse plus qu'à désirer. J'avais développé l'interpellation I-49, un triste 11 septembre 2001 – nous siégeons hors les murs ce soir-là – et je me rappelle avoir obtenu de M. Muller une réponse extrêmement positive et encourageante. Je lui sais gré de cette réponse et je lui saurais plus gré encore s'il manifestait plus d'efficacité par rapport à ces fermages. Dans un des derniers numéros de l'*Hebdo*, un article au vitriol a paru sur ces fermages, dont il y a effectivement lieu de se plaindre. Aux Eaux-Vives, si on passe par une gestion directe de la Ville de Genève, il serait au moins souhaitable que cette solution soit meilleure. Ce n'est pas dit...

Pour l'heure, nous nous contenterons, nous, groupe socialiste, de voter sur le siège cette proposition, que nous trouvons extrêmement succincte.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Nous avons bien entendu les premières remarques concernant cette proposition – qui émane, pour l'essentiel, du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – visant à achever la rénovation nécessaire du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour qu'il puisse rouvrir dans des délais raisonnables. Il n'y a pas si longtemps, certains groupes appelaient à payer un peu tout et n'importe quoi de façon à faire avancer le processus et à pouvoir ouvrir dans les meilleurs délais ce restaurant. Ce soir, nous entendons des questions, intéressantes certes, mais qui, dans le cas d'espèce, sont un peu dépassées. Pour ce qui est des libéraux, nous sommes attachés à voir la réouverture du Restaurant du Parc des Eaux-Vives dans les meilleurs délais et nous sommes prêts, pour cela, à entrer en matière sur cette proposition et à la voter sur le siège, ainsi que nous le demande le Conseil administratif.

Certes, nous avons aussi des interrogations sur cette proposition, nous nous posons également l'une ou l'autre question. Lors d'un déplacement sur place que

la commission des finances, avant la commission des travaux, avait fait en l'an 2000, non pas pour juger de l'état du bâtiment, mais pour y siéger dans l'affaire qui opposait la Ville à ses fermiers, la plupart des membres de la commission des finances s'étaient dit, en sortant de ce bâtiment illustre, que les 4 millions votés en 1999 ne suffiraient pas, et de loin, à rénover cet établissement. C'est pourquoi ceux qui ont vécu ces moments n'ont pas été étonnés de voir arriver cette proposition complémentaire de 2 millions.

Ce soir, nous aimerions que le Conseil municipal, pour une fois, quitte le niveau, je dirai de l'épicerie, pour passer au niveau de la gastronomie et qu'il vote ce crédit, même si la proposition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – dont vous savez que le magistrat responsable n'est pas de notre bord – n'est pas parfaite. En effet, même si cette dernière passait par la commission des travaux, même s'il y avait plusieurs rapporteurs qui se penchent sur cet objet, que nous proposerait-on? Peut-être une proposition à 1,8 million ou à 1,9 million, mais finalement pas de grande différence. Ce qui nous préoccupe ce soir, c'est de pouvoir rouvrir, je ne dirai pas à n'importe quel prix mais à un prix raisonnable, le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Je rappelle que, dans cette enceinte, certains groupes qui s'interrogent ce soir ont voté sans sourciller 11,5 millions pour acheter une bulle d'air! Ils ont voté bien d'autres crédits et, ce soir, devant les 6 millions pour un fleuron de notre municipalité, ils ont des états d'âmes. Cela est un peu étonnant et manque d'ambition.

Pour répondre maintenant à ce qui a été dit par notre collègue du groupe socialiste, j'imagine mal le Conseil administratif aller travailler au Restaurant du Parc des Eaux-Vives en tant que marmiton ou maître d'hôtel, ou en tant que concierge, homme aux clés d'or, puisqu'il est prévu d'y créer des chambres. Il convient de mettre les choses au point: la Ville entend, certes, garder la mainmise sur le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, mais elle entend passer, pour son exploitation, par un contrat de gestion, par un mandat de gestion, confié à une entreprise qui fait ses preuves depuis cinq ans dans notre ville, puisqu'elle gère l'Hôtel Métropole dont nous sommes propriétaires. Ce n'est évidemment pas le Conseil administratif lui-même qui va aller touiller les sauces au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Voilà pour rassurer le préopinant socialiste. Il convient de rappeler également – comme le fera peut-être le magistrat Pierre Muller qui pilote cette opération – que, depuis que le Métropole est géré par Swissôtel, son chiffre d'affaires a notablement augmenté et que la Ville de Genève s'en porte considérablement mieux.

C'est pourquoi le groupe libéral vous invite ce soir à passer par-dessus certaines interrogations quant aux parquets, aux mètres cubes, ou que sais-je – qui sont certes des considérations toujours intéressantes et dont nous avons à nous soucier – pour faire, pour une fois, de la politique un peu plus ouverte, avec des vues un peu plus longues. Ne traînons plus, de façon que nous puissions, si

ce n'est profiter de la champagne que M^{me} Ecuillon a promis à son groupe, du moins aller prendre une boisson sur la terrasse de cette brasserie au mois de juillet.

M. Bernard Lescaze (R). Bon appétit, Messieurs! Je crois qu'il faut un solide estomac pour accepter le plat, même pas réchauffé, qu'on nous sert ce soir. Contrairement au préopinant libéral, qui oublie certains principes en disant qu'il faut voter cette proposition, le groupe radical votera le crédit de rénovation, sans toutefois se prononcer favorablement sur la méthode d'exploitation du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Voyons d'abord ce que nous propose concrètement le Conseil administratif. Il nous propose, après les 4 millions déjà votés, un crédit supplémentaire de 2 millions pour un certain nombre de travaux, certes indispensables, notamment un ascenseur supplémentaire réclamé non pas par l'exploitant futur mais par le Conseil administratif lui-même... Passons! Si je fais une simple addition: 4 millions déjà votés, 2 millions qui devraient être votés aujourd'hui – puisque même les libéraux, d'habitude plus regardants, sont d'accord – 1 million d'indemnité accordé au précédent exploitant, 1 million de manque à gagner ces trois ou quatre dernières années, plus, comme l'a dit très justement M^{me} Ecuillon, de menus frais pour la cuisine – elle a oublié l'aménagement intérieur – soit 2 millions, nous voici à 10 millions. Or je constate que, discrètement, la proposition du Conseil administratif évalue le budget prévisionnel d'exploitation et les charges financières à 150 400 francs, sur les 2 millions. Sur les 10 millions qu'en réalité coûte l'opération, les charges financières, même à 3,75%, se montent à 750 000 francs!

Nous nous réjouissons donc de vérifier que le contrat de gestion – car il est vrai que ce n'est pas le Conseil administratif qui va se transformer en gâte-sauce – mentionne 750 000 francs minimum, plus un petit bénéfice pour la Ville de Genève. Nous attendons de pied ferme ce contrat. De toute façon, il faut dire que ces travaux, bien qu'indispensables, urgents et attendus depuis trois ou quatre ans, n'étaient même pas prévus au 20^e programme financier quadriennal, comme le Conseil administratif a l'obligeance de le souligner...

Reste encore le problème de l'étoile. S'il y a une brasserie populaire, avec, semble-t-il, des menus à 50 francs par personne – ce qui est un populaire haut de gamme – le restaurant, lui, doit avoir une étoile au *Michelin*. Je ne pense pas que les étoiles au *Michelin* s'achètent et que personne puisse affirmer que, dans un laps de temps d'une année ou deux, nous décrocherons cette étoile. Toutefois, il faut reconnaître que le Conseil administratif a mandaté un grand cuisinier – un chef d'entreprise, pas un philanthrope – pour nous trouver le cuisinier jeune et

dynamique qui saura décrocher une étoile au *Michelin*. En l'occurrence, quels sont les *fees*, les frais, la commission que demande M. Alain Ducasse? Je ne pense pas qu'elle soit particulièrement bon marché et on devrait l'ajouter aux 10 millions dont je viens de faire l'addition.

Cela, me direz-vous, ne concerne pas le crédit que nous votons aujourd'hui. C'est vrai, mais je constate que tout le monde ici, loin de parler des travaux, ne parle que du futur programme du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, à juste titre puisque nous souhaitons tous que celui-ci soit ouvert largement à la population. Cela étant, on aurait peut-être pu aménager la brasserie populaire à côté, dans l'ancien bâtiment où logeait le personnel... (*Exclamations.*) Cela aurait certainement entraîné des frais supplémentaires, mais vous ne pouvez pas, Messieurs les conseillers administratifs, prévoir la même entrée pour le restaurant et la brasserie populaire, là vous vous faites des illusions! De ce point de vue, je ne doute pas... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, M. Deshusses vous a fait une remarque tout à l'heure: j'aimerais également que vous fassiez régner le silence pour ce point important!

Même si elle est votée ce soir sur le siège, je suis convaincu que nous entendons encore tous parler de l'affaire du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Le programme n'est pas aussi au point que l'affirme le Conseil administratif; peut-être y aura-t-il une ouverture le 3 juillet, entre les moquettes plus ou moins déroulées et les fours à micro-ondes qui remplaceront le «piano», peut-être, mais les frais que ce projet entraîne ne sont de loin pas limités aux 2 millions qu'on nous demande ce soir. Je n'ai pas accompagné la commission des travaux cette fois-ci, mais j'ai eu l'occasion, dans différents mandats, de voir ce bâtiment de fond en comble. Il y a notamment une ancienne salle de bal, au rez-de-chaussée, qui servait de dépôt. Nous aimerions bien savoir si elle sera affectée à la brasserie populaire ou aux noces et banquets, c'est-à-dire plutôt au restaurant de luxe.

En réalité, on nous demande ce soir de voter chat en poche et j'espère que ce chat-là ne sera pas le râble de lièvre qu'on nous servira plus tard! Le groupe radical n'entend pas prendre la responsabilité de refuser à la population l'ouverture annoncée le 3 juillet, mais il entend mettre le Conseil municipal devant ses responsabilités, parce qu'il est trop facile de dire que tout est réglé. Il y a trois ans et demi, nous avons déjà mis en garde ce Conseil contre le crédit voté. Je le sais très bien puisque j'étais le rapporteur. Aujourd'hui, nous constatons que ce que nous dénoncions il y a trois ans et demi, notamment concernant les anciens fermiers, s'est en grande partie réalisé. Nous entendons donc prendre date pour l'avenir.

Nous nous réjouissons que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives puisse être ouvert à la population. Nous constatons que le Conseil administratif revient en partie au luna park qui existait il y a un siècle. Peut-être, c'est mon avis personnel, Messieurs les conseillers administratifs, ce restaurant méritait-il mieux, mais

aujourd'hui, en votant ces 2 millions, nous vous rendons attentifs au fait qu'en réalité vous nous présentez un projet à 10 millions; nous nous réjouissons de savoir quand et comment ce projet sera rentable!

Le président. La parole est à M. André Fischer.

M. André Fischer (DC). Monsieur le président, je renonce, puisque le préopinant a posé toutes les questions que je voulais évoquer.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais signaler à la présidente de la commission des finances qu'une motion M-201 sur l'égalité de traitement des fermages traîne dans cette commission depuis une année. Je pense que c'est l'occasion d'examiner les nouveaux fermages que le Conseil administratif vient de mettre en place. Effectivement, les anciens étaient opaques, voire dans les abysses, et nous espérons que les nouveaux seront moins opaques. Comme l'a dit le préopinant, M. Bernard Lescaze, nous espérons tous qu'une brasserie populaire, avec des menus à 50 francs, ouvrira au mois de juillet, je ne précise pas l'année...

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). A entendre certains ce soir, j'imagine que la spécialité du futur Restaurant du Parc des Eaux-Vives, ce sera les fruits de mer et notamment le crabe, à voir à quel point ce Conseil arrive à faire un pas en avant et deux en arrière, sur certains sujets qui lui sont chers!

Concernant les critiques émises par le groupe radical sur la prétendue confiance béate du groupe libéral au sujet de cette demande de crédit, j'entends encore dans mes oreilles résonner les voix de certains, lorsqu'il s'est agi de savoir de quel montant nous entendions dédommager les anciens fermiers. La position du groupe libéral était claire à l'époque: il n'était pas question, pour nous, de faire un chèque, quel que soit le montant, tant qu'un accord n'était pas trouvé. En revanche, ceux qui sont si préoccupés ce soir – on se demande pourquoi, peut-être veulent-ils vraiment freiner cette réalisation – étaient prêts, eux, à signer un chèque de 1,6 million de francs, voire de 1,8 million, pour que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives puisse ouvrir dès le lendemain. Nous étions plus prudents et nous avons dit que nous étions prêts à voter dès que le Conseil administratif reviendrait avec un accord négocié. Suite à l'accord négocié obtenu par le conseiller administratif qui pilotait cette opération, le groupe libéral a effectivement voté ce qu'il convenait de payer, de façon à dédommager les fermiers et à débloquer ce dossier.

Je voulais répondre, parce que les propos tenus m'ont fait bondir. Dire ce soir que les libéraux sont prêts à voter tout et n'importe quoi pour faire avancer les choses est un peu facile. Je tenais à rappeler que nous étions, en d'autres temps, beaucoup plus soucieux des deniers publics que certains, qui étaient prêts à dépenser n'importe quelle somme!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Permettez-moi d'intervenir sur le champ qui n'est pas le mien, à savoir l'activité déployée par le département de M. Ferrazino, particulièrement en ce qui concerne la rédaction de cette proposition. Ce n'est pas parce que cette dernière est signée par le Conseil administratif que je puis complimenter M. Ferrazino, mais parce qu'elle me paraît tout à fait complète et que la douzaine de grands postes de travaux sont parfaitement détaillés. Certains sont peut-être atteints de myopie, mais, en ce qui me concerne, je crois que les détails sont suffisants pour vous permettre de voter cette proposition sur le siège.

Mesdames et Messieurs, je suis content de savoir que certains d'entre vous vont offrir le champagne... J'espère que ce ne sera pas seulement à une petite dizaine de conseillers municipaux, mais à une large assemblée, et que vous choisirez, Madame Ecuillon, puisque c'est de vous que vient cette proposition, un bon champagne, Dom Pérignon cuvée millésimée, par exemple, de manière à avoir un bon souvenir tant au niveau de la facture que du goût du champagne!

Pour revenir au fermage et à la solution précédente, il est vrai qu'elle n'était pas adéquate. Je crois qu'il faut avoir le courage de revendiquer le droit à l'erreur et je revendique ce droit-là: nous nous sommes trompés et nous avons changé de solution en cours de route, avant que les dégâts ne soient trop grands. Politiquement, il est toujours difficile de reconnaître ses erreurs; en l'occurrence, le Conseil administratif m'a suivi dans ce changement d'opinion et je le remercie encore une fois d'avoir pris conscience que nous nous étions trompés.

Vous m'avez demandé comment nous allions financer ces investissements. Je l'ai dit l'autre jour, après la conférence de presse que j'ai donnée suite à la séance du Conseil administratif. Je me suis invité à la commission des finances – la présidente, M^{me} Ecuier, s'en souvient certainement – pour donner un certain nombre de détails en ce qui concerne le futur mandataire – et non pas locataire – du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. J'ai parlé du business plan et je reviendrai très volontiers l'expliciter en commission des finances avec moult détails. Je travaillerai dans la plus totale transparence.

A propos de la brasserie et des prix que nous voulions populaires, la question a été posée par le Conseil administratif aux futurs exploitants du Restaurants du

Parc des Eaux-Vives. Il s'agissait de savoir si nous allions, oui ou non, confirmer cette condition. Les responsables de la compagnie Swissôtel ont répondu à toutes les questions, y compris à celle des prix en disant qu'en effet, vin compris, on pourrait manger pour 50 francs à midi et 55 francs le soir. Cela me semble un prix raisonnable, compte tenu du cadre et de l'endroit où se trouveront les convives.

Il n'y a pas eu d'incurie dans ce dossier; il y a peut-être eu une erreur, je l'ai dit, en ce qui concerne le choix du premier fermier, mais nous l'avons rectifiée. Croyez-moi, un dossier comme celui-ci évolue de jour en jour, se complexifie de jour en jour, et nous avons dû faire face à cette complexité et en tirer les conclusions. La différence entre la solution précédemment choisie et celle que le Conseil administratif a avalisée l'autre jour, c'est qu'il ne s'agit plus d'un contrat de bail à ferme entre un bailleur et un locataire, mais d'un contrat de mandataire, d'un contrat de gestion. L'avantage, j'espère que certains journalistes à la tribune le souligneront, c'est que nous aurons une gestion directe de l'objet en question et que nous pourrions intervenir quand nous le voudrions. N'étant plus soumis au droit du bail, avec tous les aléas que comporte ce droit, si nous ne sommes pas contents du mandataire, nous pourrions nous en séparer, sous réserve évidemment du délai contractuel, qui peut être de un ou de plusieurs mois. Voilà la différence. Nous interviendrons directement dans la gestion, ce qui veut dire que nous prenons des risques, mais que nous prenons aussi les bénéfices et les revenus.

A cet égard, M. Lescaze – qui se trompe du reste dans ses calculs – verra que le mandat de gestion que nous vous proposons est une excellente affaire. J'en veux pour preuve l'Hôtel Métropole, qui a doublé son chiffre d'affaires et qui a fait 11 millions de bénéfices en cinq ans, alors qu'il y a cinq ans il alignait un déficit de 7 millions! Voyez-vous, je crois qu'il faut faire confiance aux professionnels et c'est la raison pour laquelle nous avons choisi Swissôtel. Dans le cadre du plan financier qui a été présenté au Conseil administratif et dont j'ai déjà fait état devant la commission des finances, je peux vous garantir, si tout se passe bien, s'il n'y a pas une catastrophe mondiale, qu'il nous sera possible d'amortir en moins de dix ans l'entier des investissements, y compris la prime au départ des précédents locataires du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Quant à l'étoile au *Michelin*, c'est évidemment un objectif. Nous avons fait appel à un consultant extérieur, Alain Ducasse, qui a trois étoiles pour un de ses deux restaurants en France, pour trouver un cuisinier qualifié. Le cuisinier en question sera employé de la société mandataire et nous aurons la haute main sur ses performances; nous pourrions à tout moment nous plaindre, dire que nous ne sommes pas contents. Des personnes sont actuellement en discussion pour obtenir cette place et je peux vous dire que vous seriez surpris de la qualité des candidats. Ces gens-là ont actuellement des étoiles et il n'y a pas de raison pour que, s'ils viennent au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, ils n'en obtiennent pas une.

Pour revenir à la proposition qui nous occupe ce soir, on peut gloser encore longtemps, dire que le Conseil administratif n'a pas fait suffisamment, ou qu'il a trop fait... Je crois que nous avons mené ce dossier difficile avec professionnalisme. Toutes les propositions concernant les entrées ou l'utilisation du bâtiment connexe ont été étudiées, Monsieur Lescaze, et nous reviendrons peut-être, à la prochaine législature, si nous avons les deniers nécessaires, avec des propositions d'aménagement du bâtiment connexe, qui pourrait en effet être utilisé pour d'autres affectations.

Mesdames et Messieurs, en votant cette proposition sur le siège, vous nous donnez l'occasion de boucler ce dossier. Je l'ai dit à la commission des finances et à la presse, lors de la conférence de presse: la saga du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ancienne mode est terminée. Je ne vous demande pas de voter la tête dans le sac cette proposition, mais de la voter tout simplement avec la confiance que vous devez témoigner à vos autorités, au Conseil administratif. Je vous remercie d'ores et déjà de voter, à l'unanimité, je l'espère, ce crédit qui nous permettra d'ouvrir le Restaurant du Parc des Eaux-Vives le 30 juin. Nous talonnons les maîtres d'état; le planning établi par le département de M. Ferrazino est extrêmement serré et aujourd'hui, 11 février, nous sommes toujours dans les délais impartis. Il n'y a pas de raison de penser que ces délais ne seront pas tenus jusqu'au 30 juin, jour de l'ouverture, non pas de l'ensemble du bâtiment, mais de la partie brasserie-restaurant de ville et de la terrasse, de manière à faire profiter la population genevoise de ce lieu absolument idyllique.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le conseiller administratif, je vous rends attentif au fait que je n'ai pas mis en doute vos propositions. J'ai posé un certain nombre de questions, auxquelles il n'a pas été entièrement répondu et qui ne me mettent pas totalement à l'aise, ainsi que mon groupe, pour voter ce crédit. Malgré tout, nous avons dit que, soucieux d'une réouverture rapide du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, nous vous accorderions ce crédit et voterions ces 2 millions.

Quant au reste, permettez-moi de dire que nous comprenons votre droit à l'erreur, mais que nous avons déjà manifesté beaucoup d'indulgence dans ce dossier. Droit à l'erreur commerciale: vous aviez un excellent partenaire, le Mandarin, qui s'est retiré ou que vous avez prié de se retirer, nous n'en savons rien, l'affaire est classée, ce n'est pas notre problème. Droit à l'erreur en ce qui concerne le problème juridique: là, je souhaiterais que les chiffres que vous et votre Conseil administratif présentez aujourd'hui ne soient pas aussi falsifiés que ceux que le représentant du groupe libéral vient de donner à cette assemblée, trahissant ce qui s'est exactement passé.

Je rappelle que les Patrelle – on peut les nommer, leur nom figurait dans la presse – réclamaient 1,6 million de francs. Pour conclure rapidement, nous étions

effectivement d'accord de voter 1,6 million, car nous n'étions pas persuadés de la solidité juridique du dossier de la Ville de Genève. Le Parti libéral, qui avait dans ses rangs des gens proches des avocats de la Ville, voulait voter zéro franc zéro centime, persuadé que nous obtiendrions rapidement gain de cause. Or, que s'est-il passé? Quelques mois plus tard, le Conseil municipal a voté 1 million avec un délai de trois mois – ce qui faisait 600 000 francs de différence avec notre solution – et, trois ou quatre mois plus tard, il votait 1,3 million. Dans le même temps, nous avons perdu 300 000 francs de gains potentiels, puisque les travaux n'avaient pas pu commencer à la bonne saison et qu'ils prenaient une année de retard supplémentaire. En réalité, voter 1,3 million de francs ou 1,6 million, en retardant de près d'une année les travaux, c'était malgré tout beaucoup plus raisonnable que de voter zéro franc zéro centime et de refuser même le million qu'avait voté la majorité Alternative! Il ne faut donc pas que le groupe qui vous défend, Monsieur le magistrat, vienne avec des chiffres qui sont faux et une histoire reconstruite par après.

Je suis heureux d'apprendre aujourd'hui que vous comptez accorder un mandat plutôt qu'un bail à l'exploitant du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. C'est une très bonne solution et je suis sûr que le conseiller administratif Ferrazino, ancien avocat de l'Association des locataires, l'Asloca, est enchanté de cette solution qui permet de liquider le droit des locataires, le droit du bail, même commercial... (*Exclamations et rires.*) Il faut dire clairement les choses, d'autant plus que moi, qui n'ai pas été avocat à l'Asloca, je vous félicite, c'est en effet une excellente solution!

Cela dit, nous voterons ces 2 millions, mais non sans réticence, parce que vous ne nous avez pas entièrement convaincus qu'ils suffiront. Vous parlez d'un nouveau crédit, d'aménagements supplémentaires. Vous nous annoncez un amortissement complet sur dix ans, ce qui fait quand même, rapidement calculé, une somme de 80 000 francs par mois, sans parler du petit bénéfice pour la Ville de Genève: permettez-moi de dire que c'est considérable. Nous vous faisons confiance pour la reconstruction, nous voulons bien vous faire confiance pour l'exploitation, mais nous vous disons quand même – parce que c'est notre devoir et que nous sommes soucieux des finances de la Ville – que votre solution nous paraît quelque peu hasardeuse, à voir la manière dont ce dossier avait été géré jusqu'à présent. J'emploie volontairement le passé imparfait pour montrer que nous pensons qu'effectivement les choses ont désormais changé. Vous comprendrez cependant que nous ayons encore quelques réticences, je n'ose pas dire quelques suspicions, vous le prendriez mal...

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je vous remercie, Monsieur Muller, de vos explications, mais je reste sur ma faim, parce que vous n'avez pas répondu à ma ques-

tion. Je vous ai interrogé sur l'installation de la cuisine et j'attends cette réponse-là. Vous n'avez pas répondu non plus à la question de M. Lescaze sur les honoraires d'Alain Ducasse. C'était aussi la question que mon collègue Fischer voulait poser lorsqu'il a renoncé à intervenir. Je crois que vous avez tout intérêt ce soir à jouer la transparence...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je l'ai dit!

M^{me} Alice Ecuillon. Monsieur Muller, il ne suffit pas de le dire, il faut le faire! Nous savons que, par ailleurs, lorsque nous posons certaines questions sur les fermages, vous interdisez à vos services de donner des réponses. Je n'appelle pas cela de la transparence! Je répète: vous interdisez à vos services de donner les renseignements qui sont demandés par des conseillers municipaux concernant les fermages! Notre groupe est prêt à voter ce crédit pour toutes les bonnes raisons qui ont déjà été dites, mais, s'il vous plaît, Monsieur Muller, répondez à nos questions!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je m'adresserai d'abord au représentant du Parti radical. Avant de répondre à ses interrogations, je lui demanderai sur quelles bases – connaissant son activité professionnelle qui se situe plutôt dans l'histoire et le droit que dans la cuisine – il se permet d'apprécier la qualité du dossier de la SEMOR, la Société d'exploitation du Mandarin Oriental. Est-ce à dire qu'il y a une communication entre M. Lescaze et son voisin derrière lui sur ce point-là? (*Exclamations.*) Je n'en sais rien, la question reste posée. Monsieur Lescaze, dans certains domaines vous excellez, mais permettez-moi de vous dire que j'ai quelques doutes sur vos qualités dans le domaine de la restauration!

Il est vrai que je n'ai pas répondu à M^{me} Ecuillon, que j'ai envie, en toute amitié, d'appeler Maîtresse Ecuillon, parce qu'elle m'a sermonné comme un petit garçon en me disant que je ne tenais pas mes engagements. En ce qui concerne la cuisine, vous avez raison, Madame la conseillère municipale, j'ai oublié de vous donner la réponse dans mon intervention précédente. La réponse en l'occurrence est toute simple: c'est le mandataire qui paiera la cuisine. Il n'y a pas de cachotteries à cet égard, il n'y a pas de changement par rapport à la proposition initiale de 1999: c'est bien lui qui paiera.

En ce qui concerne les honoraires de M. Ducasse, permettez-moi de dire qu'ils relèvent de la sphère privée. A ce jour, je ne connais pas précisément leur montant, qui dépend des démarches à faire, vous savez comment cela se passe.

Cela dit, si un beau jour vous souhaitiez connaître ces honoraires, il est probable que je vous dirai combien cela a coûté, mais à la commission des finances, dans un cercle plus restreint, Madame.

D'autre part, Monsieur Lescaze, vous oubliez qu'il y a quelques mois, lorsque nous sommes sortis avec peine de cette affaire Patrelle, vous aviez proposé un chèque de 1,6 million de francs, mais qui était un chèque en blanc et c'est ce que je n'avais pas accepté. Il nous fallait une contre-partie. Je ne dis pas que la contre-partie a été proportionnelle au prix que nous avons payé, mais toujours est-il que nous avons mis un terme à la dispute qui opposait la famille Patrelle à la Ville de Genève. S'en est suivi un pacte de non-agression. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé pendant trois ans avec la famille Patrelle, mais sachez que les résultats financiers du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ancienne mode ont été tellement calamiteux que cela me fait encore mal d'en parler ce soir!

Monsieur Lescaze, vous êtes soucieux des deniers publics, avez-vous dit. Pour ma part, je crois que vous êtes, non pas soucieux, mais entêté! Vous revenez avec le même discours qu'il y a une année et c'est bien dommage. Je vous le dis en toute amitié, puisque nous nous connaissons depuis bien longtemps: le jour où vous siégerez sur ces bancs-ci, vous verrez qu'il faut parfois être un peu gouvernemental. C'est exactement l'attitude qu'a eue le Conseil administratif dans cette affaire. En plus, le Conseil administratif a entrepris une démarche tout à fait entrepreneuriale. Vous qui vous targuez, Monsieur Lescaze, d'avoir cette vision dynamique des choses de la Ville, vous devriez apprécier le mandat de gestion que nous avons confié à la société Swissôtel. Cette démarche nous coûte au départ, mais elle nous rapportera assez rapidement et plus que vous ne l'imaginez. Je m'arrêterai là, je ne veux pas polémiquer, car il est temps de voter maintenant cette proposition.

M. Pierre Losio (Ve). L'Alternative va voter ce crédit, parce qu'il y va de l'intérêt général. Comme il est peu probable que l'Alternative porte sur ses listes le candidat Muller aux élections municipales, je ne voudrais pas me mêler de cette querelle, qui me semble quelque peu électoraliste, entre les partis de l'Entente. J'ai entendu «la corde du pendu» qui a été évoquée par le préopinant du Parti radical et je ne m'en étonne pas vraiment, puisqu'il semblerait, sans vous offenser, Monsieur le conseiller administratif, que vous soyez le maillon faible... Il m'a semblé entendre que l'Entente aurait des critiques à vous faire dans le domaine dont il est question ici; nous ne nous en mêlerons pas. Nous constatons simplement que c'est un sujet épineux sur lequel vous aurez peut-être à vous expliquer devant vos électeurs et devant les électeurs de l'Entente.

Quoi qu'il en soit, nous qui n'aurons pas le candidat Muller sur nos listes, nous allons voter ce crédit sans état d'âme, parce qu'il s'agit d'un crédit d'intérêt

général, parce qu'il est de l'intérêt général que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives ouvre. On peut bien sûr discuter de tous les aspects techniques, néanmoins cette affaire a suffisamment duré pour que nous soutenions le crédit proposé, sans entrer dans les querelles byzantines et électoralistes qui animent en ce moment l'Entente au sujet du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

M. Alain Fischer (R). Je répliquerai au préopinant, M. Losio, que nous, l'Entente, n'avons pas fait ces petites sournoiseries... Nous n'avons pas dit que certains conseillers administratifs de l'Alternative ont des problèmes par rapport à l'un ou l'autre dicastère, par exemple quand un conseiller organise des expositions dans une crèche alors que son collègue n'est pas au courant et qu'il l'apprend par le biais de la presse... Nous n'avons pas fait ce genre de choses. Alors, aujourd'hui, réglez vos problèmes quand ils sont à vous, et nous réglerons les nôtres quand ils sont à nous!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 090 000 francs, montant destiné à des travaux structurels et de sécurité du bâtiment du Parc des Eaux-Vives situé au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille N° 42, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 090 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 18 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2023.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 29 532 600 francs, soit:

- un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie infantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches, délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
- un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire;
- un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux, ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie infantine (crèche et crèche d'accueil) (PR-238 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des travaux, présidée par M^{me} Linda de Coulon, a discuté de l'objet cité en titre lors de ses séances des 23 octobre, 30 octobre, 13 novembre 2002.

¹ Proposition, 929.

Les notes de séances étaient prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

1. **Rappel de la proposition**

Le 3 novembre 2001, le Conseil municipal votait le crédit d'étude pour le groupe scolaire des Ouches (proposition PR-93), d'un montant de 1 440 000 francs.

Ce groupe intégrera 200 élèves dès la rentrée 2005.

Le Conseil municipal assortissait son vote des recommandations suivantes:

- étudier la faisabilité d'une verrière sur la cour;
- transformer les surfaces économisées en locaux de société;
- supprimer le local de brossage des dents et un des trois locaux suivants: deux bureaux du maître principal, un bureau pour l'inspecteur.

La construction du bâtiment est prévue sur douze parcelles, totalisant 10 128 m², qui se trouvent dans un périmètre réservé à la construction d'équipements d'utilité publique depuis 1989. Depuis 1999, la totalité de ces parcelles est propriété de la Ville de Genève.

La mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire 2005 doit être garantie.

L'aménagement de quatre classes dans les pavillons de Cayla pour la rentrée 2000-2001 a permis d'éviter la construction de pavillons provisoires sur le futur site des Ouches.

Toutefois, ces pavillons seront démolis lors du démarrage de la construction du cycle de Cayla en 2005.

En plus d'un groupe scolaire complet, la construction de deux crèches, d'une salle polyvalente et de locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) fait partie du programme de construction.

Seize bureaux d'architectes ont participé au concours d'architecture. La Ville de Genève a mandaté un bureau spécialisé en économie de la construction pour procéder à une évaluation économique des seize dossiers rendus. Les montants estimés pour le seul coût des travaux s'échelonnaient de 31 500 000 francs à 33 800 000 francs.

Les projets ont été examinés par les professionnels, les utilisateurs et les représentants des associations de parents et du quartier et, en mai 2001, le jury a choisi, à l'unanimité, le projet de l'architecte Andrea Bassi, projet dont le coût a été estimé par l'économiste de la construction à 31 500 000 francs.

Le parti architectural se caractérise par l'autonomie des trois activités principales: crèches, école et activités parascolaires, intégrées dans un ensemble compact, avec une volumétrie basse dont la transparence et la perméabilité sont assurées par des cheminements variés, dont une «rue intérieure» qui traverse le bâtiment.

Ce projet propose la meilleure intégration/implantation dans le site; son faible impact permet le dégagement d'une belle surface de verdure et offre des espaces extérieurs accessibles aux habitants.

Il convient de relever que, ce projet très compact étant composé d'un seul bâtiment, il ne permettra donc pas une construction par étapes.

Le sort réservé aux recommandations votées par le Conseil municipal simultanément au crédit d'étude est le suivant:

Faisabilité d'une verrière sur cour

La renonciation à la pose d'une verrière sur la «cour interne» est due aux raisons suivantes:

- la composition de l'ensemble en parties couvertes et parties à ciel ouvert est un des éléments essentiels du parti architectural du projet lauréat du concours. Couvrir la cour reviendrait à modifier son image générale;
- cette cour a été conçue comme un espace extérieur pour des activités à l'air libre, soit de loisirs, de jeux, soit d'événements culturels (petits spectacles), qui mettraient à profit les gradins qui conduisent à l'allée couverte. En cas de mauvais temps, c'est la salle polyvalente qui sera utilisée. Située immédiatement à côté de la cour, elle peut être utilisée simultanément avec celle-ci. Pour les jeux, l'allée couverte est disponible en permanence;
- le sol de la cour se situe au niveau du rez inférieur, permettant de prévoir les sorties de secours directes pour la salle polyvalente, la salle de jeux et l'atelier d'activités créatrices, avec un chemin de fuite vers l'allée couverte;
- en dernier lieu, son rôle essentiel est de donner des jours directs permettant l'éclairage et la ventilation naturels de tous les locaux attenants, soit: salle polyvalente, salles spéciales au rez inférieur; restaurant scolaire, salle des maîtres, bureau de l'inspecteur, allée couverte au rez-de-chaussée; salle d'études et zones de décroisement à l'étage.

Locaux pour sociétés

Le cahier des charges du concours demandait 3 à 4 locaux de société. Le projet primé proposait 3 salles de société. Le projet déposé pour l'autorisation de construire compte 5 locaux de 32 m². Tout en gardant un accès indépendant, ces locaux ont été déplacés dans l'aile sud-ouest du rez inférieur.

Local pour brossage des dents

Suite à la demande du Département de l'instruction publique et conformément au règlement cantonal (C1.10.11) en vigueur, le local «vestiaire/brossage des dents» a été maintenu, car, attenant au local «infirmierie», il est utilisé comme vestiaire lors des visites médicales.

Bureaux des maîtres principaux et bureau de l'inspecteur

Ces trois locaux n'ont pas pu être supprimés, car, conformément au même règlement cantonal, il est prévu un petit bureau de maître/maîtresse principal des deux divisions, élémentaire et moyenne. Il s'agit d'une sorte d'annexe d'environ 13 m² à côté d'une salle d'étude.

Quant au bureau de l'inspecteur, il permet à celui-ci de recevoir des parents d'élèves ou des enseignants en toute confidentialité. Son emplacement actuel, proche de la salle des maîtres, pourra servir non seulement à l'inspecteur, mais aussi aux enseignants pour se réunir en petit comité.

Salle de gymnastique

La salle de gymnastique, d'une capacité de 156 personnes, possédant deux sorties de secours, offre la possibilité d'être utilisée pour des activités autres que sportives uniquement, pour autant que cette capacité ne soit pas dépassée.

Groupe scolaire

Il comprendra 16 classes, une salle d'éducation physique, des locaux parascolaires, des locaux de société et une salle polyvalente.

Selon la planification scolaire 2000, 164 élèves supplémentaires devraient être scolarisés dans l'aire d'attraction des Ouches, à partir de 2004.

La programmation 2002 indiquant toutefois un net tassement de l'accroissement du nombre d'élèves, le planning d'occupation du nouveau groupe scolaire sera le suivant:

- 4 classes des pavillons provisoires d'Aïre;
- 4 classes d'enseignement spécialisé de Trembley, vu le manque de locaux dans cette école.

Huit classes occuperont donc d'emblée l'école des Ouches en 2005, auxquelles viendront s'ajouter 2 classes dues à la réalisation des logements du plan localisé de quartier des Ouches.

La réserve de 6 classes permettra ainsi de faire face aux nouveaux effectifs qui pourraient apparaître en raison d'un nombre important de logements potentiellement réalisables dans l'aire d'attraction de l'école.

Espaces de vie enfantine (2 crèches)

Pour les quatre prochaines années, le chiffre de 8900 enfants âgés de moins de 5 ans, qui constituent des usagers potentiels des équipements pour la petite enfance, devrait se maintenir.

Cinquante institutions (crèches, garderies et jardins d'enfants) subventionnées par la Ville de Genève, représentant 2054 places, accueillent chaque semaine plus de 4000 enfants.

Malgré le développement soutenu, les sollicitations des familles restent constantes et toujours plus pressantes, en particulier pour le placement des bébés. En 2001, 70% des demandes n'ont pu être satisfaites.

Trois institutions, déjà saturées, existent dans le secteur concerné.

Le projet du groupe scolaire des Ouches offre l'opportunité de disposer d'un espace de 80 places (60 places à plein temps et 20 places à mi-temps), ce qui équivaut à environ 140 enfants accueillis.

Locaux pour le SEVE

Considérant l'absence de locaux pour le personnel chargé de l'entretien des Jardins du Rhône, de la nouvelle couverture CFF de Saint-Jean, du parc de la Concorde, du parc prévu en remplacement du stade des Charmilles et du futur parc entourant l'ensemble des Ouches, les besoins du SEVE sont:

- des vestiaires (hommes/femmes) qui puissent accueillir quatre ou cinq collaborateurs, ainsi qu'un coin cafétéria;
- un dépôt permettant l'entreposage du matériel d'horticulture, le stationnement de deux véhicules ou fourgons et le stockage et entretien du mobilier urbain léger.

Description de l'ouvrage

Parti architectural

Choisir un bâtiment bas et perméable permettra de conserver, avec la cité d'Aire avoisinante, une zone verte et basse au cœur du quartier des Ouches. La nouvelle école apparaîtra comme un ensemble de «maisons», provoquant un effet de rupture d'échelle avec les immeubles de logements qui l'entourent.

Vue d'avion, elle sera perçue comme une grande surface végétale avec une forme ouverte. La petite et la grande échelle, les espaces intérieurs et extérieurs, fusionnent.

Le rez-de-chaussée est constitué d'un groupe de corps réunis entre eux par une allée couverte.

Celle-ci permet ainsi d'individualiser les diverses fonctions et de créer un espace de référence pour les utilisateurs et pour les habitants du quartier. Cette solution permet de garder une perméabilité de mouvement dans le quartier et peut-être de devenir un lieu de rencontre entre les différentes générations.

Décloisonnement et transparence sont les thèmes traités dans l'organisation du plan qui regroupe l'ensemble des classes de l'école.

Des grandes ouvertures entre les classes et les couloirs permettent une relation visuelle importante qui participe à la notion de decloisonnement.

Les espaces des couloirs ont des dimensions variables pour permettre des activités extérieures à la classe.

Les différents espaces extérieurs, les liaisons et les limites sont traités en termes paysagers. Tous les arbres et arbustes majeurs sont conservés et renforcés. Dans la continuité de la lisière verte dans laquelle s'inscrit la villa La Concorde, la végétation autour de l'école sera densifiée avec de grands arbres.

Aménagements extérieurs

Divers types d'espaces extérieurs ont été pensés.

Le préau des «grands» est une surface minérale ensoleillée pour les jeux de balles et de roulement.

Une cour centrale dallée avec des gradins peut accueillir des spectacles.

A l'est, une cour en tapis bitumineux de couleur permet l'accès aux activités de société.

Les aires de récréation de la crèche sont ceintes d'une haie basse; des arbres ornementaux seront distribués librement sur la surface.

La toiture est végétalisée.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Matérialité

Matérialité, énergie et économie ont été traitées suivant une stratégie commune afin d'obtenir une cohérence entre concept architectural et réalisation constructive.

Le développement d'un système de construction à sec pour les étages hors sol, principalement acier (tôles Montana) et façades rideaux, permet d'exploiter la préfabrication légère en gardant des temps de réalisation courts et des prix contenus.

Le système structurel sera par la suite complètement emballé.

L'utilisation de la couleur permettra de reconnaître les différentes fonctions du bâtiment.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Le projet est basé sur l'hypothèse que le coût global d'un bâtiment doit prendre en considération la notion de cycle de vie complet de l'ouvrage, soit sa construction, son exploitation, son entretien et, enfin, sa démolition et/ou recyclage.

Le développement durable s'intègre dans la notion de cycle de vie complet de l'ouvrage avec l'ambition de réduire de façon importante les frais d'exploitation, d'entretien et de recyclage.

Volume bâti

Le bâtiment est un volume unique qui regroupe plusieurs fonctions, solution qui permet de réduire les coûts initiaux ainsi que l'entretien.

Implantation

Le projet propose un grand nombre d'espaces contre terre, une orientation idéale est-ouest des salles de classe optimisant les apports solaires passifs, ainsi qu'une largeur d'isolation de 20 cm dans l'épaisseur structurelle des façades nord-sud, permettant d'éviter les problèmes de surchauffe durant les mois chauds et de réduire les déperditions en hiver.

Système constructif

Le choix d'une construction à sec, légère, permet une flexibilité dans le montage et l'utilisation. En ce qui concerne la structure, le choix s'est porté vers l'utilisation d'un système de construction en acier, matériau léger contenant peu d'énergie grise, facilement démontable et recyclable.

Energie

La création d'une enveloppe avec isolation renforcée, étanche à l'air, avec vitrages isolants et couche sélective, permet de réduire considérablement la consommation d'énergie en hiver et de maintenir une température confortable pendant les mois chauds.

L'eau de pluie est récupérée afin d'être réutilisée pour les sanitaires et les besoins en arrosage.

Matériaux de construction

Le choix des matériaux de construction a été fait en tenant compte de la santé des utilisateurs ainsi que de leur valeur contenue d'énergie grise. Les matériaux ont été étudiés dans une approche écologique tant pour la construction que pour les aménagements extérieurs.

Concrètement, les stratégies suivantes ont été élaborées selon les parties d'ouvrages considérées:

Démolition/terrassements

Un concept de gestion des déchets de chantier et de planification des travaux de démolition a été élaboré afin d'éviter tout mélange entre les matériaux.

Gros œuvre

Le mode de construction à sec de l'acier permet un assemblage sans substances toxiques ou colles.

Second œuvre

Les matériaux isolants sont principalement de nature minérale: laine de pierre.

Matériaux de finition

Les revêtements de sol sont principalement en linoléum, matériau fabriqué à partir de matières premières renouvelables.

La structure en acier sera emballée de panneaux placoplâtre, matériau à basse valeur énergétique, afin d'éviter l'utilisation d'enduits de protection (par exemple ignifuge).

Aménagements extérieurs

La création d'espaces verts, la sauvegarde des arbres de valeur, la plantation de nouveaux arbres indigènes, ainsi que l'installation d'une toiture végétalisée, permettent de recréer un milieu de vie diversifié pour différentes espèces animales et végétales.

Conception énergétique

Le principe directeur développé par les architectes a été de concevoir un grand nombre d'espaces contre terre, des façades avec isolation translucide, ainsi qu'une toiture végétalisée.

Cette solution optimisée avec un renforcement de l'isolation opaque des façades, de la toiture et des vitrages isolants à couche sélective, permet de réduire considérablement la consommation d'énergie en hiver et de maintenir une température confortable pendant les mois chauds.

La journée, les couloirs doivent bénéficier d'un apport de lumière naturelle suffisant pour que l'apport d'un éclairage artificiel ne soit pas nécessaire.

Installations de chauffage

La production de chaleur à gaz est centralisée avec chaudière à condensation.

Un chauffage de sol à très basse température (22 à 25°) permet, par autorégulation, une utilisation optimale de l'énergie solaire passive en évitant les surchauffes durant les heures ensoleillées en hiver et en mi-saison.

Le chauffage se fait par une régulation différenciée par groupe des zones du bâtiment, selon leur fonction différenciée et leur orientation.

Installation de ventilation

Tous les besoins en ventilation mécanique pour les locaux sanitaires et les vestiaires sont traités avec des installations à double flux avec récupérateur de chaleur à haut rendement, afin de réduire sensiblement les pertes liées aux infiltrations d'air.

Installations sanitaires

Les besoins en eau chaude sont assurés par l'intermédiaire d'un bouilleur combiné à l'installation de chauffage.

Un projet de récupération d'eau de pluie est inclus dans le but d'utiliser l'eau récupérée pour les besoins de l'arrosage (SEVE), de la Voirie ainsi que les W.-C. du groupe scolaire.

Installations électriques

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité et tendre vers le standard.

Le niveau d'automatisme proposé permet la gestion simple et efficace des éclairages et installations électriques en fonction de critères d'occupation ou de luminosité naturelle par exemple.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du mois de mai 2002 et ne comprennent aucune variation.

Prix du mètre cube SIA

Le volume construit est de 35 212 m³, ce qui donne un coût de 656 francs TTC le mètre cube SIA.

Autorisations de construire et de démolir

Ce projet de construction fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° 97681-6, déposée le 7 février 2002 auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

La démolition des 12 villas a fait l'objet d'une requête en autorisation de démolir N° M-5077-6, déposée le 7 février 2002 auprès du DAEL.

Une demande d'abattage d'arbres a été déposée le 21 février 2002 auprès du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE).

Les trois procédures sont en cours et devront aboutir prochainement.

2. Séance du 23 octobre 2002

Audition de M^{mes} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Barbara Pestalozzi Bourquin, architecte responsable d'opérations, ainsi que de MM. Andrea Bassi, architecte mandataire, et Roberto Carella, collaborateur

M^{me} Payeras rappelle que la demande concerne un groupe scolaire, 2 crèches, des locaux pour le SEVE, des salles pour des associations et une salle polyvalente.

La parcelle est d'une surface d'environ 10 126 m², occupée par 12 villas, toutes propriété de la Ville de Genève.

Le projet de M. Bassi, choisi à l'unanimité du jury, a l'avantage d'être très bas et de regrouper divers locaux en un seul lieu. L'intérêt réside également dans le fait que l'école est située sur un seul niveau et que les enfants de la crèche iront ensuite à l'école dans le même périmètre. Un parc entoure le groupe scolaire.

La démolition des villas doit être exécutée de manière que la construction puisse commencer en février 2003, afin de tenir les délais de mise à disposition pour la rentrée scolaire de 2005.

L'école sera construite avec de nombreux matériaux de récupération. Le budget a fait l'objet d'une analyse économique suite à laquelle le coût a pu être baissé de 31 millions de francs à environ à 29 millions. Les imprévus, de 1% seulement, sont maîtrisés.

M. Bassi précise qu'il ne s'agit pas seulement de construire une école, mais un équipement mixte à fonctions multiples, afin que ce secteur devienne un lieu central pour ce quartier fréquenté par toute la population. Diverses activités pourront y être organisées, également en dehors des heures de classe. Le principe de l'école en plein air a été développé dans les années 50. Il a été repris et développé. L'accès aux différentes parties se fait par une zone centrale, afin de rendre ce quartier vivant. La répartition des fonctions se fait par étages. Un autre point fort est le travail en relation avec le parc et le rez inférieur où se trouvent un glacis, une cour avec des gradins, diverses salles, les locaux du SEVE, etc.

L'intérêt est de profiter autant que possible de la lumière naturelle.

Les 16 classes sont situées au 1^{er} étage et sont décroissonnées avec différentes largeurs de couloirs. Les classes sont de forme rectangulaire et permettent d'organiser 2 zones d'activités, assez difficile à faire dans une salle de format carré. Les classes sont séparées du couloir par de grandes vitres, créant ainsi une forte transparence.

Au rez inférieur se trouvent la salle de gymnastique et de rythmique, une cuisine, une salle de jeux, les locaux pour les travaux spéciaux, ceux du parascolaire, les bureaux du SEVE, les locaux techniques ainsi qu'une série de locaux de sociétés. L'accès au rez inférieur peut se faire par 3 accès.

L'architecte précise que si la couverture de la cour demandée par le Conseil municipal a été abandonnée, c'est principalement pour des problèmes structurels. Les dimensions de cette cour étant importantes, 16 x 20 m, il était impossible de trouver une solution de couverture légère. De plus, les surfaces couvertes sont 15% supérieure à la moyenne.

Les matériaux ont été choisis en fonction du recyclage et une technique particulière est prévue afin de consommer un minimum d'énergie.

Un soin important concerne le choix des couleurs qui a été confié à un spécialiste.

Ce projet est très représentatif de la situation d'aujourd'hui, c'est-à-dire du manque d'espace et de la concentration de diverses activités en un seul lieu où toute la population peut se rendre et se sentir bien.

A la question d'une commissaire, il est répondu que le rôle de préau couvert sera assumé par «la rue intérieure» d'une surface de 316 m².

Il est répondu à la même commissaire que la salle de gymnastique correspond aux normes Macolin 1, classe 2. Ce n'est pas le type de salle le plus large et elle a une hauteur de 7 m.

Un second escalier a été construit pour pouvoir y organiser d'autres activités.

A la question d'une commissaire, M^{me} Payeras répond que la Ville de Genève attend les autorisations de démolir les villas et de construire, autorisations qui devraient être délivrées prochainement. Une fois les locataires partis, il sera en effet essentiel de pouvoir démolir tout de suite afin d'éviter d'éventuels problèmes de squats.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi des rues sont maintenues avec circulation automobile, sachant que de nombreuses familles vivent dans le secteur. Pourrait-on envisager un changement de régime pour ces rues, les voitures étant un danger pour les enfants?

Il est répondu qu'une partie des rues est déjà en zone 30 km/h. Il faut cependant laisser la possibilité aux personnes circulant en voiture de déposer les enfants, même si la plupart des personnes circuleront à pied. L'aménagement des rues est encore à l'étude et fait encore partie d'une concertation entre les différents services, associations, etc.

Un commissaire se pose la question du choix d'une école «ouverte». Les écoles avec des espaces ouverts citées comme modèle, Geisendorf et Trembley, se trouvent dans un tel état en raison du vandalisme, qu'il se pose la question de la justesse de ce choix. De plus, ces lieux ouverts permettent le rassemblement d'une faune interlope, qui pose des problèmes de sécurité, comme à Geisendorf. Qu'est-il donc prévu dans le projet pour pallier une telle situation?

M. Bassi répond qu'il existe plusieurs solutions: le fait de protéger à outrance n'empêche pas le vandalisme. Il faut plutôt compter sur l'enseignement d'un comportement civique et une prise de conscience différente, via l'éducation. L'accès à l'école sera possible 24 h/24, et en particulier dans la «rue intérieure».

M. Carella estime qu'un lieu de rencontre très ouvert n'apporte pas que des désagréments.

Une commissaire souhaiterait connaître la différence entre les 2 crèches prévues. Il est répondu que dans l'une des crèches les enfants restent la journée, alors que dans l'autre ils ne séjournent que quelques heures (halte-garderie).

Un commissaire souhaite savoir si un recensement des salles de gymnastique a été fait pour le secteur. Il existe en effet des salles de type Macolin 1 un peu partout et peut-être le nombre en est-il suffisant.

M. Bassi répond que les normes de cette salle de gymnastique lui ont été imposées.

Le même commissaire ne croit pas non plus que le 1% d'imprévus pourra être tenu. Il lui est répondu que le devis général (la bible) a été établi avec le système de la double numérotation, code de frais par éléments (CFE) et code de frais de construction (CFC), ce qui a permis de vérifier tous les éléments et d'être ainsi assez précis.

On a pratiquement été jusqu'aux soumissions. Il s'agit du premier projet de la Ville de Genève présenté sur le principe du CFE. Depuis janvier 2002, les projets doivent d'ailleurs être faits avec le CFE.

Plusieurs commissaires constatent que, si le document CFE que possèdent les services est très détaillé, par contre ce qui est présenté dans la proposition PR-238, soit seulement les têtes de chapitres, ne l'est pas vraiment. Il est donc très difficile de comprendre à quoi correspondent les coûts si on ne donne pas au moins une petite information quant à ce que regroupent ces têtes de chapitres.

Un document explicatif est donc demandé, en tout cas pour les prochaines propositions, puisqu'elles seront toutes construites sur ce principe de CFE.

Un commissaire s'étonne de l'utilisation du métal plutôt que du bois. M. Bassi répond que le bois est seulement écologique lorsqu'il vient de la région des Alpes (de la France jusqu'en Autriche). En Suisse, il pousse trop rapidement et dès qu'on passe à de grandes portées, ce qui est le cas du projet présenté, il faut coller, etc., ce qui dégage des gaz toxiques lorsqu'on brûle ce bois. D'autre part, ce matériau est difficilement récupérable, contrairement à l'acier qui peut être indéfiniment recyclé. Il faut donc être attentif à un ensemble d'éléments.

A la question d'un commissaire, il est répondu que le bâtiment pourra être ultérieurement surélevé sans problème, si les besoins l'exigent.

Sur la capacité d'accueil des salles, il est répondu que la salle de gymnastique peut accueillir 156 personnes. Un sol en parquet a été demandé. Il semble que des protections puissent être mises sur ces sols, comme cela se fait ailleurs. Il existe également la possibilité d'ouvrir des façades pour agrandir certaines surfaces.

Un commissaire constate que ces salles ne permettront donc pas d'accueillir tous les parents d'élèves (environ 300 personnes). M. Bassi précise qu'il a fallu tenir compte des normes de sécurité. Dans les espaces de communications, il sera toutefois possible d'accueillir 250 personnes au moins en ouvrant certaines surfaces.

3. Séance du 30 octobre 2002

Audition de M. Mario Cavaleri, chef du Service de la gérance immobilière municipale (GIM), et de M^{me} Anne-Marie Piscetta, adjointe de direction

M. Cavaleri et M^{me} Piscetta expliquent qu'une grande partie des locataires des 12 villas est entrée dans ces villas pour un temps limité. Les baux précisaient qu'ils étaient de types précaires et liés à l'obtention d'autorisations de construire. Tous les locataires avaient signé un protocole par lequel ils s'engageaient à quitter les lieux lorsque le groupe scolaire se construirait.

Aucune procédure n'est actuellement ouverte devant le Tribunal des baux et loyers, et la GIM a bon espoir qu'il en soit toujours ainsi.

Tous les locataires ont reçu des propositions de relogement, certains les ont pour l'instant toutes refusées, d'autres ont déjà signé des baux et certains, qui cherchent dans le secteur privé, sont appuyés par la GIM.

Les étudiants qui sont logés par la Ciguë seront relogés ailleurs, par la Ciguë ou la GIM.

Les commissaires sont toutefois étonnés que cette situation, dite «précaire», dure depuis si longtemps, et même depuis vingt-quatre ans pour l'un des locataires.

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de MM. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction, Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, et M^{me} Marie-Françoise de Tasigny, déléguée à la petite enfance

La première question de la commission porte sur les raisons de la non-réactivation de la commission chargée de revoir le cahier des charges du Département de l'instruction publique (DIP), cahier des charges qui dicte la construction des groupes scolaires, qui n'est plus d'actualité et dont les directives coûtent fort cher aux collectivités publiques.

M^{me} Irminger répond que le DIP ne souhaite pas entrer dans des négociations qu'avec la Ville de Genève, toutes les communes étant concernées puisqu'il s'agit d'un règlement cantonal. L'interlocuteur souhaité est donc l'Association des communes genevoises.

D'autre part, les élections municipales approchant, il a semblé peu propice d'entamer les travaux maintenant, puisque les exécutifs des communes seront modifiés. La réactivation du groupe de travail dépend de la direction de l'enseignement primaire qui est responsable de la révision du règlement.

Par ailleurs, une nouvelle fonction a été créée: le responsable d'école. Cette mission pourrait avoir des incidences sur les écoles, les locaux, etc.

Le DIP n'est toutefois pas resté inactif, puisqu'il a programmé en janvier un forum réunissant les responsables d'écoles afin d'évaluer les éléments qui ont changé ces dernières années.

Plusieurs commissaires s'étonnent de cette réponse. En effet, si on ne fait rien en raison des élections municipales, après il y aura les élections cantonales, donc ils craignent qu'on ne fasse pas grand-chose avant longtemps.

Un commissaire, s'il trouve le projet très intéressant, se demande pourtant s'il est vraiment bien adapté aux usagers, les enfants. Les services concernés sont-ils donc satisfaits par ce qui est présenté?

M^{me} de Tassigny n'a pas participé directement à l'élaboration du projet, mais l'une de ses collaboratrices, une architecte, l'a trouvé très intéressant.

M^{me} Irminger faisait partie du jury du concours. Pour elle, c'est le meilleur projet au niveau de l'intégration dans le quartier. La Ville de Genève a l'avantage de compter des écoles très différentes et l'on ne peut que s'en féliciter.

En ce qui concerne le choix du chauffage au sol, souvent critiqué pour ses effets sur la santé, M. Fuchsloch répond qu'une nouvelle génération de chauffage au sol a été développée, qui fonctionne à basse température. Ce principe ne présente plus les inconvénients évoqués antérieurement. Les enfants jouent souvent au sol et il a été jugé utile, pour cette raison, d'avoir un chauffage au sol.

Un commissaire aimerait savoir si le choix d'un bâtiment très ouvert, accessible en tout temps, satisfait les futurs usagers.

M^{me} Irminger répond qu'un effort devra être fait pour s'adapter à la configuration de chaque lieu. La surveillance, par exemple, est différente dans un cadre ouvert que dans une école plus traditionnelle et il faudra entrer en discussion avec tous les utilisateurs des lieux pour pouvoir la gérer.

M. Fuchsloch pense qu'il n'y aura pas de problème au niveau de l'utilisation de l'école. Cependant, on ne peut pas savoir ce qui va se passer en dehors des heures scolaires.

Toutes les écoles disposent de coins d'ombre et le quartier devra se «débrouiller» pour que l'école reste un lieu accessible.

Il faut aussi compter sur le respect et le sens civique des citoyens

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions quant au fonctionnement des 2 crèches. M^{me} de Tassigny précise que dans une crèche, 1 place offerte cor-

respond à 1,5 enfant. Le but de la crèche à temps partiel est de répondre aussi à des situations d'urgence (période de trois mois). On essaie de doubler chaque crèche d'une institution pour des placements partiels.

On privilégie toujours les enfants du quartier pour que ceux-ci puissent, en principe, être accompagnés à pied, mais de telles structures n'existent pas encore partout.

Un commissaire craint que ce que réalise la Ville de Genève pour la petite enfance n'incite pas vraiment les autres collectivités publiques à entreprendre quelque chose dans ce domaine. Il souhaiterait donc savoir ce que font les communes, la France et le canton de Vaud pour la petite enfance.

M^{me} de Tassigny déplore le manque de structures dans certaines communes. Elle attend beaucoup d'une loi cantonale en cours d'élaboration qui devrait motiver les communes pour construire des structures d'accueil.

Le recrutement de personnel constitue aussi, actuellement, un problème.

À la question d'un commissaire souhaitant savoir de combien de places il faudrait encore disposer pour répondre à la demande, M^{me} de Tassigny répond qu'il existe une planification pour 300 places supplémentaires (450 enfants), bien que l'on sache déjà que ces 300 places ne seront pas suffisantes. L'école des Ouches répondra en partie à cette demande de 300 places, mais il faut être prudent en matière de prévision.

On fera une nouvelle planification, mais il faut rester prudent et mesurer l'impact du développement, ainsi que les structures mises sur pied par les communes. Les appels seront centralisés afin de pouvoir mieux surveiller la situation.

Un commissaire s'étonne qu'aucun concept de circulation dans le quartier n'existe au vu de l'importante population d'enfants attendue dans ce quartier.

M^{me} Irminger croit qu'une réflexion concernant la circulation dans le périmètre du groupe scolaire des Ouches doit encore avoir lieu. Elle se rend souvent dans les écoles et le sujet de la circulation y est régulièrement abordé. Le comportement de certains parents d'élèves, qui amènent systématiquement les enfants à l'école en voiture, créant ainsi des situations dangereuses, pose aussi problème. Elle souhaiterait que l'idée du Pedibus, puisse être développée.

M. Beer répond aux questions sur l'arborisation prévue pour ce projet. Il indique qu'un projet des architectes prévoyait de refaire cette arborisation en totalité.

À la suite de la réaction des habitants, il est aujourd'hui plutôt question de maintenir un maximum d'éléments existants.

Les contrats de culture ne seront d'autre part pas utilisés. On arrive au bout de cette formule et la centaine d'arbres restants sera utilisée prochainement à d'autres endroits. De plus, l'idée de planter des grands arbres a été balayée par les habitants du quartier.

A la question d'une commissaire, M. Beer répond que le jardin à but pédagogique, qui constitue un vieux projet, a été réalisé dans diverses écoles. On a dû constater que le résultat était souvent une catastrophe en automne, après les vacances scolaires et en hiver, personne ne s'occupant de ces jardins.

Le coût de l'exploitation et de l'entretien des espaces verts correspond à un quart de poste. Il s'agit d'une prévision sur le long terme.

M. Beer pense toutefois que, si le projet du groupe scolaire est un bon projet, celui des aménagements extérieurs est un peu léger, ce que l'auteur du projet a reconnu.

Aucun projet de plantation n'existe encore, les montants demandés sont donc des estimations sommaires et M. Beer est persuadé que le montant réel sera plus élevé.

4. Séance du 13 novembre 2002

Audition de MM. Claude Macherel, chef du Service de l'énergie, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Alexandre Prina, ingénieur en transports

M. Prina répond, à la question d'un commissaire, qu'une concertation a été engagée avec les habitants du quartier au sujet des mesures de modération et pour déterminer un calendrier des échéances afin de répondre aux vœux et au programme financier quadriennal (PFQ). Cette concertation a pris fin en septembre.

Un rapport est en cours d'élaboration pour déterminer les différentes interventions à mener.

La plupart du temps, on procède, à court terme, à un simple marquage pris sur le budget de la Voirie, les aménagements importants devant passer par les investissements dont la réalisation est plus longue.

La rue Camille-Martin fera l'objet d'une étude. Entre-temps, des aménagements de sécurité seront mis en place, notamment des passages pour piétons et des kits-écoles. Si le budget de la Voirie le permet, d'autres aménagements un peu plus importants pourraient être envisagés pour l'ouverture du groupe scolaire.

La rue Camille-Martin et le chemin des Ouches devraient toutefois devenir à priorité piétonne, soit être transformés en rues résidentielles ou zones de rencontre.

Le même commissaire trouve que, pour garantir une certaine efficacité, une simultanéité entre les interventions aurait pu se faire.

M. Gfeller répond que la logique de la construction sur le domaine privé de la Ville de Genève est différente de celle concernant le domaine public. La simultanéité des chantiers n'est pas souhaitable et ne permettrait pas de gérer la situation. Il faut «viser» le fait qu'il existe une demande du Conseil administratif de mettre à l'enquête publique une zone de rencontre.

Dès lors qu'on décèlerait un aménagement à faire, il faut procéder à une série de vérifications de la chaussée et du sous-sol et, ensuite, probablement formuler une demande de crédit. Si cela devait se faire, il faudrait l'inscrire au PFQ. C'est la raison pour laquelle on intervient par des mesures légères en ce qui concerne la circulation, comme cela a été dit précédemment.

Sur un des chemins, des travaux plus lourds ont déjà été exécutés et, sur un autre, on pourrait prendre des mesures provisoires avant d'étudier un projet de construction qui fera l'objet d'un crédit.

Il est souhaitable de prévoir, dès le lancement d'un concours, comme cela se fait dans des projets privés, les interventions sur les chaussées, c'est-à-dire de mettre en œuvre également le plan de circulation.

Cela a d'ailleurs été réalisé pour les écoles Micheli-du-Crest et Peschier. Si ce n'est pas le cas pour celle des Ouches, c'est parce que des discussions ont déjà eu lieu il y a environ dix ans et que des mesures ont été prises concernant les alentours.

Si on peut estimer que les accès principaux à l'école ont déjà été traités, ce n'est pas le cas pour le pourtour de l'école.

A la question d'une commissaire, M. Prina répond qu'une petite dizaine d'associations (parmi lesquelles les habitants des Jardins du Rhône, de la Concorde, les parents d'élèves) ont participé aux 4 réunions publiques organisées, auxquelles assistaient une quinzaine de personnes. Aucun sujet n'a été soumis au vote.

Il s'agit de séances d'information pour les habitants du quartier concernant des problèmes qu'ils rencontrent lors de leurs déplacements. Les services font ensuite des propositions d'amélioration, mais il n'est pas nécessaire de voter. Il précise que l'Office des transports et de la circulation et la gendarmerie participent également à ces réunions.

Une commissaire pose la question de l'adéquation de l'installation d'un chauffage au sol, certains mettant en cause ce type d'installation pour des raisons de santé. M. Macherel répond qu'un bâtiment à très basse température a été demandé, selon les standards du concept Minergie (coefficients de transmission de chaleur très bas + étanchéité à l'air maximale). Ce type de bâtiment est donc très bien isolé (20 cm d'isolation) et sera très massif. L'isolation «piège» le rayonnement solaire pour chauffer le bâtiment. Ce dernier contiendra par conséquent longtemps la température.

Le type de construction choisie, avec très peu de déperdition calorifique, permet ainsi que la température du chauffage au sol soit identique à la température ambiante, ce qui ne suscitera donc aucune gêne pour les occupants de l'école.

De plus, le choix d'un chauffage au sol, permet, architecturalement, de garder la transparence du bâtiment en évitant les radiateurs devant les baies vitrées.

M. Macherel précise qu'un projet de loi a été présenté qui voulait imposer le principe du concept Minergie, mais il n'a pas été accepté. Genève cherche une solution médiane, mais elle s'inspire déjà des standards de ce concept.

Note du rapporteur

Comme il a beaucoup été fait mention, pour cette proposition, du concept Minergie, M. Macherel a exposé succinctement ce dernier.

Le rapporteur inclut donc ci-après dans ce rapport quelques éléments du concept Minergie qui, au vu de la complexité du sujet, ne se veulent bien évidemment pas exhaustifs.

Minergie est une marque déposée, un standard de qualité et un label.

Un seul bâtiment aux normes Minergie existe actuellement à Genève.

Ce qui intéresse principalement Genève, c'est le standard de qualité.

Le concept Minergie introduit le principe de partir du terrain nu pour revenir au terrain nu.

Il y a la construction, ensuite, on distingue les étapes d'exploitation avec la vie à l'intérieur, les périodes d'entretien et de transformation, et, pour terminer, un jour, une déconstruction du bâtiment pour remettre à l'environnement le terrain nu.



Les aspects principaux sont:

1. Préserver l'environnement
Maîtriser les impacts sur l'environnement grâce à l'éco-construction et l'éco-gestion (eau, etc).
2. Privilégier la qualité de vie
Créer un environnement intérieur satisfaisant

Les principes de base de Minergie sont:

- une excellente isolation thermique (16 à 20 cm d'épaisseur);
- une enveloppe étanche à l'air;
- une aération contrôlée;
- l'intégration des énergies renouvelables.

De plus, divers critères sont recherchés:

- le confort;
- une faible consommation d'énergie;
- la compétitivité économique.

Le surcoût engendré par le respect, non pas des normes Minergie dans leur globalité, mais des standards de ces dernières est de l'ordre de 3 à 6%

En ce qui concerne le projet des Ouches, il a été tenu compte de certains éléments allant dans le sens des standards Minergie et on arrive à un surcoût avoisinant les 3%.

Des variantes ont été demandées, selon divers critères, afin de voir quel concept pouvait, pour chacun des éléments de construction, présenter une solution intéressante. On a alors estimé l'amortissement de chaque franc par rapport à l'investissement afin de trouver la fourchette «idéale». A un moment donné, il faut savoir interpréter l'écart pour voir de quelle manière investir judicieusement.

Le groupe scolaire des Ouches ne possèdera pas le label Minergie, mais il sera conforme aux principaux standards de ce dernier.

A la question d'un commissaire sur la qualité des vitrages, M. Macherel répond qu'un double vitrage est demandé. L'article de loi y relatif est toujours d'actualité pour les bâtiments existants, mais, actuellement, on est dans une situation transitoire. Lui-même travaille sur la modification de la réglementation. Il s'agit d'éviter que des problèmes continuent à se poser aux architectes.

L'obligation de présenter un concept énergétique devrait dans un futur proche avoir force de loi pour les bâtiments neufs de la collectivité publique, ce qui constituera une modification fondamentale de la loi.

5. Discussion

La grande majorité de la commission trouve le projet du groupe scolaire des Ouches intéressant. La discussion portera plutôt sur quelques éléments «hors architecture» du bâtiment qui ont interpellé certains commissaires.

Parti démocrate-chrétien

Une commissaire retient des auditions que la concertation dont on nous parle tant tient plutôt, au vu du peu de participants aux séances, d'une simple information plutôt que d'une réponse aux besoins des habitants ou associations. Il semble qu'ainsi, une fois de plus, on s'appuie seulement sur des prétendus avis des habitants, ce qu'elle trouve regrettable.

Elle se fait également du souci par rapport aux crèches. En effet, on va ouvrir prochainement plusieurs institutions et, selon les explications de la déléguée à la petite enfance, on trouve difficilement le personnel nécessaire pour les gérer.

Malgré ces quelques inquiétudes, le groupe démocrate-chrétien votera cette proposition.

Parti radical

Le groupe radical votera cette proposition, qu'il trouve séduisante. Il regrette néanmoins qu'il n'ait une nouvelle fois pas été tenu compte des recommandations que le Conseil municipal avait votées lors du crédit d'étude. Chaque fois que le Conseil municipal émet des recommandations sur un projet architectural, ces dernières sont généralement balayées, évidemment toujours, nous explique-t-on, pour de très bonnes raisons. L'impression qui se dégage est que tant la commission des travaux que le Conseil municipal lui-même ne sont bien souvent que des chambres d'enregistrement.

Le groupe radical demandera également qu'une recommandation soit votée quant au problème d'accès au groupe scolaire en dehors des heures d'utilisation de celui-ci. Le groupe scolaire est en effet prévu, et en particulier sa «rue intérieure» pour être accessible 24 h/24.

On nous parle de compter sur le civisme de la population, ce qui paraît actuellement totalement illusoire. Il suffit pour cela de contempler l'état des écoles Geisendorf et Trembley qui ont été prises pour modèle pour le groupe scolaire des Ouches.

De plus, la direction et le corps enseignant du collège Voltaire, établissement dont les abords sont également accessibles en tout temps, viennent récemment de

demander que des mesures soient prises pour en restreindre l'accès, au vu de la «faune» qui occupe les lieux, principalement la nuit, et des trafics que cela engendrent.

Par conséquent, le groupe radical proposera le vote de la recommandation suivante:

«Lorsque les locaux ne sont plus utilisés, particulièrement la nuit, un dispositif de clôture des espaces publics (par exemple, la «rue intérieure») doit être prévu.»

Parti socialiste

Le groupe socialiste votera la proposition PR-238, malgré les problèmes soulevés, car cette école est nécessaire.

Les Verts

Les Verts reconnaissent l'utilité de construire cette école dans une poche du quartier. D'autre part, le concept énergétique est intéressant.

Un commissaire regrette toutefois que la commission pour la révision du règlement du DIP relatif à la construction des groupes scolaires n'ait pas été réactive comme il l'avait été dit et surtout souhaité par le Conseil municipal.

Les Verts souhaitent proposer un amendement concernant la modération de circulation dans le périmètre:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'œuvrer à la mise en zone de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, comme cela a été évoqué avec les diverses associations de quartier et de parents.»

Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI)

Ce groupe acceptera ce crédit, car il était convaincu dès le départ, c'est-à-dire déjà avant les auditions, par cette proposition.

Au vu des délais et des dates à respecter concernant ce projet, il faut faire en sorte de pouvoir aller de l'avant.

Le groupe AdG/SI acceptera l'amendement proposé par les Verts, mais refusera celui proposé par le groupe radical, puisqu'il favorise le processus de passer par la sensibilisation au respect des choses plutôt que des mesures «de contraintes».

Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) (AdG/TP)

Le groupe AdG/TP votera cette proposition, mais refusera par contre l'amendement radical.

Parti libéral

Le groupe libéral votera la proposition, cette dernière étant intéressante et de qualité.

Un commissaire tient néanmoins à constater que lorsque les associations demandent quelque chose, elles sont écoutées, au contraire de la commission des travaux et du Conseil municipal, ce qui paraît pour le moins curieux.

D'autre part, l'amendement radical partant d'une constatation réelle, le groupe libéral le soutiendra.

6. Votes

Les 2 recommandations sont soumises au vote.

La recommandation du groupe radical est acceptée par 8 oui (2 DC, 2 R, 1 AdG/TP, 3 L), 6 non (1 S, 3 AdG, 2 Ve) et 1 abstention (S).

La recommandation des Verts est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP 2 S), 4 non (1 DC, 3 L) et 3 abstentions (1 DC, 2 R).

Au terme de l'étude de la proposition PR-238, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les 4 arrêtés ci-après, assortis des 2 recommandations suivantes:

Recommandations

1. Lorsque les locaux ne sont plus utilisés, particulièrement la nuit, un dispositif de clôture des espaces publics (par exemple, la «rue intérieure») doit être prévu.
2. Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'œuvrer à la mise en zone de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, comme cela a été évoqué avec les diverses associations de quartier et de parents.

Dans l'article 4 de l'arrêté I, le crédit d'étude de 500 000 francs a été ajouté selon les indications du Service d'architecture.

PROJET D'ARRÊTÉ I MODIFIÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie enfantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 28 284 600 francs.

Art. 3. – Un montant de 283 429 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 1 440 000 francs du crédit d'étude voté le 3 novembre 2001 et de 500 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 1992, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 076 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

PROJET D'ARRÊTÉ III

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et en jeux ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie enfantine (crèche et crèche d'accueil).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 172 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2010.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – La cession du domaine privé au domaine public de la Ville de Genève d'une surface d'environ 982 m² (au maximum) des parcelles 1485 à 1494, 3405 et 3406 est approuvée.

Art. 2. – Vu le caractère d'utilité publique de l'opération, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: Plan de situation
Plan du rez-de-chaussée
Plan du rez inférieur

M. Guy Dossan, rapporteur (R). Je serai bref, car je crois que mon rapport est assez complet. Néanmoins, il y a deux choses que j'aimerais relever. Premièrement, la commission a été un peu surprise du sort réservé aux demandes qu'elle avait faites lors du crédit d'étude, demandes qui ont été balayées avec, comme toujours, de bonnes raisons... Nous nous sommes donc posé la question: au moment du crédit d'étude, la commission a émis des recommandations qui sont restées lettre morte et, après, au moment du crédit de construction, on lui dit qu'il est trop tard! Une fois de plus, la commission a dû se rendre compte qu'on n'avait malheureusement pas tenu compte de ses recommandations. On nous a très bien expliqué pourquoi il n'était pas possible d'y donner suite – il y a toujours de très bonnes raisons – mais, une fois de plus, on n'a pas tenu compte de ce que voulait le Conseil municipal.

Une deuxième chose a surpris la commission. Ce projet est un bon projet, mais on peut regretter que le fameux règlement cantonal qui est la base des constructions de groupes scolaires et qui était censé être revu par une commission qu'on devait réanimer ne l'ait pas été, entre le moment où on a déposé le crédit d'étude et le moment où le crédit de réalisation est arrivé. Il est vrai que ce règlement est cantonal et que c'est au Canton, au Département de l'instruction publique de réanimer la commission concernée, qui tient compte aussi des communes. Il est vrai aussi que ni le Canton ni les communes ne sont très intéressés de prime abord, puisque les communes doivent voter à peu près un groupe scolaire tous les dix ans et que le Canton ne construit pas d'écoles primaires et enfantines. En revanche, on peut regretter que la Ville n'ait pas pris l'initiative de faire avancer cette révision, puisque nous votons des groupes scolaires chaque année, ou tous les deux ans, à grands coups de 15 ou 20 millions de francs. On nous a dit qu'on attendait que le Département de l'instruction publique veuille bien réanimer cette commission. C'est un peu dommage et cela a surpris la commission des travaux. Nous espérons que, maintenant, le message a passé et que cette commission a été réanimée.

Le président. Nous avons été saisis d'un amendement du Parti démocrate-chrétien, sous la plume de M^{me} Alice Ecuillon, qui propose d'ajouter un arrêté V que je vous lis, afin que vous puissiez vous forger une opinion. Il dit ceci: «Il est ouvert un crédit de 15 000 francs au Conseil administratif, afin qu'il puisse faire procéder à une expertise géobiologique du terrain sur lequel seront construits les espaces de vie infantine et classes compris dans la proposition PR-238, à construire sur le site des Ouches.»

Premier débat

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste votera cette proposition. C'est un excellent projet, une école de plus, qui servira à tout le quartier et pas uniquement

aux élèves. Elle servira pour les réunions de quartier, pour la concertation, pour tout ce qui fait vivre un quartier et je crois que la population environnante en sera très satisfaite.

Cela dit, je m'associe aux critiques de notre collègue rapporteur: nous posons des questions, nous faisons des suggestions et cela n'aboutit à rien. On peut se demander à quoi sert la commission des travaux, si ce n'est qu'elle doit tout accepter... Il faudrait peut-être trouver une autre formule et faire les choses en deux temps, c'est-à-dire d'abord consulter la commission des travaux et puis tout réétudier, tout reprendre. Je crois qu'il faut faire attention et écouter ces suggestions. Par exemple, nous demandions de couvrir une partie du grand préau, justement en prévision des fêtes. On nous a dit que c'était impossible, pour mille raisons...

La deuxième chose que je voudrais rappeler, c'est que j'étais intervenu, un peu brutalement peut-être, contre le concepteur architecte à propos de la structure qui est tout en métal, verre et béton. Alors que nous venons à peine d'expérimenter des structures en bois à Peschier et à Châteaubriand, on revient en arrière et c'est dommage. Nous sommes partie prenante de l'Agenda 21 et je suis persuadé que nous devons continuer dans le bois. Même s'il y a des problèmes, cela se résout, cela s'étudie, et les expériences qui sont faites dans ce domaine-là devraient nous encourager. L'industrie du bois, l'industrie forestière doit être développée. En Suisse, comme en Europe, nous devons utiliser nos forêts. C'est une matière première qui se trouve sur place, il est inutile d'aller chercher des matériaux dans d'autres continents, tels que les métaux et autres minéraux.

M. Alain Marquet (Ve). Je voudrais revenir à la charge, comme l'a fait M. Dossan, sur un élément qui nous avait été promis dans la négociation que nous avons eue autour de l'école des Ouches, à savoir la promesse qui nous avait été faite d'une renégociation du cahier des charges entre l'Etat et la Ville de Genève concernant les bâtiments scolaires que la Ville doit construire. La relance de la commission chargée d'étudier ce cahier des charges nous avait été promise tant par M. Dandelot, pour la Direction générale de l'enseignement primaire, que par M^{me} Irmingier, pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, et nous n'avons rien vu venir. En l'occurrence, il vous en souvient certainement, j'étais intervenu dans un premier débat, à l'occasion du crédit d'étude, pour mettre en avant l'inutilité, à mes yeux, du local de brossage des dents qui était prévu, car il allait être trop peu utilisé pour mériter l'investissement qu'on allait consentir. Je regrette donc encore que cette commission de réaménagement du cahier des charges ne soit toujours pas relancée.

Une autre chose, par contre, a de quoi nous réjouir, c'est tout le concept énergétique tel qu'il nous a été expliqué par M. Macherel, qui nous a permis de nous

rendre compte que la réalisation proposée pour l'école des Ouches était exemplaire, notamment aussi en raison de la végétalisation des surfaces qui pouvaient s'y prêter. Vous savez que c'est une revendication des Verts depuis de nombreuses années, revendication que nous voyons enfin aboutir et être prise en compte de plus en plus souvent.

Nous nous réjouissons également que la recommandation des Verts concernant l'étude du principe de circulation dans le quartier ait pu être prise en compte. J'ajoute que nous demandons une étude particulière pour les nouveaux flux de déplacements que générera inévitablement cette nouvelle école. Les Verts ont été entendus, nous souhaitons que ce soit confirmé ce soir. Pour le reste, nous voterons cette proposition.

(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)

M^{me} Linda de Coulon (L). Je serai très brève: le Parti libéral votera la proposition telle quelle.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Certaines suggestions – M. Marquet l'a dit et je le remercie de l'avoir reconnu – ont été prises en considération par le Conseil administratif. En revanche, Monsieur Dossan, nous n'avons effectivement pas pu tenir compte de tout ce que demandait la commission des travaux. Il y avait aussi, vous en êtes conscient, des questions d'économie à considérer dans ce dossier.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par MM. Dossan et Marquet, à savoir la révision du règlement sur les constructions scolaires, tant mon collègue André Hediger, qui représente le Conseil administratif à l'Association des communes genevoises (ACG), que moi-même, au sein de la Commission des villes de l'ACG, avons alerté à plusieurs reprises l'ACG et le Département de l'instruction publique pour qu'on relance cette fameuse révision du règlement sur les constructions scolaires. On nous a répondu encore dernièrement qu'on le ferait après les élections municipales, puisque de nouveaux magistrats vont intégrer cette commission et qu'il ne servirait à rien de faire un travail qui sera de toute façon à recommencer à partir de juin 2003.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). C'est avec plaisir que nous saluons la proposition de construction de l'école des Ouches, je devrais dire plutôt de l'espace de vie

enfantine, ainsi que des locaux destinés aux habitants du quartier, plus des locaux adaptés pour le Service des espaces verts de et l'environnement (SEVE). Nous sommes sensibles à un projet qui sera très utile à tous. Ce sera beau, ce sera utile, sans aucun doute, pourtant nous pensons qu'il y a un mais, à savoir que toutes les précautions n'ont pas été prises afin d'assurer le confort et la santé des futurs occupants de ces locaux, je pense particulièrement aux enfants, aux écoliers, aux petits qui bénéficieront des espaces de vie infantine. Il est bien de construire de beaux et de nombreux locaux où ils trouveront espace, confort et luminosité. Il est bien de mettre à disposition des habitants actuels et futurs de ce quartier une école, une crèche et de nombreux locaux de réunion, sans parler des locaux destinés au SEVE dont j'ai parlé plus haut, mais qu'en est-il du confort ressenti à l'intérieur des bâtiments et de la protection des usagers de ces divers locaux?

Il y a ce qui se voit de l'extérieur et il y a ce qui ne se voit pas, ce qui est en sous-sol mais qui, néanmoins, est présent et peut représenter un danger pour la santé des usagers, principalement en ce qui concerne l'école et les espaces de vie infantine. Je veux parler de la géobiologie du terrain sur lequel seront édifiées toutes ces constructions. Puisque la Ville voudrait être un exemple en ce qui concerne la nourriture servie dans les cuisines scolaires au nom du principe de précaution, puisque la Ville se veut un exemple en ce qui concerne la sécurité dans les locaux scolaires notamment, puisque les autorités de la Ville sont préoccupées par le développement durable, la réduction des émissions nocives, qu'elles proviennent des gaz de voitures ou des antennes destinées à la téléphonie mobile, nous pensons qu'il est temps d'aller un peu plus loin. Nous pensons que la Ville doit avoir une vision holistique de la santé des enfants qui sont accueillis dans les locaux construits par elle et c'est la raison du dépôt d'un amendement et des propos qui vont suivre.

Notre amendement demande qu'une analyse géobiologique du site soit entreprise afin de déterminer si les sous-sols sur lesquels ces bâtiments seront construits ne présentent pas des croisements telluriques qui, à long terme, peuvent représenter un danger pour la santé des occupants. Ces croisements telluriques, s'ils ne sont pas identifiés et corrigés, peuvent provoquer des troubles du comportement, des malaises, mais aussi des maladies plus sérieuses. Je sais que mes propos ne sont pas habituels dans cette enceinte; peu de politiques, mais il y en a pourtant, se préoccupent de cet aspect des choses. Il est vrai aussi que ce type d'étude n'est pas encore entré dans les habitudes de tous les architectes, de tous les mandataires. Néanmoins, la réalité du sentiment d'inconfort est indéniable. Il existe, vous le savez sans doute, des maisons dans lesquelles les habitants souffrent de divers troubles de santé récurrents. L'examen géobiologique des terrains sur lesquels nous souhaitons construire des établissements pour notre jeunesse nous paraît, *a fortiori*, indispensable afin d'avoir une maîtrise complète de la qualité de ce que nous mettrons à la disposition des générations futures.

Nous possédons à Genève des architectes spécialistes en la matière. Si cette pratique peut susciter quelques questions sur la suite à donner – si suite à une telle étude est donnée – il s'avère que les effets négatifs peuvent être neutralisés par certaines techniques inhérentes à ce genre d'examen. Le coût de ces expertises, y compris les mesures correctives si nécessaire n'est pas très élevé. Il peut s'élever à moins de 10 000 francs, même à 5000 francs, selon la surface des terrains concernés. C'est pourquoi nous vous proposons d'ajouter un arrêté V, selon l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Il est ouvert un crédit de 15 000 francs au Conseil administratif, afin qu'il puisse faire procéder à une expertise géobiologique du terrain sur lequel seront construits les espaces de vie infantine et classes compris dans la proposition PR-238, à construire sur le site des Ouches.»

Cela afin de pouvoir procéder à une telle expertise sur les surfaces des locaux destinés aux enfants, expertise qui ne retardera en aucun cas la construction de ce complexe. Si les commissaires le souhaitent, il est possible d'auditionner des spécialistes, qui se feront un plaisir de vous informer plus largement sur l'expertise géobiologique des terrains appartenant à la Ville et ses avantages.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette demande et de voter l'amendement proposé par le groupe démocrate-chrétien. Avant de terminer, je voudrais signaler que cette intervention est également valable pour la proposition PR-239 relative au complexe de Châteaubriand. J'ai donc déposé cet amendement sur le bureau du président, qui l'a du reste annoncé avant que j'aie pu le développer... Pour terminer, je dirai que le groupe démocrate-chrétien votera naturellement ce crédit.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical, comme les autres groupes, votera bien évidemment ce crédit, parce que, beaucoup l'ont dit, il s'agit d'un bon projet, architecturalement parlant et sur le plan énergétique aussi. Cela dit, il y a deux choses que nous attendons avec impatience. La première, c'est de voir si l'écart de 1% que l'on nous a dit pouvoir tenir en matière de coûts le sera. En effet, jusqu'à maintenant, nous avons rarement vu des constructions de la Ville se terminer sur 1% d'écart avec ce qui avait été voté au départ. Nous attendons donc avec impatience de voir si ce pourcentage sera tenu.

Un autre aspect nous interpelle, à propos duquel nous avons d'ailleurs – cela figure dans le rapport – demandé le vote d'une recommandation en commission

des travaux. Comme ce groupe scolaire est formé d'une rue intérieure qui est censée être ouverte 24 heures sur 24, nous avons demandé de rajouter une recommandation pour que, le soir, cette école soit fermée. Nous nous réjouissons particulièrement que cette recommandation ait été votée par la commission, parce qu'elle nous semble particulièrement d'actualité au vu de ce qu'on a pu lire dans les journaux hier ou avant-hier. Au collège Voltaire, qu'on citait comme un modèle d'école ouverte – à l'instar de l'école Geisendorf – on voit que le corps enseignant et les parents appellent M^{me} Spoerri et ses archers à la rescousse! Nous sommes donc particulièrement contents que cette recommandation ait passé, parce que, si l'école est ouverte la journée, elle ne doit pas l'être le soir. Il faut maintenant revenir un peu sur terre, l'endroit ne sera peut-être pas aussi bucolique que les architectes l'avaient pensé et je pense que fermer ou clôturer l'école pendant les heures nocturnes n'est de loin pas une mauvaise idée, compte tenu de ce qui se passe maintenant dans certaines écoles.

S'agissant de l'amendement du groupe démocrate-chrétien, nous ne le voterons pas. Ce n'est pas que nous soyons contre cet amendement, mais si cette étude coûte 15 000 francs on doit pouvoir trouver ces 15 000 francs quelque part dans les 30 millions que coûtera l'école, surtout, comme je le disais tout à l'heure, qu'on prévoit 1% d'imprévu. Je ne pense pas que les 15 000 francs vont beaucoup se voir là-dedans...

Cela dit, à entendre certaines choses qui se disent dans cette salle, je me demande si ce n'est pas ici qu'il faudrait faire une étude sur les croisements telluriques... En effet, avec ce qu'on entend parfois, on se dit que c'est ici qu'il doit y avoir des problèmes!

M. Bruno Martinelli (AdG/SI). Mes collègues de la commission des travaux ont déjà abondamment parlé du projet et de sa grande qualité. Je l'ai trouvé, moi aussi, absolument excellent, que ce soit du point de vue de l'architecture ou du point de vue de la conception pédagogique.

Je voudrais me référer à ce que disait notre collègue concernant la fermeture de l'école la nuit, par crainte du vandalisme. Je suppose que personne ne peut exclure qu'un endroit ouvert fasse l'objet de tags ou autres déprédations, mais c'est là un risque pour tous les préaux et tous les endroits publics à Genève et ce n'est, à mon avis, pas une bonne idée de les entourer de barbelés. Ces préaux sont très fréquentés par les jeunes et on dit alors que les jeunes font des dégâts: je tiens à souligner et à souligner mille fois que ceux qui font des dégâts, ce ne sont pas les jeunes en général, ce n'est qu'une petite minorité. Pour ma part, je trouve cette génération excellente. Qu'il y ait une petite minorité qui se perde en chemin, qui ait de la peine à trouver une place dans la vie et qui fasse des bêtises,

ce n'est pas très étonnant, compte tenu du fait que nous vivons dans une société qui a élu comme plus grande valeur l'individualisme acharné et la réussite économique.

Les préaux, en tout cas celui qui est à côté de chez moi, jouent un rôle important dans les quartiers. Beaucoup de jeunes y vont pour jouer au foot, au basket, ou tout simplement pour être entre eux et discuter. Il serait dommage de supprimer cette possibilité simplement parce qu'il y a, de temps en temps, quelques tags sur les murs. Il s'agit là, d'ailleurs, d'un problème social, nous le savons bien, tous les spécialistes s'accordent sur ce point. Cette manière des jeunes ados de se mettre en bande – et parfois de faire quelques bêtises – c'est d'abord une très grande recherche d'amour, que notre société a peut-être un peu de peine à offrir. Nous sommes là devant un problème social, à résoudre avec des moyens sociaux; nous ne sommes pas devant un problème militaire, à résoudre avec des moyens militaires!

Cette proposition a justement l'avantage d'aller dans ce sens. Quoi de mieux, pour affronter les problèmes du mal vivre d'une certaine partie de notre jeunesse, que de renforcer l'infrastructure scolaire, de créer des espaces de rencontre dans les quartiers et, surtout, de potentialiser tout ce qui est infrastructures scolaires et sociales à Genève? Genève, vue par un Confédéré tel que moi, est toujours apparue comme une ville qui prenait très au sérieux les problèmes sociaux, les problèmes éducatifs, et je crois que Genève ne l'a jamais regretté!

M. Alain Marquet (Ve). Je m'exprimerai très brièvement sur l'amendement proposé par le groupe démocrate-chrétien. La géobiologie n'est effectivement pas une science nouvelle, elle est connue de longue date; les constructeurs du Moyen Age, et d'autres bien avant eux, l'utilisaient pour choisir les emplacements sur lesquels installer leurs bâtiments et les divers usages des différentes pièces des bâtiments qu'ils construisaient. Il est reconnu que les réseaux de Hartmann peuvent avoir une influence sur le comportement, le caractère, l'humeur des gens. Nous pensons que c'est en effet un élément à prendre en compte dans les constructions que la collectivité met à la disposition de ses habitants et de ses usagers.

Toutefois, il nous paraît que l'amendement, tel qu'il émane du Parti démocrate-chrétien et au moment où nous en sommes de l'étude de l'objet, est un peu tardif. Il eût été préférable que les commissaires démocrates-chrétiens de la commission des travaux fassent cet amendement à un moment où des choses concrètes étaient envisageables. Si M^{me} Ecuillon a clairement dit que ces études ne coûtaient pas forcément le lard du chat, si un certain nombre d'interventions faciles pourraient effectivement être faites en regard des conclu-

sions auxquelles pourrait aboutir cette étude, il se peut aussi – cela arrive – que lesdites conclusions aboutissent à des demandes ayant une influence architecturale, une influence sur l'emplacement des pièces, des murs porteurs, des conduites d'eau... Cela risquerait, au moment où nous en sommes de l'étude de cette proposition, d'entraîner un surcoût qui nous paraît difficilement acceptable.

Nous pensons qu'il est maintenant urgent d'aller de l'avant dans ce projet. C'est un quartier qui, selon la planification scolaire, aura très prochainement besoin de ces locaux scolaires et de ces lieux d'accueil pour la petite enfance, et plus accessoirement des locaux pour le SEVE. Il nous importe donc particulièrement de voter ce crédit ce soir.

Bien sûr, nous souhaitons que le Parti démocrate-chrétien fasse les mêmes propositions sur les autres objets que nous aurons à étudier en commission des travaux, mais si possible dès le début de l'étude, c'est-à-dire dès le renvoi en commission, par le Conseil municipal, des propositions du Conseil administratif. S'agissant du présent projet, pour nous, il est beaucoup trop tard et le retard qui pourrait être engendré par cette étude nous paraît inacceptable.

Finalement, je voudrais dire que notre empressement à voter ce crédit pour l'école des Ouches est un peu l'illustration des paroles que prononçait, si je ne me trompe, Victor Hugo: «Ouvrez une école, vous fermerez une prison!» Pour nous, il est important d'ouvrir rapidement cette école, qui pourra faire son œuvre de prévention, d'apprentissage, de développement, et cela est toujours préférable à une répression qui interviendrait plus tard.

M. Gérard Deshusses (S). Je m'interroge sur la nouvelle position du groupe radical par rapport à l'utilisation des infrastructures scolaires. Il y a vingt-cinq ou trente ans – c'était évidemment une autre génération politique – les libéraux et radicaux avaient demandé que ces infrastructures scolaires extrêmement coûteuses soient utilisées au mieux, c'est-à-dire également en dehors des heures scolaires. C'est la raison pour laquelle les bâtiments scolaires avaient été ouverts à l'ensemble des sociétés et associations sportives, de manière qu'il y ait une occupation optimale de ces locaux, ce que nous pouvions évidemment comprendre. Or, aujourd'hui, Messieurs, à vous écouter, on constate que vous renoncez à cette utilisation. C'est d'autant plus grave que le nombre de sociétés qui fréquentent les salles de gymnastique et autres locaux est extrêmement important. Y renoncer, Messieurs les radicaux, ce serait dommage, alors même qu'il suffirait de renforcer la surveillance desdits locaux et de parier, une fois de plus, sur l'éducabilité de la population, pour permettre à la fois l'utilisation des locaux et la prévention.

En l'occurrence, il est curieux de constater que, dans le même groupe radical, M. Maudet défend, lui, largement les sports de rue. Pour ma part, je pense que c'est la bonne voie politique, qui s'accompagne de l'utilisation des locaux scolaires. Je ne comprends décidément pas la position des radicaux ce soir!

En ce qui concerne l'amendement du groupe démocrate-chrétien, comme dirait ma grand-mère qui s'y connaît, il vient un peu comme la grêle après les vendanges et il aurait effectivement pu être présenté en commission des travaux. Cela dit, si le conseiller administratif – qui discute en ce moment avec mon éminente collègue M^{me} Olivier – nous confirme la faisabilité de cette étude dans le cadre même de la proposition, le groupe socialiste est prêt à voter cet amendement.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe soutient évidemment ce projet, que les habitants du quartier appellent de leurs vœux depuis longtemps. L'architecture est intéressante, elle s'intègre bien dans ce périmètre, qui comporte des immeubles de petit gabarit et des villas. Nous sommes donc satisfaits de ce projet et de tout ce qu'il implique comme espaces pour les enfants, petits et grands.

Je ne connais pas grand-chose aux croisements telluriques évoqués par M^{me} Ecuillon. Le problème s'était posé sur les voies CFF: là, le Conseil administratif avait pris ses responsabilités en ne construisant pas de crèche. Je crois que nous pouvons lui faire confiance en ce qui concerne cette école et je crois aussi que cet amendement, malheureusement, vient un peu tard.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je l'ai dit: je comprends qu'il soit peut-être encore trop tôt pour une telle étude. En 1994, j'avais déjà préparé une motion (M-1184) sur les réseaux de Hartmann. Après en avoir parlé avec M. Perler, je l'avais retirée parce que je m'étais rendu compte qu'il n'était pas encore temps. Dix ans après, j'imaginai que les choses avaient évolué et que ces théories étaient quand même un peu moins confidentielles. En l'occurrence, il est vrai que certains conseillers municipaux savent aujourd'hui de quoi je parle, de quoi il est question...

Pour ma part, je trouve un peu dommage de renoncer à cette étude. La méthode d'expertise n'est pas du tout invasive, elle peut se faire au niveau des plans et M^{me} Payeras, cheffe du Service d'architecture, sait de quoi il est question. C'aurait été une bonne chose que la Ville de Genève fasse un pas en avant à cet égard. Il y a une commune dans le canton de Genève qui procède de cette façon-là pour tout ce qu'elle construit, c'est la commune de Bernex. Nous aurions aussi pu faire ce pas, compte tenu justement de tout ce que le Conseil administratif a déjà mis en place qui va dans cette direction. Je pensais que c'était vraiment le

moment de faire cette proposition, mais j'ai compris qu'il y avait une réticence à voter ces 15 000 francs. C'est d'ailleurs toujours un peu drôle: on vote facilement 30 millions, mais pas 15 000 francs...

Quoi qu'il en soit, je serais d'accord de transformer mon amendement en recommandation qui dirait: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de faire procéder à une expertise, etc.» Et le Conseil administratif décidera de donner suite ou non.

M. Alain Fischer (R). Pour répondre à M. Deshusses, je dirai que le groupe radical n'est pas opposé à l'utilisation des locaux scolaires de la Ville de Genève pour des activités extrascolaires. Simplement, il semblerait opportun de fermer les lieux quand ces activités sont finies. A l'école des Ouches, par exemple, il y aura un magnifique couloir: nous voudrions éviter qu'une année ou deux après l'ouverture de l'école on nous dise qu'il faut fermer ce couloir parce qu'il y a des problèmes d'insécurité, de drogue, ou quoi que ce soit. La fermeture des lieux nous permettrait d'éviter certaines motions, comme la motion M-345 qui demande de mettre des assistants sociaux à la disposition de l'enseignement primaire...

Nous ne sommes pas pour la fermeture des écoles tout de suite après les heures de classe; les activités extrascolaires, les activités sportives doivent continuer à avoir lieu, mais nous demandons qu'une fois ces activités finies les écoles soient fermées pour des raisons de salubrité et de sécurité.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M^{me} Johner a parlé de la couverture des voies CFF à Saint-Jean. Il est vrai que, lorsque je suis arrivé au Conseil administratif, j'ai évoqué le problème avec mes collègues du Conseil administratif, qui m'ont suivi, et nous avons renoncé à construire une crèche sur les voies CFF. En effet, il y a là des fils électriques pour les locomotives et nous sommes sûrs qu'il y a des ondes électromagnétiques. On ne sait pas encore – les scientifiques sont partagés – si ces ondes sont dangereuses pour la santé humaine, mais le principe de précaution nous a poussés, mon collègue Ferrazino et moi-même, à renoncer à construire la crèche à cet endroit et à la construire plus loin, sur la terre ferme.

En ce qui concerne la prise de position de M. Martinelli, je suis d'accord avec lui: les écoles doivent être des lieux ouverts. Nous faisons tout, au Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour essayer d'ouvrir – vous le savez, vous avez lu l'article de la *Tribune de Genève* aujourd'hui – les écoles le vendredi, samedi et dimanche, pour que des jeunes, qui sont parfois en rupture, mais pas

tous, il ne faut pas généraliser, puissent se dévouer. C'est une manière de faire en sorte que les lieux scolaires soient mieux respectés et c'est ce que nous voulons. Le lendemain du débat qui a eu lieu aux Grottes il y a quelques jours, j'ai demandé à Simone Irminger, cheffe du Service des écoles, qu'on prenne des dispositions, en accord avec le Conseil administratif, pour renforcer certains contrôles nocturnes, pour empêcher qu'il y ait des graffitis et autres déprédations.

En conclusion, c'est vraiment dans ce sens-là que nous irons, c'est-à-dire de faire en sorte que les jeunes – et les moins jeunes aussi, car il n'y a pas que les jeunes qui font des déprédations – respectent ces lieux qui appartiennent à l'ensemble de la collectivité et qui ont été construits, Mesdames et Messieurs, avec votre argent, avec notre argent.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, je vais d'abord faire voter les deux recommandations qui figurent au bas de la page 23 du rapport de la commission, puis la recommandation présentée par M^{me} Ecuillon pour le groupe démocrate-chrétien, et enfin les quatre arrêtés.

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est refusée par 32 non contre 24 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission est acceptée par 32 oui contre 24 non (1 abstention).

Mise aux voix, la recommandation de M^{me} Ecuillon est acceptée par 32 oui contre 11 non (14 abstentions).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- d'œuvrer à la mise en zone de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, comme cela a été évoqué avec les diverses associations de quartier et de parents;
- de faire procéder à une expertise géobiologique du terrain sur lequel seront construits les espaces de vie infantine et classes compris dans la proposition PR-238, à construire sur le site des Ouches.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003 (soir)
Proposition: groupe scolaire et crèches aux Ouches

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie enfantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 28 284 600 francs.

Art. 3. – Un montant de 283 429 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 1 440 000 francs du crédit d'étude voté le 3 novembre 2001 et de 500 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 1992, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 076 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

ARRÊTÉ III

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et en jeux ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie enfantine (crèche et crèche d'accueil).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 172 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2010.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – La cession du domaine privé au domaine public de la Ville de Genève d'une surface d'environ 982 m² (au maximum) des parcelles 1485 à 1494, 3405 et 3406 est approuvée.

Art. 2. – Vu le caractère d'utilité publique de l'opération, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud» (P-42 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie le 29 août, puis le 23 octobre 2001 sous la présidence de M. Alain Dupraz pour étudier la pétition des locataires de l'avenue Dumas 25 à 35 contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud. Que M^{mes} Guenevere Paychère et Véronique Meffre qui ont assuré la prise de notes de ces séances soient remerciées de cet important travail.

Texte de la pétition

Monsieur le président,

La coopérative immobilière Le Carillon nous a récemment informés sur divers aménagements que votre département veut entreprendre sur la partie de l'avenue Dumas comprise entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud. Nous sommes consternés d'apprendre que les places de stationnement et

¹ «Mémorial 158^e année»: Commission, 3582.

l'arborisation présentes sur le côté impair de la route vont être supprimées et le trottoir quelque peu diminué au profit des voies de circulation à double sens. Visiblement, vos services n'ont pas pris en considération ou ont mal apprécié les nuisances supplémentaires pour les locataires et les dangers quasi permanents que nos enfants vont courir avec des véhicules si proches de nos immeubles.

Vouloir sécuriser uniquement le côté qui logera le nouveau complexe scolaire Peschier, avec la création d'un cheminement piétonnier et une nouvelle arborisation ainsi que des places de stationnement en moins grand nombre, et reporter tous les risques et nuisances de notre côté, c'est mettre en évidence une totale indifférence vis-à-vis de nos familles habitant ces immeubles. Aussi, nous contestons vigoureusement un tel projet et demandons instamment le réexamen de l'aménagement en question.

Nous sommes persuadés que toutes les variantes n'ont pas été étudiées et nous vous saurions gré d'inviter vos services à reconsidérer ce projet, en accord avec les responsables de l'école et de notre coopérative. A notre avis, la meilleure solution consisterait à aménager un sens unique autour de ce périmètre, ce qui permettrait de créer la sécurité recherchée pour l'école en diminuant la largeur de la route, sans toucher aux arbres et aux places de stationnement sur le côté impair.

Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous accorderez à la présente pétition et vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations respectueuses.

Travaux de la commission

Le 29 août 2001 - Préambule

C'est à l'occasion de l'audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, au sujet de la proposition PR-107 du Conseil administratif que la décision d'étudier simultanément la pétition P-42 a été décidée à l'unanimité de la commission des travaux, le même rapporteur étant désigné.

En effet, il faut souligner que la proposition PR-107 porte sur l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades). C'est donc ce contenu qui a conduit la commission des travaux à adopter cette manière de faire.

A noter encore que, concernant la proposition PR-107, étudiée à la suite de la pétition P-42, soit le 7 novembre 2001, la commission des travaux a décidé à

l'unanimité de suspendre son étude, les réalisations présentées ne répondant pas aux souhaits des commissaires. A la demande du conseiller administratif Ferrazino, la commission a accepté de laisser aux services concernés le temps de fournir un nouveau projet.

Le 23 octobre 2001 - Audition de M. Gustave Coeytaux, président de la coopérative d'habitation Le Carillon

M. Coeytaux remercie la commission des travaux de son accueil et explique brièvement les problèmes que la coopérative Le Carillon rencontre au sujet du projet d'aménagement de l'avenue Dumas, entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Clochettes. Tout d'abord, M. Coeytaux regrette que la coopérative qu'il préside n'ait pas été associée à la discussion qui a débouché sur le projet contenu dans la proposition PR-107, alors même que plusieurs associations de quartier y ont participé. Cet oubli, ou cette mise à l'écart, a naturellement conduit la coopérative Le Carillon à réagir et à écrire en décembre 1999 à M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Ce courrier a eu pour effet que le Carillon a par la suite, soit en mai 2000, été invité par l'Association des intérêts de Champel à discuter avec elle du projet d'aménagement prévu. Quelques semaines plus tard, la coopérative recevait une lettre de M. le conseiller d'Etat Laurent Moutinot l'informant que le projet avait été accepté après concertation.

Suite à ce courrier, le Carillon a logiquement décidé d'envoyer une seconde lettre au conseiller d'Etat précité, laquelle a été ultérieurement transmise, sous forme de pétition, à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, chef du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

M. Gustave Coeytaux explique encore que la détermination de la coopérative Le Carillon résulte d'un souci de préserver la sécurité des enfants habitant la barre d'immeubles 25 à 35, rue Dumas. En effet, supprimer des places de stationnement comme de l'arborisation le long de ce bâtiment locatif pour permettre la circulation automobile au débouché même des allées précitées constitue une solution particulièrement inadéquate et tout à fait contraire aux exigences mêmes de sécurité habituellement fixées.

Par ailleurs, M. Gustave Coeytaux tient également à rappeler pour la bonne forme que la Confédération qui a construit le bâtiment en 1964 est restée propriétaire du fonds, et qu'elle a même cédé une part de terrain au domaine public afin que soit aménagé un trottoir, un parage en épi émaillé d'une arborisation harmonieuse. Il serait donc pour le moins surprenant de faire fi désormais de cette cession et d'imposer une voie de circulation, si modeste soit-elle, au pied de l'immeuble, au-delà même du problème de sécurité exposé préalablement.

Répondant par la suite aux questions des différents commissaires, M. Gustave Coeytaux signale encore que la coopérative Le Carillon fait partie des 150 coopératives fédérales en Suisse, que cet immeuble comprend effectivement une population d'enfants non négligeable et que l'Association des parents d'élèves de l'école de Peschier a dénoncé, elle aussi, la dangerosité de l'aménagement prévu.

Concernant le dispositif provisoire installé sur ce secteur de l'avenue Dumas afin d'assurer immédiatement les nouveaux usagers de l'école Peschier, M. Gustave Coeytaux relève qu'il a réduit très modestement le nombre de places de stationnement en surface, mais qu'il l'a réduit néanmoins, alors même que les places disponibles en sous-sol dans son immeuble, au nombre de 42, sont très insuffisantes. Il insiste donc sur le fait qu'un aménagement définitif qui verrait baisser encore l'offre en surface ne serait pas sans effet dans le quartier, alors même que la mise en zone bleue a, de façon générale, rencontrer pleine satisfaction des habitants et a induit une diminution – tout comme l'aménagement provisoire d'ailleurs – des nuisances dues au trafic dans le secteur.

Ainsi donc, pour la coopérative, M. Gustave Coeytaux tient à préciser qu'un aménagement définitif du type de celui qui est actuellement testé par les services de M. Ferrazino conviendrait parfaitement, puisqu'il ménage les abords de l'immeuble précité, préserve tout à la fois l'arborisation existante et la sécurité des usagers, enfants notamment, et participe efficacement d'une réduction tant du trafic que de la vitesse des véhicules. Il souhaiterait même que la réalisation définitive ne permette la circulation que dans un seul sens, soit de l'avenue des Clochettes vers la rue Maurice-Barraud et le plateau de Champel, et que les spécialistes en la matière étudient parallèlement la possibilité de mettre également à sens unique l'avenue Peschier, de l'avenue de Champel en direction du chemin des Clochettes, le tout afin de sécuriser au mieux le pourtour de la nouvelle école de Peschier.

Discussion

Plusieurs commissaires s'étonnent de la manière dont semble avoir été gérée la concertation autour de ce projet, puisque l'un des groupements les plus concernés, la coopérative Le Carillon, n'a été ni invité ni sollicité à quelque participation que ce soit.

D'autres relèvent qu'il est toujours difficile de prendre en considération des pétitionnaires ne provenant que d'un seul immeuble et défendant donc, en principe, des intérêts très particuliers et limités en regard de la collectivité. Mais ils tiennent à relever, en l'occurrence, que les motifs invoqués par la coopérative Le Carillon doivent être pris en considération, parce qu'ils visent à préserver un habitat de qualité et une sécurité accrue dans l'ensemble du secteur considéré.

Enfin, quelques conseillers municipaux regrettent les propos critiques qui ont été prononcés à l'égard des services de M. Christian Ferrazino et ils rappellent, non sans raison, que les autres associations n'ont pas été entendues.

Il n'en demeure pas moins que les points soulevés tant par la pétition P-42 elle-même que par l'audition de M. Gustave Coeytaux retiennent toute l'attention de la commission des travaux. Cette dernière, tout à l'étude de la proposition PR-107 portant sur l'aménagement définitif du secteur précité de l'avenue Dumas, estime dans son ensemble qu'il faut prendre en compte les différentes demandes des pétitionnaires.

Vote de la commission

Au bénéfice des nombreuses explications fournies, la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à prendre en considération la pétition P-42 de la coopérative Le Carillon et de la renvoyer au Conseil administratif munie de la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la coopérative Le Carillon soit associée à l'étude et à la réalisation du projet définitif d'aménagement du secteur de l'avenue Dumas compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Clochettes.»

Au vote, cette recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission des travaux (3 L, 1 R, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC).

Au vote, la prise en considération de la pétition P-42 et son renvoi au Conseil administratif muni de la recommandation votée ci-dessus sont acceptés à l'unanimité des membres présents de la commission des travaux (3 L, 1 R, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC).

- 8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades) (PR-107 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie le 29 août, le 23 octobre et le 7 novembre 2001 ainsi que le 27 novembre 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz puis de M^{me} Linda de Coulon, pour étudier la proposition PR-107. Que M^{mes} Guenevere Paychère et Ursi Frey qui ont assuré la prise de notes de ces séances soient remerciées de cet important travail.

Séance du 29 août 2001

Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Francis Gremion, ingénieur au Service des études et constructions

Le président précise que M. Choffat est excusé et que M. Gremion le remplace.

M. Gfeller, à la demande de la commission, effectue un bref historique de la situation. Il rappelle qu'entre l'avenue Dumas et le parc Bertrand existe un périmètre important d'activités scolaires et extrascolaires: maison de quartier, centre parascolaire et école. Des aménagements sont prévus en concertation avec les différents intervenants, tels que la maison de quartier, les riverains et les enseignants, notamment. Il incombe par ailleurs à la Ville de réaliser ces aménagements pour assurer la sécurité sur le chemin des écoliers. Les conclusions du groupe de concertation ont servi de base au projet d'aménagement.

M Gfeller indique quelques mesures à court et moyen terme concernant la circulation, avant de présenter l'aménagement traitant strictement de l'avenue Dumas. L'une des conclusions à laquelle le groupe de concertation avait abouti était que soit l'avenue Dumas, soit l'avenue Peschier soit placée en rue résidentielle, car, de chaque côté de l'îlot, se trouve le cheminement pour se rendre à l'école. Il a paru intéressant de choisir l'avenue Dumas. L'enquête

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 3471.

publique portant sur ce projet de rue résidentielle a débouché sur un résultat positif. Un débat concernant le stationnement s'est alors fait jour, un point délicat à aborder, vu le nombre d'immeubles dépourvus de parking souterrain dans le secteur. Un consensus a permis d'aboutir à un projet qui ne réduise pas trop le nombre de places disponibles. Une pétition a néanmoins été adressée aux autorités de la Ville (pétition P-42). Le Conseil administratif y a répondu et la pétition a été renvoyée à la commission des travaux. (Le président confirme ce point.)

M. Gfeller précise encore que c'est la raison pour laquelle cet aménagement ne pourra être réalisé pour la rentrée scolaire 2002, puis il présente l'aménagement de la rue résidentielle proprement dit à l'aide de schémas. Une seule bande de stationnement sera conservée, le long de l'école, la circulation étant reportée au pied des immeubles de l'avenue Dumas.

Actuellement, l'aménagement provisoire réduit les places à 54 unités, mais il ne correspond pas au schéma définitif, puisque la voie de circulation serpente au travers de la chaussée, des blocs de ciment la délimitant. L'aménagement final permettra de préserver 6 places supplémentaires pour répondre aux besoins de stationnement des habitants du quartier. M. Gfeller relève, sur ce point très précis, qu'au terme des opérations 30 places de parc auront disparu, soit un tiers.

Discussion

M. Gfeller reconnaît que la prise en charge des enfants au sortir de l'école par leurs parents est un problème. Des aires de stationnement complémentaires devront être réalisées sur le domaine privé, au vu de la loi.

A la demande d'un commissaire, M. Gfeller précise que, dans une rue résidentielle, on interdit le stationnement hors cases. Il relève aussi que le maintien de deux sens de circulation dans l'avenue Dumas permet au mieux d'assurer la modération du trafic. Le conducteur sait qu'il peut voir arriver un véhicule face à lui, et il se montre donc plus prudent et attentif.

Ce même commissaire s'étonne dans ce cas que le projet provisoire comprenne des chicanes que la réalisation définitive aura effacées au profit d'une trajectoire droite, passant au ras des immeubles d'habitation. M. Gfeller réplique qu'une volonté manifeste de ralentissement sera exprimée par une forte signalisation au sol, notamment par le biais des différents revêtements.

A ce propos, M. Gremion précise que ce seront des panneaux de béton de 20 à 25 m² de surface avec une surface rugueuse qui constitueront la nouvelle chaussée. L'objectif est de limiter la vitesse de circulation à 20 km/h, ne serait-

ce que pour diminuer le bruit. En effet, dans le cadre d'une rue résidentielle, il est nécessaire de renoncer à de l'enrobé noir. Le choix est vaste, mais les prix très différents. Il faut donc estimer quelle est la valeur d'embellissement que présente l'artère en question. Le coût du béton est modeste et il a été retenu.

Par ailleurs, M. Gfeller estime qu'il ne sera pas possible de compenser la perte des 30 places signalées précédemment, dans la mesure où le quartier est déjà très sollicité dans ce domaine. Néanmoins, la mise en place du système des macarons a facilité, semble-t-il, la vie des habitants dont le quartier ne sert plus de parking de dissuasion pour les pendulaires.

Première décision

Au vu des informations fournies, la commission des travaux décide de traiter prioritairement la pétition des habitants de l'avenue Dumas 25 à 35, «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud», puis de reprendre l'étude de la proposition PR-107.

Séance du 23 octobre 2001

Résultats de l'étude conjointe de la pétition P-42 et de la proposition PR-107

L'audition des pétitionnaires en la personne de M. G. Coeytaux, puis l'étude du document ont convaincu la commission du bien-fondé de l'opposition manifestée par les signataires qui n'ont pas été associés à la concertation organisée dans le quartier. C'est donc à l'unanimité que les membres de la commission des travaux ont accepté la pétition P-42 et son renvoi au Conseil administratif, munie de la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que la coopérative Le Carillon soit associée à l'étude et à la réalisation du projet définitif d'aménagement du secteur de l'avenue Dumas compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Clochettes.»

Quant à la proposition PR-107, il est question, dans un premier temps, d'en suspendre l'étude dans l'attente d'une nouvelle concertation comprenant l'Association des habitants de l'avenue Dumas. Une majorité de la commission craint cependant une grande perte de temps et préfère auditionner au plus vite le magistrat lui-même, M. Christian Ferrazino.

Mise au vote, cette proposition est acceptée par 6 voix (2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve) contre 5 (3 L, 1 R, 1 DC) et 2 abstentions (1 Ve, 1 AdG/TP).

Séance du 7 novembre 2001

Audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Claude Castella, chef du Service études et constructions

M. Ferrazino signale d'emblée qu'il a pris connaissance des travaux de la commission ainsi que de la position des pétitionnaires. Il retrace brièvement l'histoire du dossier qui a commencé avec la construction du groupe scolaire Peschier et le fait que la municipalité se soit souciée de son accessibilité. Concernant l'avenue Dumas, qui est dans le prolongement du groupe scolaire, il rappelle qu'un groupe de travail a été formé en 1997 déjà, que ce groupe travail comportait plusieurs représentants d'associations de quartier, même si la coopérative Le Carillon n'en faisait alors pas partie, à son grand regret.

C'est le passé, estime néanmoins le conseiller administratif, qui veut trouver désormais une solution satisfaisant tout le monde. Il a donc parfaitement noté les remarques des pétitionnaires, notamment concernant la suppression du trottoir le long de leur immeuble au profit d'une voie de circulation.

Quant à l'aménagement provisoire, il relève que, s'il convient aux pétitionnaires, il n'a pourtant malheureusement pas encore permis d'atteindre les 20 km/h de moyenne qui étaient fixés: les comptages ont montré que la vitesse demeurait à 25 km/h.

M. Ferrazino affirme par ailleurs que la construction du groupe scolaire doit respecter la végétalisation en place et constituer un trait d'union dans le quartier, ce à quoi, selon lui, sont parvenus les architectes qui, en ce sens, ont tenu leurs engagements. Or, comme le statut de rue résidentielle est acquis en ce qui concerne le haut de l'avenue Dumas, il s'agit désormais de répondre aux désirs tant des habitants que des parents, tout en assurant la sécurité des élèves.

Par conséquent, M. Ferrazino est d'avis qu'il faut maintenir les arbres plantés le long des allées 25 à 35 de l'avenue Dumas, comme le souhaitent les pétitionnaires. Ses services seront chargés de travailler dans ce sens.

Pour ce qui a trait à la suppression ou non des trottoirs dans les rues résidentielles, le magistrat souligne le peu d'expérience que possède la municipalité en la matière. Il lui paraît néanmoins effectivement judicieux, en l'espèce, de conserver les trottoirs devant les immeubles de l'avenue Dumas. De même, il pense que la mise en place d'un sens unique reliant par l'avenue Dumas le chemin des Clochettes à l'avenue Bertrand, et un autre inverse, permettant de gagner depuis l'avenue de Champel ce même chemin des Clochettes par l'avenue Peschier, constituent une excellente solution.

En outre, concernant le stationnement, le nombre de places sera maintenu au nombre de 60 sur le haut de l'avenue Dumas. En effet, seul un tracé rectiligne permettrait d'augmenter l'offre, mais au détriment de la sécurité de tous.

Enfin la chaussée sera rehaussée à l'entrée de la rue résidentielle avec un rétrécissement de la voie de circulation; des bancs seront installés et une nouvelle plantation d'arbres effectuée.

Discussion

La commission des travaux, dans son ensemble, salue les propos de M. Ferrazino qui a su se montrer à l'écoute tant des citoyens que des élus. Reste bien entendu la question des coûts et, sur ce point, le magistrat se veut rassurant. Il précise en effet que la proposition revue n'a pas encore été chiffrée, parce qu'il demeure une inconnue quant à la faisabilité de réduire la largeur de la chaussée, vu le souci de maintenir des places de stationnement et d'installer un sens unique. Il faut donc reprendre les dispositions légales prévues par l'Office des transports et de la circulation. Cependant, le coût des travaux devrait globalement s'inscrire dans l'enveloppe initiale.

Pour sa part, M. Gfeller relève que l'établissement de sens uniques plutôt que de doubles sens dans les avenues Peschier et Dumas ne modifierait pas trop le schéma de circulation dans le quartier. Le trafic y reste d'ailleurs modeste: environ 1000 voitures par jour et par avenue à des vitesses très moyennes.

M. Ferrazino souligne, quant à lui, qu'il faudra un certain temps pour remanier l'ensemble de la proposition et faire preuve de quelque patience. Ce temps pourra cependant être utilisé pour étudier le problème d'une éventuelle compensation pour les habitants du secteur en matière de stationnement perdu.

Décision provisoire de la commission des travaux

Suite à l'audition de M. Christian Ferrazino et de ses services, et sur proposition du conseiller administratif, la commission des travaux décide à l'unanimité de suspendre l'étude de la proposition PR-107 et d'attendre les modifications d'aménagement exposées par le chef du département.

Séance du 27 novembre 2002

Reprise de l'étude de la proposition PR-107, suite au dépôt du rapport sur la pétition P-42, rédigé par M. G. Deshusses

Le soussigné rapporteur rappelle brièvement la problématique liée aux deux objets, soit la pétition des habitants de l'avenue Dumas 25 à 35 ainsi que la pro-

position PR-107. Il résume également la position de la commission dans chacun des deux cas. Reste, selon lui, à déterminer s'il ne serait pas judicieux de déposer dans les meilleurs délais un rapport, soit intermédiaire, soit définitif, au sujet de la proposition PR-107. Il souligne néanmoins, une fois encore, la demande de suspension sollicitée par M. Christian Ferrazino et plaide en conséquence pour la rédaction d'un rapport intermédiaire.

Décision et vote de la commission

Suite aux explications fournies, une large majorité de la commission des travaux choisit de reprendre immédiatement le vote de la proposition PR-107 et de renoncer à toute rédaction intermédiaire, estimant que le magistrat doit revenir avec une nouvelle proposition présentant les modifications promises dans l'aménagement du secteur considéré.

C'est pourquoi, au bénéfice de ces nombreuses explications, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 8 non (2 DC, 2 S, 2 L, 2 R) et 6 abstentions (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve), de refuser la proposition PR-107 et de rejeter en conséquence l'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, dans les exercices budgétaires concernés.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 3 277 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes».

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Je m'exprimerai sur les deux rapports et je ferai ensuite mention d'un courrier que m'a envoyé M. Ferrazino. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez affaire à deux rapports, le premier répondant à la pétition P-42 de la coopérative Le Carillon, qui s'opposait à la proposition d'aménagement faite par le Conseil administratif à l'avenue Dumas. Cette pétition a été acceptée à l'unanimité de la commission des travaux et nous avons ensuite abordé le projet d'aménagement proprement dit, soit la proposition PR-107.

Ce projet d'aménagement a été largement critiqué par la commission des travaux. M. Ferrazino, conseiller administratif, a entendu les critiques qui avaient été formulées, qui reprenaient celles de la coopérative Le Carillon, et il a proposé de revenir devant la commission avec un nouvel aménagement, après concertation avec l'ensemble des groupements du quartier, notamment la coopérative Le Carillon qui, dans un premier temps, avait été oubliée.

Ce travail se situait en l'an 2001, puis nous n'avons plus rien vu venir – il est vrai que le temps de la concertation peut être long – si bien qu'une majorité de la commission des travaux a pensé qu'il était temps de boucler notre étude, de répondre à la pétition en l'acceptant, de répondre à la proposition PR-107 en la refusant, et de vous proposer ici de confirmer les positions de la commission.

Or il se trouve qu'entre temps M. le conseiller administratif Ferrazino m'a fait part, dans un courrier, du fait que la nouvelle concertation a abouti à un nouveau projet, accepté par l'ensemble des groupements concernés et notamment par la coopérative Le Carillon, et que par conséquent, pour gagner du temps, il fallait renvoyer le rapport PR-107 A en commission. Si vous êtes d'accord, je vous lis ce courrier, de manière à être tout à fait clair et objectif dans cette affaire.

«Monsieur le conseiller municipal,

»En tant que rapporteur de la commission qui traite la proposition PR-107 citée en titre, vous avez rédigé votre rapport, suite au vote de la commission, concluant au rejet de la proposition. Comme promis à votre commission, suite à ses demandes et suite au succès mitigé de l'aménagement que mes services ont réalisé, nous avons dû reprendre le projet dans ses fondements, suivant la procédure d'essai.

»J'ai présenté les résultats de ces nouvelles études, avec mes services et nos mandataires, aux associations locales qui avaient participé aux deux premiers

groupes de concertation, ainsi qu'aux riverains directs de la coopérative immobilière Le Carillon, des immeubles de l'avenue Dumas N^{os} 25 à 35. Cela répond également à la demande du Conseil municipal dans le cadre de la pétition P-42 (rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud») d'associer les riverains à l'établissement des projets.

»Après un large débat, les riverains nous ont encore fait des recommandations relatives à la sécurité des enfants, à la suppression du trafic illicite des motocyclettes sur les trottoirs, au maintien du double sens de circulation, à leur refus d'installer des bancs, hormis aux abords directs de l'école notamment.

»Par ailleurs, d'autres mesures à l'avenue Peschier, déjà introduites dans la demande de crédit citée (seuil de ralentissement, amélioration du stationnement des minibus scolaires), sont confirmées.

»Enfin, je tiens à souligner que les représentants de la coopérative Le Carillon se sont exprimés publiquement en faveur de ce nouveau projet, en indiquant qu'il avait judicieusement tenu compte des griefs formulés à l'encontre du précédent projet.

»Dès lors, je fais immédiatement procéder à la présentation d'un complément de requête en autorisation de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et à l'estimation de son coût, afin de présenter un devis estimatif modifié au Conseil municipal.

»Je me dois de souligner le caractère urgent du traitement de l'adaptation de la proposition PR-107, car aujourd'hui nous sommes au-delà de la période d'une année d'essai des mesures actuellement en place. Pour ces mesures intermédiaires, mes services ont présenté une requête en autorisation de construire en procédure accélérée préavisée négativement par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, étant donné les résultats mitigés du rapport de bilan.

»En effet, si la mesure de circulation a une certaine efficacité en termes de réduction de vitesse, les éléments urbains utilisés n'offrent pas de bonnes conditions de visibilité pour les usagers, essentiellement des enfants. Tous défauts qui sont largement corrigés dans le nouveau projet. Si ce projet devait être refusé ou reporté, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement serait obligé de revenir à la situation antérieure du point de vue des arrêtés de circulation, soit au régime ordinaire de circulation, ce qui serait tout simplement incompréhensible pour les habitants du quartier.

»Aussi, je vous invite à faire état du présent courrier dans le cadre de l'examen de votre rapport de commission en séance plénière du Conseil municipal, de

sorte que ledit rapport puisse être renvoyé en concertation, afin qu'une nouvelle décision tenant compte des modifications récemment intervenues puisse être rapidement prise.» Suivent les salutations.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai fait mon devoir d'information, comme le souhaitait le conseiller administratif, au terme du rapport que j'ai présenté au nom de la commission des travaux.

(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Monsieur le président, je voudrais intervenir sur la procédure, que je ne comprends pas très bien. Si j'ai bien entendu ce que disait le magistrat dans la lettre lue par M. Deshusses, il s'agit d'un tout nouveau projet. A quoi cela sert-il donc de renvoyer en commission cette proposition PR-107 qui est visiblement caduque, puisque le nouveau projet n'est plus le même du tout? N'était-il pas plus simple de nous faire voter les conclusions du rapport et de nous présenter en même temps une nouvelle proposition, puisqu'il ne s'agit plus du même projet?

M. Roberto Broggin (Ve). Je pense que la sagesse commanderait de renvoyer la proposition PR-107 à la commission des travaux, vu que nous avons déjà examiné les éléments qui, comme indiqué dans le courrier qui vient de nous être lu, ont été maintenant pris en compte par le Conseil administratif. Nous pourrions compléter la proposition PR-107, en lui adjoignant les conclusions sur la pétition P-42 des habitants du chemin des Clochettes et de la rue Maurice-Barraud, de façon à avoir un aménagement autour de cette nouvelle école de Peschier qui prenne en compte des éléments qui n'avaient peut-être pas été suffisamment pris en compte dans l'élaboration du premier projet. C'est ce que je comprends du courrier de M. Ferrazino et je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à renvoyer la proposition PR-107 devant la commission des travaux pour une étude complémentaire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Deshusses de son rapport, qui est effectivement fort complet. Je dirai ensuite à M. Dossan que j'ai eu l'occasion d'aller dans le quartier pour présenter le projet modifié et que j'ai pu constater qu'il y avait un large soutien de la

part de l'ensemble des usagers concernant ce nouveau projet, qui tient compte des observations formulées par votre commission. Alors, pourquoi ne pas recommencer de zéro, puisque c'est un peu le sens de votre question? Eh bien, parce que, précisément, nous n'en sommes pas là, nous sommes plutôt à bout touchant. Si vous aviez bien écouté M. Deshusses, vous auriez compris que, si nous tardons trop à nous déterminer, le Département cantonal de l'intérieur, constatant que les délais pour l'expérimentation qui nous avait été permise sont dépassés, risque d'exiger le retour à l'état *ante*, ce que personne ne veut.

Je vous rappelle, Monsieur Dossan, puisque vous ne faites pas partie de la commission des travaux, que les griefs qui avaient été évoqués, et qui sont repris dans le rapport de M. Deshusses, portaient sur le fait que la zone de rencontre avait un aspect beaucoup trop rectiligne et qu'elle ne permettait pas, par son aménagement, d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé. Tout cela a été revu par les mandataires et les architectes. Un certain nombre de griefs, on l'a dit, ont été pris en compte et le nouveau projet, c'est une bonne nouvelle, aura un coût inférieur à celui qui était initialement prévu. Ainsi, je pourrai venir, avec mes services, vous présenter un projet amendé en commission, dès que vous le voudrez, c'est-à-dire dès la semaine prochaine, dont le montant sera inférieur à celui qui était contenu dans la proposition PR-107. Pour ces raisons, je pense que le débat peut en rester là ce soir et que vous pouvez renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je ne sais pas si j'ai bien entendu, compte tenu du brouhaha, mais il me semble avoir compris que la proposition PR-107 devient caduque... (*Commentaires.*) Oui, il faut la renvoyer en commission, mais pour la renvoyer, il faut alors refuser les conclusions du rapport... Quoi qu'il en soit, c'était bien notre intention de la renvoyer en commission.

Cela dit, je voudrais quand même relever qu'une fois de plus nous nous trouvons devant une proposition qui n'est pas aboutie, puisqu'elle ne tient pas compte des soucis de la population. Ce soir, Monsieur Ferrazino, parce que vous avez lu les conclusions des rapports de la commission des travaux, vous annoncez un nouveau projet, mais cela signifie qu'une fois de plus nous avons étudié une proposition et que celle-ci va être transformée, alors que la commission s'est déjà prononcée. Je trouve que ce n'est pas très normal. Ce soir, nous devrions voter les conclusions du rapport, donc refuser la proposition, et attendre que vous reveniez avec une nouvelle proposition. Je ne comprends pas comment on peut accepter ces va-et-vient entre le Conseil municipal et la commission des travaux. Je trouve cela un peu curieux. Monsieur Ferrazino, vous auriez dû venir avec une proposition en main, que nous aurions alors renvoyée en commission. En l'occurrence, je trouve la façon de procéder un peu bizarre.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). En fait, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre! Mesdames et Messieurs, je crois que les choses sont simples: il s'agit d'une question de délai. Passé les délais impartis par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, l'avenue Dumas redeviendra une voie de circulation normale telle qu'elle l'était précédemment. Or ce n'est pas le vœu des habitants ni celui des associations locales. Je vous rappelle que nous sommes dans une période d'essai, c'est-à-dire un temps de concertation avec la population intéressée par les aménagements en cours, et qu'il est nécessaire de prendre en compte ce qui est dit; cela s'appelle, ailleurs, des essais de démocratie participative.

En conséquence de quoi, pour faire vite et bien, il convient de renvoyer la proposition PR-107 à la commission des travaux, où nous aurons tout loisir d'en modifier le contenu et de rendre un rapport en urgence. C'est ce que demande le conseiller administratif et c'est en tous les cas ce que soutiendra le Parti socialiste ce soir, c'est-à-dire le renvoi de la proposition PR-107 à la commission des travaux, pour y travailler rapidement.

En ce qui concerne, en revanche, la pétition P-42, nous sommes prêts à la voter immédiatement, puisqu'elle a reçu pleine satisfaction.

M. Alain Dupraz, ancien président de la commission des travaux (AdG/TP). J'ai présidé la commission des travaux, avant M^{me} de Coulon, et je voudrais quand même rappeler que M. Ferrazino nous avait promis, en juin 2002, une modification de cette proposition, que nous n'avons jamais vu venir. Nous l'avons attendue pas mal de temps, il y a eu le changement de présidence de la commission et, ne voyant toujours rien venir, nous avons décidé, la mort dans l'âme, de refuser cette proposition. Nous attendions cette modification, Monsieur Ferrazino, que vous aviez promise. Ne voyant rien venir, nous avons bouclé l'affaire.

Maintenant, la seule chose à faire, c'est évidemment de renvoyer cette proposition PR-107 à la commission des travaux. Nous aurions peut-être dû attendre plus longtemps, mais ne voyant rien venir, nous avons conclu comme cela. C'est malheureux, mais quoi qu'il en soit, il faut maintenant renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L). Je trouve cette proposition complètement inutile. Il est inutile de voter 3 277 000 francs pour la sécurité à l'avenue Dumas et autour de l'école Peschier, alors que les services de M. Ferrazino ont mis en place différents bacs et chicanes qui satisfont actuellement automobilistes et pié-

tons. Je suis allée à la sortie de l'école Peschier pour voir ce qu'il en était et j'ai pu constater que les parents étaient assez contents de cet aménagement. Je me suis dit alors que 3,27 millions c'était peut-être beaucoup... Maintenant, M. Ferrazino revient avec une autre proposition qui sera, semble-t-il, moins élevée. Je pense donc qu'on pourrait réétudier cette proposition PR-107 en commission des travaux, en gardant à l'esprit que cet aménagement provisoire n'est pas si mal. Le groupe libéral étudiera à nouveau cette proposition à la commission des travaux en étant attentif justement à cette notion d'économie.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des travaux sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

La commission des travaux renvoie la pétition P-42 au Conseil administratif en lui demandant que la coopérative Le Carillon soit associée à l'étude et à la réalisation du projet définitif d'aménagement du secteur de l'avenue Dumas compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Clochettes.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-107 à la commission des travaux est accepté sans opposition (2 abstentions).

9. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29217-207 dans le quartier des Charmilles, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et déclarant d'utilité publique la réalisation d'équipements publics sur les parcelles 4381 et 4390 (PR-163 A)¹.**

Rapporteure: M^{me} Ruth Lanz.

La commission s'est réunie le 12 décembre 2002 sous la présidence de M. Michel Ducret.

Les notes de séance ont été prises par M. Pouyan Farzam, que la rapporteure tient ici à remercier.

Séance du 12 décembre 2002

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Daniel Schmitt, adjoint à la direction du Service d'urbanisme, et M. Borella, du Service de l'architecture

M. Ruffieux évoque brièvement le proche passé de l'affaire.

Le 26 janvier 2002, le Conseil municipal avait accepté l'acquisition de la construction sise à la rue de Lyon 99 pour un montant de 11 515 000 francs. La construction en cours d'un immeuble de 8 étages sur ces parcelles sera stoppée et réduite à un bâtiment de 2 étages sur rez destiné à des équipements de quartier.

Au début de novembre 2002, l'acte de vente fut signé, alors que l'autorisation de construire fut délivrée le 25 novembre. En cas d'acceptation rapide du présent projet de résolution, les travaux pourraient donc démarrer au mois de janvier 2003 déjà.

M. Schmitt remarque que les échanges qui ont eu lieu entre le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie et le Département

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 2127.

de l'aménagement, de l'équipement et du logement ont abouti à un avant-projet de loi faisant l'objet de la présente proposition et à l'ouverture de l'enquête publique le 28 septembre 2001. Cet avant-projet se situe dans l'exacte continuité de la résolution adoptée par le Conseil municipal le 20 février 2001, à l'exception de la révision du plan localisé du quartier (PLQ) N° 27930 C qui fera l'objet d'une proposition séparée.

M. Schmitt constate que les démarches menées conjointement entre la Ville et l'Etat permettent de gagner du temps. Concernant la problématique de changement de zone, il transmet au président une lettre de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, qui déclare que dans le cas précis de la parcelle rue de Lyon 99, grâce à l'adoption par le Grand Conseil d'une modification de l'article 2, alinéa 2, de la LGZD, il n'est plus nécessaire de procéder à l'élaboration d'un PLQ en zone de développement affectée à de l'équipement public. Une modification de zone en zone d'équipement suffira pour commencer les travaux. (Voir lettre annexée.)

M. Borella explique à la commission le programme d'affectation des locaux:

Rez-de-chaussée:

- installation d'un restaurant scolaire en appoint à celui existant à l'école de l'Europe trop exigu;
- crèche;
- lieu de rencontre;
- 200 m² à réfléchir.

1^{er} étage:

- entièrement dévoué à la crèche et terrasses.

2^e étage:

- non encore défini, mais il y aura des locaux pour des activités sociales et culturelles (musique, par exemple).

A une question d'un commissaire, M. Borella répond que si l'on peut commencer les travaux en janvier 2003, en étant optimiste, cela permettra de terminer le gros œuvre en septembre 2003, alors que l'aménagement intérieur, pour lequel un crédit de 230 000 francs a déjà été voté, sera prêt pour une entrée en fonction du restaurant scolaire et de la crèche en 2004. Ces équipements font aujourd'hui cruellement défaut dans ce quartier qui compte 2500 habitants, dont environ 800 enfants. Actuellement, trois repas doivent être servis au restaurant de l'école de l'Europe, ce qui ne permet plus aux enfants de manger à peu près tranquillement.

Discussions et vote

Tous les partis estiment superflu de discuter autour de ce projet vu l'avancement des choses et pensent que tout a été dit.

Le président fait observer que la présente proposition, si elle est votée, répond également aux points 2, 3 et 7 de la motion M-82:

- «2. donner à la Maison de quartier de Saint-Jean les moyens suffisants et le mandat de pouvoir s'occuper aussi des jeunes du quartier des Charmilles en général et plus particulièrement de ceux qui vivent dans le triangle formé par la rue de Lyon, l'avenue d'Aïre et l'ancienne usine de Tavano SA, quitte à envisager l'ouverture d'une antenne de la maison dans ce périmètre;
- »3. développer la présence d'infrastructures sociales et culturelles de proximité dans ce périmètre, en particulier des locaux de gestion accompagnée pour les jeunes;
- »7. demander à l'Etat de réviser la législation en matière de domaine public et privé, afin que les espaces principaux situés dans les centres commerciaux de grande taille (comme Planète Charmilles) soient soumis au mêmes règles et usages que le domaine public (par exemple pour le libre passage des passants ou la possibilité de récolter des signatures et de tenir des stands d'information).»

La proposition PR-163 du Conseil administratif est acceptée à l'unanimité de tous les commissaires présents.

Le président prie la rapporteure de demander, par le biais d'une motion d'ordre, le traitement impératif à la prochaine session du Conseil municipal de février 2003 de cette proposition afin de permettre de faire avancer rapidement les travaux. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: mentionnée.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution adoptée le 20 février 2001 par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif (PR-111);

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones N° 29217-207 dans le quartier des Charmilles, section Petit-Sacconnex, portant sur la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et déclarant d'utilité publique la réalisation d'équipements publics sur les parcelles 4381 et 4390.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. **Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame (PR-227 A)**¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie les 11 et 18 décembre 2002, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, afin d'étudier la proposition précitée. Que M^{me} Ursi Frey qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de cet important travail.

Séance du 11 décembre 2002

Présentation du projet par MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Dominique Matthey, architecte audit service

M. Gfeller précise tout d'abord que la proposition concerne des travaux de raccordement des lignes de tram en direction de Sécheron. Il signale qu'en avril 2000 une autre tranche a déjà été présentée et acceptée par le Conseil municipal (proposition PR-51), selon le cahier des charges signé avec l'Etat. De même, en 1998 déjà, un crédit d'étude avait été proposé pour l'ensemble du secteur comprenant les places Cornavin et Montbrillant, ainsi que de l'église Notre-Dame. Un concours avait par la suite été organisé et le projet Janus primé avant d'être partiellement retenu. En effet, lors de l'approbation finale du plan, l'Office fédéral des transports a contesté divers éléments. Une conciliation a eu lieu, notamment avec les hôteliers et, le 25 avril 2001, le Conseil fédéral rejetait les derniers recours contre les plans de la ligne de tramway et permettait de ce fait à l'Etat de Genève d'ouvrir le chantier. Les premières étapes, le long de la rue de Lausanne et de l'avenue de France, sont donc actuellement en cours. Les travaux du secteur de Cornavin démarreront en juin 2002. La mise en service des prolongements de la ligne de tramway 13 et de la ligne de bus 1, ainsi que des modifications de plusieurs lignes de bus, est impérativement arrêtée au 15 décembre 2003, date de changement d'horaire des Transports publics genevois (TPG).

La proposition PR-191, quant à elle, avait pour objet, dans un premier temps, de renforcer les structures du garage collectif de Cornavin pour la construction

¹ Proposition, 2698.

d'une vaste marquise, de déplacer la trémie située du côté du boulevard James-Fazy, de créer un accès pour les piétons au pied de l'église Notre-Dame et de régler des questions de droit de superficie. De fait, c'est essentiellement le déplacement des voitures sur le boulevard James-Fazy qui a été retenu au terme de l'étude de cette proposition, et les travaux sont en cours. Quant à la couverture, à la suite de la présentation du projet tant à la commission des travaux qu'à la Commission des monuments, de la nature et des sites et à la Société Parking Cornavin SA, et compte tenu du coût qu'elle aurait engendré, le Conseil administratif a décidé d'y renoncer, de même qu'à la centrale photovoltaïque et de récupération d'eau de pluie qui y était associée. Dans ces conditions, une nouvelle proposition visant à l'aménagement définitif du secteur devait être fournie au Conseil municipal dans les meilleurs délais. C'est la proposition PR-227.

Cette dernière proposition porte tout d'abord sur les travaux complémentaires de réaménagement de la place Cornavin. Dans le cadre de la proposition PR-51, la part majoritaire des travaux d'aménagement de cette place a été prise en charge par l'Etat de Genève, celle à la charge de la Ville de Genève se montant de son côté à 1 024 350 francs, pour l'aménagement de l'arrêt central et du mobilier urbain.

Il aurait été possible de se limiter à ces aménagements, le passage du tram 13 étant ainsi assuré. Cependant, le Conseil administratif a également manifesté la volonté de créer un point d'échange entre transports internationaux, régionaux et locaux, tant pour les taxis, les véhicules des TPG, les cyclistes que pour les piétons.

Il s'ensuit que les choix d'aménagement de surface entraînent une plus-value de 468 915 francs en regard de la proposition PR-51. Cette augmentation est due essentiellement à l'utilisation d'un enrobé bitumineux de couleur sobre. Par ailleurs, des modifications du système d'accès et de sortie piétonniers de la galerie marchande, au centre de la place, sont apportées. Cette plus-value est bien entendu à la charge de la Ville de Genève.

M. Gfeller explique aussi que l'Etat de Genève a, depuis, étendu le périmètre d'intervention au boulevard James-Fazy et que les mêmes règles de répartition des coûts s'appliquent entre l'Etat et la Ville de Genève. Les frais d'aménagement incombant à la Ville de Genève dans ce périmètre compris entre la place Cornavin et la rue de la Servette n'ayant évidemment pas pu être reportés dans la proposition PR-51, ceux-ci sont inclus dans la présente demande de crédit, pour un montant de 1 190 647 francs. Les études liées à la réalisation de la ligne de tramway en direction de Meyrin, qui rejoindra celle de Sécheron sur le boulevard James-Fazy, ont montré que la réalisation immédiate de travaux liés à cette nouvelle branche de transports dans le cadre du chantier actuel permettrait une éco-

nomie d'investissement importante. C'est pourquoi il est proposé d'effectuer tout de suite les travaux prévus.

Ensuite, M. Gfeller explique que le Conseil administratif a décidé d'améliorer l'aménagement des alentours de l'église Notre-Dame. La ligne d'arbres qui forme la transition entre l'esplanade publique et le jardin même de l'église Notre-Dame est maintenue et revalorisée. En retrait de la place elle-même, le sol sera traité en matières minérales et la fontaine recomposée. Les alentours de l'église Notre-Dame seront restaurés, tout comme les divers accès à l'église, de manière à maintenir la qualité du lieu. Cette intervention représente un investissement incombant à part entière à la Ville de Genève, à hauteur de 1 411 372 francs.

Discussion

Au cours de la discussion qui s'engage, la commission des travaux apprend que l'esplanade de Cornavin sera réservée aux piétons et que la galerie marchande située au sous-sol sera maintenue en l'état. En dépit des quatre entrées réservées au parking souterrain, la priorité sera donnée essentiellement aux piétons et aux transports publics.

Quant à la circulation, elle sera limitée et déviée sur le côté sud de la place. Des escaliers roulants et ascenseurs faciliteront les divers accès. L'arrêt central des TPG, très long, sera très bien équipé, alors même qu'un trottoir en béton clôturera l'ensemble de l'espace. La différence de niveau sera très faible avec la chaussée proprement dite, mais les quais, rails et l'arrêt TPG principal seront, quant à eux, rehaussés d'environ 20 cm.

Un commissaire constate que l'addition du montant demandé pour l'ouverture des différents chantiers s'élève à 124 000 francs et qu'il ne saurait accepter pareil pourcentage, de l'ordre de 8%. En conséquence, il veut savoir quels travaux sont déjà commandés, quels travaux sont en voie de réalisation et quels travaux restent à effectuer. Il note encore que, selon lui, la fontaine de l'esplanade Notre-Dame a déjà été rénovée.

M. Gfeller évoque la complexité du dossier et rappelle que cette réalisation globale, mis à part les travaux concernant les alentours de l'église Notre-Dame, ne correspond pas à un souhait unique de la Ville de Genève, mais aussi à la volonté de l'Etat. Les travaux se font en fonction du cahier des charges établi conjointement, la Ville de Genève étant plus particulièrement impliquée dans l'aménagement de la place Cornavin. Les commandes de matériaux sont en cours et, en ce qui a trait à la couverture de l'arrêt central, une requête figurera prochainement dans la *Feuille d'avis officielle*. M. Gfeller ajoute que, si la proposition PR-227 n'était pas votée, la suite des travaux ne pourrait être réalisée dans les

temps. Or le calendrier dépend de l'Etat et représente une difficulté majeure pour la Ville de Genève. Selon la planification établie, un tram passera sur la place Cornavin dès le 15 décembre 2003. Les accords à passer pour l'attribution des travaux devront être confirmés en janvier 2003 déjà, sinon des retards seront inévitables et imputés à la seule Ville de Genève. M. Gfeller imagine mal que la municipalité assume de la sorte un report de la fin du chantier face à la population. Il concède néanmoins qu'en l'occurrence la procédure est inhabituelle. Il assure aussi que les travaux n'ont pas encore été entrepris et que la fontaine précitée n'a subi qu'un entretien d'usage.

Concernant la question du pourcentage, M. Matthey précise que ces 8%, hormis le chantier de l'esplanade Notre-Dame, constituent la part de la Ville, et qu'ils comprennent bien entendu le coût de la location de machines et de leur déplacement, notamment.

Plusieurs commissaires regrettent le manque d'arbres et de plantations. M. Gfeller rappelle que la dalle qui recouvre le parking souterrain est fort peu épaisse et qu'elle ne supporterait pas le poids d'une arborisation importante. En effet, il faut procéder à une étude de résistance pour toute charge supplémentaire sur cette surface. Mais les lieux qui pourraient accueillir des éléments végétaux ont été recensés.

Un commissaire écologiste regrette que la proposition ne donne pas la priorité absolue aux piétons. Les voitures seront amenées à circuler à une vitesse excessive. Il s'inquiète aussi des possibilités offertes pour le stationnement des vélos.

M. Gfeller souligne que toute la circulation s'effectuera sur le côté sud de la place et sur une seule voie. Par ailleurs, il rappelle aussi que le débat concernant les transports et la hiérarchie des voies de circulation a déjà eu lieu et qu'une conciliation a été signée, mettant un terme aux oppositions. Les cycles pourront traverser la place, puisque l'OTC et les TPG en ont accepté le principe. Une série de râteliers à vélos avec protections seront probablement installés sur la place.

Enfin, il est encore expliqué à la commission que l'éclairage public sera assuré par des mâts qui supporteront des projecteurs routiers.

Prises de position de la commission

Une large majorité des commissaires s'avoue satisfaite de cette audition. Certains se plaignent néanmoins de la procédure adoptée par le Conseil administratif, comme de la précipitation dans laquelle la commission est conduite à travailler. Néanmoins, vu l'urgence de la situation, il est décidé de renoncer à toute autre audition. Le vote devrait intervenir le 18 décembre 2002.

Séance du 18 décembre 2002*Prises de position des groupes*

Les Verts se réjouissent qu'un aménagement sobre soit proposé, mais ils regrettent qu'une priorité totale ne soit pas offerte aux piétons sur l'ensemble de la place. Ils estiment néanmoins que cette organisation des lieux n'est que provisoire, vu le développement que va connaître le tram ces prochaines années et que le trafic privé sera bientôt obligatoirement totalement détourné.

Le groupe démocrate-chrétien salue les modifications apportées à l'aménagement de l'ensemble de ce secteur. Il n'en reste pas moins qu'à l'issue de l'étude de cette proposition c'est un sentiment de confusion qui prime. En effet, il est difficile de comprendre comment va s'organiser réellement la circulation des différentes lignes de transports publics.

Le groupe estime par ailleurs qu'une implantation d'arbres et la création d'espaces fleuris sont nécessaires sur une place aussi importante que celle de Cornavin.

L'AdG/TP ne trouve pas le projet trop mauvais, mais elle déplore que des arbres soient abattus pour créer une voie de circulation.

Le groupe socialiste considère, pour sa part, comme une aberration de maintenir une voie de circulation dans les deux sens sur le côté sud de la place Cornavin. Il soutient la proposition d'une végétalisation de la place, dans la mesure même où il craint que l'aménagement prévu soit des plus rébarbatifs. Le Fonds d'art contemporain devrait même être sollicité pour y placer des sculptures diverses.

Les radicaux tiennent à relever l'effort fourni par les services de M. Ferrazino dans l'élaboration de cette nouvelle proposition qui prend en compte les critiques formulées antérieurement. Ils rappellent aussi que le parking souterrain avait été construit en son temps, parce que la gare de Cornavin était à l'époque la seule desservant la ville de Genève. Or le problème majeur n'est pas posé par la circulation, mais par la disposition nord-sud de la place qui s'oppose à l'orientation est-ouest du trafic. A cela s'ajoutent aussi les difficultés que posent le tracé parfois curieux donné aux voies de tram, des arrêts de bus trop courts, un enrobé bitumeux peu adapté à une surface qui se veut piétonnière. Les encombrements que vont provoquer à n'en pas douter les différents véhicules des TPG sont désormais programmés. Ils demandent enfin le maintien d'un arrêt supplémentaire le long des trois voies montantes, tel qu'il était prévu initialement.

Décisions et vote

La commission des travaux est appelée à se prononcer sur trois recommandations avant de passer au vote de la proposition PR-227.

Première recommandation, formulée par le groupe démocrate-chrétien:

«Le Conseil administratif veillera à ce que soient implantés des éléments de verdure et floraux sur la place de Cornavin.»

Cette première recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI) contre 3 non (2 L, 1 R) et une abstention (L).

Deuxième recommandation, formulée par le groupe des Verts:

«Le Conseil administratif veillera à la prise en compte de la nécessaire mise en zone à priorité piétonne des voies de circulation qui longent l'espace aménagé entre la rue de Chantepoulet et la rue des Alpes.»

Cette deuxième recommandation est acceptée par 7 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI) contre 6 non (3 L, 1 R, 2 DC).

Troisième recommandation, formulée par le groupe radical:

«Le Conseil administratif veillera à ce que soit effectuée une différenciation du revêtement de sol entre les zones affectées à la circulation des transports collectifs et les autres secteurs de la place, les premières devant être réalisées en un matériau résistant au fluage dû au passage répété des pneus des autobus.»

Cette troisième recommandation est acceptée à l'unanimité (1 R, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 DC, 3 L).

Enfin, au bénéfice de ces explications, la commission des travaux vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 10 oui (2 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI, 1 R) contre 3 non (L), d'accepter la proposition PR-227 et de voter l'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). Cent fois sur le métier, je remettrai mon ouvrage! Je reviens une fois de plus avec le même message: les dossiers partagés entre la Ville et le Canton nous sont systématiquement présentés en urgence et le seul choix qui s'offre à cette assemblée est d'en accepter l'urgence. L'on bloque ainsi le vote de propositions importantes, étudiées dans les délais et dont les reports successifs ne vont pas sans poser de réels problèmes.

L'examen des difficultés particulières de coordination et de communication que le magistrat rencontre manifestement avec le Canton est de son ressort. Il lui appartient de procéder à une analyse en vue de remédier à ces contretemps, qui ne sont plus acceptables pour la commission des travaux. Il convient de donner à

celle-ci les moyens d'étudier sereinement les propositions qui lui sont soumises, de les soumettre ensuite normalement au vote de cette assemblée dans leur ordre d'arrivée, et de ne pas être obligé à chaque fois de demander l'urgence.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Je confirmerai tout d'abord ce qu'a dit notre présidente de la commission des travaux. Il est vrai que nous devons travailler dans l'urgence, que les conditions sont difficiles, mais il est vrai aussi que les questions d'écomobilité et le développement des transports publics que nous souhaitons voir dans notre ville ont des implications, imposent des contraintes qu'il est difficile de maîtriser. C'est la raison pour laquelle, en commission des travaux, nous avons essayé de travailler dans les délais les plus brefs et dans les meilleures conditions possibles, comme le Canton nous le demandait. Nous l'avons fait de façon à répondre au mieux au confort des citoyens, dont on sait qu'ils sont perturbés par les travaux entrepris.

Premier débat

M. Alain Marquet (Ve). Il importe de se rendre compte qu'avec cette proposition nous sommes en train de créer une formidable interface de transfert modal à la place de Cornavin. Il faut rappeler qu'à cet endroit se retrouvent bon nombre de mobilités qui nous sont chères, des mobilités douces, à savoir le train; le réseau des Transports publics genevois (TPG), avec les lignes de tram que nous sommes en train d'y implanter; les vélos du trafic cycliste qui de toute éternité, ou du moins depuis que la gare existe, est présent sur ce site et que nous avons entendu, nous, les Verts, encourager en demandant une infrastructure cohérente pour les cyclistes à cet endroit-là; les taxis, qui font aussi partie du transport en commun; enfin le transport privé, avec la concession que nous lui faisons par le biais du parking sous la gare de Cornavin.

Bien entendu, il manquait un élément à ce faisceau de possibilités de transfert modal, c'étaient les aménagements en faveur des piétons. Les Verts y ont pensé et ont fait une proposition – à l'image de ce que disait M^m de Coulon tout à l'heure, il nous a fallu nous y reprendre à trois fois pour voir cette proposition enfin acceptée par la commission. Nous avons donc proposé un projet visionnaire pour l'ensemble de la place Cornavin – par le biais de la deuxième recommandation qui figure dans le rapport de M. Deshusses – et un aménagement auquel, de toute façon, nous aurions été contraints à l'échéance de huit ou dix ans. La proposition que les Verts ont faite et qu'ils renouvellent ce soir à l'occasion de ce débat en séance plénière, c'est que toute l'esplanade de Cornavin soit mise en zone à priorité piétonne et non plus en zone de passage réservée aux voitures, de façon qu'à

l'avenir ce soient les voitures, le transport privé, qui traversent une zone où les piétons sont prioritaires et non plus l'inverse, comme c'est le cas actuellement, le pire étant la solution qui consiste à faire passer les piétons en sous-sol, parce qu'il n'y a plus de place pour eux en surface.

C'est un projet certes ambitieux, mais qui s'inscrit parfaitement, à notre avis, dans la cohérence de l'ensemble de la place Cornavin et de l'interface qu'elle représente, et nous vous demandons de le soutenir. Nous prenons évidemment en considération le fait que certains se plaignent des bouchons dans notre ville. En l'occurrence, c'est un peu comme se plaindre du mauvais temps, d'autant plus qu'en ce qui concerne les bouchons, bien souvent, les responsables eux-mêmes pourraient, s'ils s'en donnaient la peine, être la solution du problème en question.

Nous proposons cette mise en zone à priorité piétonne, en sachant que cela permettrait quand même un trafic résiduel des véhicules privés, qui ne serait vraisemblablement pas inférieur à celui qui existe actuellement compte tenu des travaux. Il serait d'ailleurs judicieux que les automobilistes mettent à profit l'actuelle diminution des possibilités de circuler sur cette esplanade pour prendre de nouvelles habitudes, que nous encourageons depuis de nombreuses années, à savoir se servir d'un autre moyen de transport que leur véhicule automobile privé quand ils peuvent le faire.

M. Alain Fischer (R). M. Marquet a parlé d'une magnifique interface: nous n'avons pas la même définition de ce mot. Les journaux et la population parlent depuis longtemps du fait que cela devient quasiment impossible, pour qui que ce soit, de circuler dans cette République et canton de Genève, que ce soit pour les véhicules privés ou pour les véhicules d'entreprise, que certains ont trop tendance à oublier.

Pour notre part, nous ne sommes pas opposés à ce que la place de Cornavin soit une interface pour les transports. Pourtant, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec des piétons d'un côté de la place et le train de l'autre; les voyageurs doivent traverser quasiment toute la place avec leurs bagages pour prendre le train, pour la simple et bonne raison que les taxis ne s'arrêtent pas devant la gare.

Par ailleurs, il faut rappeler que, concernant cette proposition PR-227, les travaux ont déjà commencé. Nous allons voter un crédit pour des travaux d'aménagement de surface qui ont déjà commencé – c'est une habitude du Conseil administratif de venir nous dire après coup qu'il va construire – nous sommes au pied du mur, c'est le cas de le dire, puisque ces travaux ont commencé.

Nous ne sommes pas forcément opposés à ce verrouillage de la place de Cornavin, sauf qu'à un moment donné il faudra quand même trouver des mesures

compensatoires ou de substitution et, à ce jour, le Conseil administratif ne nous a rien présenté. Je refuse que ceux qui doivent utiliser des véhicules professionnels pour travailler soient empêchés de circuler et que certains indépendants doivent travailler 60 heures simplement pour compenser le problème des bouchons! Cela va à l'encontre de tous les dogmes, y compris de la semaine des 35 heures que prône le Parti socialiste français! Je vous rappelle qu'il y a des problèmes à la rue de Lausanne, à la place Cornavin, à la rue des Acacias, au pont de la Fontenette, qui est fermé un coup dans un sens et un coup dans l'autre, et bientôt à la rue de la Servette. Il faudra quand même nous dire comment les PME vont pouvoir travailler, ces PME qui font vivre la Ville de Genève grâce aux impôts et qui lui permettent de faire du social, de construire, d'aider les gens qui en ont besoin.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, vous étouffez la ville de Genève, vous étouffez le canton, avec des dogmes anti-bagnole, sans qu'il y ait aucune réflexion globale sur les problèmes de transport. (*Applaudissements.*)

M. Roman Juon (S). Je vais répondre tout de suite à M. Fischer, content de l'applaudimètre! Parlant de la pétition contre les bouchons qui a obtenu 20 000 signatures, nous disions l'autre jour que nous pouvions aussi lancer une pétition contre la pollution et que nous récolterions 30 000 signatures!

Sachez que le blocage du Touring Club Suisse (TCS) concernant la rue de Lausanne est une des principales raisons pour lesquelles il y a autant de bouchons dans tous les secteurs que vous avez cités, y compris jusqu'aux Acacias. Genève est tellement coincée par le nombre de voitures que, c'est vrai, si on fait un petit trou ici, un petit blocage là, cela coince partout. Pourtant, on continue à circuler en voiture, presque toujours seul dans sa voiture. Les artisans qui doivent travailler le peuvent. Ouvrez les yeux, Monsieur Fischer, on circule toujours à Genève tant bien que mal, les artisans circulent toujours, que ce soit à 7 h, à 8 h 30 ou à 9 h. Genève ne va pas à la faillite, les entreprises ne font pas faillite, il y a même trop de travail actuellement, heureusement. Cela ne va pas si mal que cela et il faut arrêter d'utiliser ces arguments.

Pour notre part, nous sommes pour ce projet à la place de Cornavin. Vous n'avez parlé que des voyageurs, mais évidemment vous ne circulez pas à pied et vous ne voyez rien, collé dans votre voiture ou sur votre moto vrombissante. La gare, c'est aussi un lieu pour les Genevois, pour les habitants, pour les gens seuls, qui aiment bien s'y retrouver, voir de l'animation. La gare, c'est l'endroit où il y a le plus d'animation après que les magasins ont fermé, la gare vit et c'est pourquoi il faut des bistrots, de l'espace sur cette place.

En conclusion, nous ne pouvons qu'accepter avec joie ce projet. Regrettons simplement qu'il ait été bloqué, sans cela il serait bien plus avancé aujourd'hui.

Le président. Si les personnes sur ma gauche pouvaient cesser leurs discussions, ce serait bien agréable!

M. Guy Savary (DC). Notre groupe votera cette proposition, cette interface dont on parle, qui est la suite logique des travaux de la rue de Lausanne.

Cela dit, le groupe DC aimerait souligner, à l'intention de M. Ferrazino, la recommandation qu'il a faite, c'est-à-dire qu'il y ait un peu de végétation, quelques fleurs et arbustes sur cette place, qui ne doit pas être seulement un grand espace de béton. Pour revenir à la question orale que j'avais posée à la séance précédente concernant la rue de Carouge, je crois que, si les sous-sols sont parfois difficiles, et nous le comprenons, tant à la rue de Carouge que devant la gare, on peut néanmoins prévoir du vert et de la couleur, des arbustes et des fleurs en pots. La Ville mandate du reste des designers actuellement pour dessiner des pots et des ensembles pour contenir des arbustes dans les différentes rues. Nous espérons que ce sera aussi le cas sur cette place de Cornavin.

M. Alain Fischer (R). Monsieur le président, vous transmettez à M. Juon qu'à l'applaudimètre il est à zéro! Monsieur Juon, vous avez attaqué le TCS, mais je rappelle que deux magistrats, qui ne sont pas de droite, je veux parler de M. Ferrazino et du médiateur, M. Grobet, soutenaient le TCS. Par conséquent, au lieu d'accuser toujours les mêmes, vous devriez vous tourner aussi vers vos magistrats, anciens et actuels!

M. Georges Queloz (L). Tout à l'heure, j'ai eu le plaisir de voter avec enthousiasme la proposition PR-238 concernant l'école des Ouches, même si cette proposition, une fois de plus, ne contenait pas tous les détails que nous réclamons en commission des travaux, moi en particulier, en demandant de revenir à l'ancienne formule, à l'ancienne présentation des propositions. Concernant cette proposition-ci, vous ne serez pas surpris, en revanche, que je n'entre pas en matière, pour les mêmes raisons qui m'ont fait refuser les travaux du tram N° 17. Ici, c'est encore plus grave et je dois dire que je serai plus sévère que notre présidente de la commission, qui a été très gentille... En effet, lorsque la proposition est arrivée en commission des travaux, on pouvait déjà voir le chantier bien entamé sur la place de Cornavin, tous les tracés étaient faits, les bordures de trottoir en granit étaient posées, tout était fait, y compris la remise en état de la fontaine.

Par ailleurs, même le conseiller d'Etat en charge des transports, M. Cramer, a fait un constat d'échec concernant cet aménagement et, lorsque les travaux seront terminés, ce sera encore plus catastrophique que ce n'est le cas aujourd'hui.

Ce soir, nous devons voter un crédit pour des travaux qui sont pratiquement en voie d'achèvement: la population appréciera cette manière de faire. C'est la raison essentielle pour laquelle nous refuserons cette proposition. Je me réjouirais du reste de voir une majorité la refuser, pour voir ce qu'il en ressortirait et qui payerait la facture!

Quant à l'éternel débat sur l'économie et sur le trafic automobile, je suis persuadé que plus de 90% de la population qui se déplace en voiture le fait pour des raisons vitales, de travail essentiellement. J'en suis absolument persuadé. Vous oubliez que rien que le commerce – sans parler de la multitude d'autres activités, y compris les artisans – rien que le commerce représente le plus grand créateur d'emplois, puisqu'il emploie plus de 25 000 salariés!

M. Michel Ducret (R). Je m'amuse quand j'entends un intervenant dire qu'il y aura une interface de qualité à Cornavin... Ce sera toujours une interface de mauvaise qualité à Cornavin, et ce n'est pas la faute de la Ville ni celle du Canton, mais la faute de la situation qui fait que l'espace devant la gare restera relativement marginal par rapport aux principaux axes des transports publics. Ceux-ci passent latéralement à la gare et les principaux arrêts se concentrent autour de Notre-Dame, désaxée par rapport à la gare. On pourra donc faire tous les efforts possibles sur la place de Cornavin, devant la gare, cela ne changera pas grand-chose à la qualité des liens entre les CFF et les transports publics urbains notamment. On peut améliorer les choses, certes, mais la situation ne sera pas idéale, en tout cas pas aussi merveilleuse qu'a bien voulu la décrire tout à l'heure l'intervenant du groupe des Verts.

Je relèverai d'ailleurs que, dans cette proposition, on n'a toujours pas tenu compte d'une demande de vieille date, qui a été formulée aussi bien dans cette enceinte que dans d'autres, pour une relation verticale directe entre le passage Montbrillant et les quais CFF. Cela est particulièrement malheureux, notamment en regard du développement du RER, qui exigera qu'on puisse accéder directement au quai 1 des CFF depuis le passage Montbrillant. Je rappelle que l'escalier existe, qu'il est simplement fermé et qu'il suffirait de bien vouloir le rouvrir. Et il faut disposer aussi impérativement d'un escalier vers le quai RER en direction de La Plaine.

Je profite de l'occasion pour répéter que la situation d'aujourd'hui est inadmissible: à l'arrêt de bus des lignes 9 et 27 sous le passage Montbrillant, de l'eau dégouline sur les usagers en permanence, c'est un véritable scandale!

Cela étant, pour ma part et contrairement à mon groupe, j'accepterai la présente proposition, ne serait-ce que parce que le projet initial – qui a été retiré, car il était inacceptable – nous a laissés face à un vide. On ne peut pas mettre à dispo-

sition des usagers une simple dalle de béton, avec des palettes de bois pour entrer dans les bus, en attendant que la Ville veuille bien se décider à choisir un aménagement. On doit donc faire un effort à cet égard.

Par rapport aux problèmes économiques réels que les problèmes de circulation entraînent, n'en déplaise à certains, j'aimerais profiter une fois de plus de taper sur le même clou: alors que, dans tout le canton, on a admis le principe des évitements de localités en échange de l'implantation du tram, je m'étonne que, dans notre ville, où on plante la plus grande partie des lignes de tram, on ne parle toujours pas de l'évitement de la principale commune de notre canton, c'est-à-dire la Ville de Genève. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, vous avez beau dire, on ne résoudra pas tous les problèmes de circulation uniquement avec les transports publics. On pourra les améliorer et on doit le faire, mais il y aura, dans les vingt prochaines années, une telle augmentation de la mobilité qu'il faudra bien tenir compte également des déplacements automobiles. En ce sens-là, nous ne serons jamais quittes du besoin d'éliminer de notre cité le trafic parasite avec son cortège de nuisances, un trafic qui ne nous apporte rien et qui doit satisfaire des besoins de déplacement qui dépassent ceux de notre cité, des besoins de déplacement qui ne concernent pas notre ville. Il faudra bien libérer notre ville des automobiles qui n'ont rien à y faire, qui ne nous apportent rien.

Voilà ce que j'avais à dire. A défaut d'avoir accepté les mesures qui avaient été proposées – avec les défauts que comportait le projet, je veux bien l'admettre – on a pris un retard considérable. Et si on avait prévu l'évitement de notre localité à temps, les problèmes de circulation de la rue de Lausanne n'existeraient tout simplement pas, soyez-en conscients et croyez bien que je regrette profondément cet état de fait!

M. Robert Pattaroni (DC). Je dirai simplement un mot sur la deuxième recommandation de la commission, qui dit, d'une manière très succincte, que «le Conseil administratif veillera à la prise en compte de la nécessaire mise en zone à priorité piétonne des voies de circulation qui longent l'espace aménagé entre la rue de Chantepoulet et la rue des Alpes». Suivant comment on compte, on peut trouver là de quatre à sept voies de communication: s'agit-il de mettre en zone à priorité piétonne toutes ces voies, ou est-ce seulement une parmi ces sept?

Deuxième débat

Le président. Nous allons d'abord voter les trois recommandations qui figurent à la page 6 du rapport de la commission des travaux.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003 (soir)
Proposition: aménagement de la place de Cornavin

Mise aux voix, la première recommandation est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la deuxième recommandation est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mise aux voix, la troisième recommandation est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les diverses recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté du rapport PR-227 A:

1. Veiller à ce que soient implantés des éléments de verdure et floraux sur la place de Cornavin.
2. Veiller à la prise en compte de la nécessaire mise en zone à priorité piétonne des voies de circulation qui longent l'espace aménagé entre la rue de Chante-poulet et la rue des Alpes.
3. Veiller à ce que soit effectuée une différenciation du revêtement de sol entre les zones affectées à la circulation des transports collectifs et les autres secteurs de la place, les premières devant être réalisées en un matériau résistant au fluage dû au passage répété des pneus des autobus.

Le président. M. Lescaze demande l'appel nominal pour le vote de l'arrêté... Il est appuyé par plus de quatre conseillers, nous allons donc procéder à l'appel nominal, au vote électronique.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 39 oui contre 13 non (1 abstention).

Ont voté oui (39):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Brogginì (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Alice Ecuwillon (DC),

M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques Finet (DC), M. Jacques François (AdG/SI), M. Alain Gallet (Ve), M. René Grand (S), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Roman Juon (S), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Guy Savary (DC), M. Damien Sidler (Ve), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M. Patrice Zurcher (AdG/SI).

Ont voté non (13):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Michèle Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harmann (L), M. Bernard Lescaze (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

S'est abstenu: (1):

M. Guy Dossan (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (26):

M. Michel Anchieri (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Sacha Ding (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. André Fischer (DC), M^{me} Sophie Fischer (L), M^{me} Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. François Henry (L), M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Pierre Maudet (R), M. Luc Renevey (AdG/TP), M^{me} Bérengère Rosset (L), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Daniel Sormanni (S), M. François Sottas (AdG/TP), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI).

Présidence:

M. Alain Comte (AdG/TP), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 992 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2033.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au projet des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4830
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4830
3. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2004. Suite	4830
4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M ^{me} Liliane Johner: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346)	4831
5. Motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M ^{me} Liliane Johner: «Affichons notre opposition à la guerre» (M-346).....	4832
6. Proposition du Conseil administratif du 29 janvier 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 2 090 000 francs, montant destiné à des travaux structurels et de sécurité du bâtiment du Parc des Eaux-Vives situé au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille N° 42, section Eaux-Vives (PR-269)	4837
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 29 532 600 francs, soit:	
– un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie enfantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches, délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;	
– un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire;	
– un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux, ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie enfantine (crèche et crèche d'accueil) (PR-238 A).....	4860

8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud» (P-42 A).....	4902
8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades) (PR-107 A).....	4907
9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29217-207 dans le quartier des Charmilles, section Petit-Saconnex, portant sur la création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et déclarant d'utilité publique la réalisation d'équipements publics sur les parcelles 4381 et 4390 (PR-163 A)	4919
10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 992 000 francs destiné aux travaux complémentaires de réaménagement de la place de Cornavin et d'aménagement du boulevard James-Fazy et de l'esplanade de Notre-Dame (PR-227 A)	4924
11. Propositions des conseillers municipaux	4938
12. Interpellations	4938
13. Questions écrites	4939

La mémorialiste:
Marguerite Conus